



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE SPADEL SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Spadel SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 350.613.790 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 25.913.434.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Perte de valeur sur les immobilisations financières envers les entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2024, la rubrique « immobilisations financières envers les entreprises liées » s'élève à EUR 123.767.539 et représente donc une partie significative du total bilantaire. Ces participations et prêts font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable et justifiées par la situation financière, la rentabilité ou les perspectives d'avenir de la filiale concernée.

L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (modèle basé sur le flux de trésorerie futurs). Nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des soldes au bilan, du niveau du jugement et de l'expertise technique requise pour réaliser les tests de perte de valeur.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

- Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles internes relatifs au test de perte de valeur.
- Nous avons contrôlé la validité du modèle de test de perte de valeur utilisé et évalué si les formules sont correctement appliquées aux données reprises dans le modèle.
- Nous avons testé chacune des hypothèses clés utilisées dans le test de perte de valeur. Ces hypothèses clés concernent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance.
- Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour comparer et évaluer la pertinence de ces hypothèses à partir de données externes comparables.
- Nous avons testé le niveau de précision des flux de trésorerie futurs sur base des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec les plans d'affaires approuvés par le Conseil d'Administration.
- Nous avons revu les procès-verbaux du conseil d'administration de la Société et tenu des réunions avec la direction et les auditeurs des filiales afin d'identifier des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.
- Nous avons considéré les résultats des analyses de sensibilité préparées par la direction.
- Nous avons conclu sur le caractère approprié d'absence de perte de valeur.

Sur base de nos diligences, nous estimons que la position de la direction est appropriée.

Provisions relatives aux remises et promotions commerciales

Description du point clé de l'audit

Les remises et promotions commerciales octroyées par la Société à ses clients sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires (ristournes annuelles et coupons) et en services et biens divers (coopérations commerciales et promotions spécifiques). Il existe un nombre important de contrats de vente intégrant des remises ainsi que des promotions commerciales basées sur les quantités vendues ou d'autres conditions contractuelles. En raison du nombre important de contrats et des conditions spécifiques, l'évaluation de certaines provisions enregistrées à la fin de l'exercice requiert une part importante d'estimation de la direction et consiste, en conséquence, un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

- Nous avons acquis une compréhension de l'environnement de contrôle interne relatif aux processus liés à la reconnaissance des revenus et l'estimation des provisions pour les remises et provisions commerciales ainsi qu'évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des dispositifs importants du contrôle interne.
- Afin d'évaluer la qualité du processus d'estimation des provisions pour les remises et provisions commerciales développé par la direction, nous avons analysé les corrections passées sur l'exercice précédent.
- Nous avons rapproché la base des données reprenant notamment les volumes vendus (exprimés en litre et en valeur) par client, servant au calcul des remises et provisions commerciales avec le chiffre d'affaires reconnu en comptabilité au 31 décembre 2024.
- Pour les contrats les plus importants ainsi qu'un échantillon de contrats statistiques, nous avons contrôlé que les dispositions contractuelles relatives aux remises et promotions commerciales étaient correctement appliquées durant l'exercice et reprises en considération pour le calcul des provisions enregistrées.
- Nous avons effectué une revue analytique en comparant le montant des remises et promotions commerciales octroyées durant l'année par rapport à l'évolution du chiffre d'affaires. Nous avons également analysé l'évolution des provisions significatives enregistrées à la fin de l'exercice par rapport à l'année précédente.
- Nous avons testé les écritures manuelles de clôture significatives impactant les comptes liés au chiffre d'affaires et aux provisions pour les remises et promotions commerciales.

Nous n'avons relevé aucune différence significative entre nos attentes et les provisions et nous avons conclu que les hypothèses et estimations de la direction étaient raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration et au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, en ce compris l'information en matière de durabilité, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.



Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion contient l'information en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une 'Conclusion sans réserve', relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales de la décision prise par le conseil d'administration le 27 mars 2024 relative à la revue de la performance du CEO, la rémunération variable y associée et l'évolution de sa rémunération de base, telle que décrite dans le rapport de gestion et nous n'avons rien à vous signaler.

Diegem, le 16 avril 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

DocuSigned by:

Romain Seffer

97D9BD0301A1440...

*Agissant au nom de Romain Seffer SRL

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **S P A D E L**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Avenue des Communautés**N°: **110**Code postal: **1200**Commune: **Woluwe-Saint-Lambert**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet² : **www.spadel.com**Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0405.844.436

DATE **20/07/2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :
☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS**⁴
approuvés par l'assemblée générale du **27/05/2025**
☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/01/2024

au

31/12/2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01/01/2023

au

31/12/2023Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~se~~ / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **46**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15**

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

GEREFIS SA**Administrateur délégué**

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

FINANCES & INDUSTRIES SA 0430.083.449

Rue de Tombeek 5, 1331 Rosières, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 24/05/2022, fin: 26/05/2026

Représenté par:

1. MILLER Axel

Avenue de l'Uruguay 36 1000 Bruxelles-Ville Belgique

UPSILONLAB BV 857882922B01

Utrechtseweg 341, 3818EL Amersfoort, Pays-Bas

Mandat: Administrateur, début: 11/06/2020, fin: 28/05/2024

Représenté par:

1. AVELINES Corinne

Route de Chenaz 1385 01170 Echevenex France

FAMILIA NUMEROSA BV 852821219B01

Keizersgracht 612 H, 1017 EP Amsterdam, Pays-Bas

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 10/06/2021, fin: 27/05/2025

Représenté par:

1. VAN NEERBOS Roel

Keizersgracht 612 H 1017 EP Amsterdam Pays-Bas

PRICEWATERHOUSECOOPERS REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL 0429.501.944

Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00009

Mandat: Commissaire, début: 24/05/2022, fin: 27/05/2025

Représenté par:

1. SEFFER Romain

Culliganlaan 5 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A02047

GEREFIS SA 0470.099.018

Rue de Tombeek 5, 1331 Rosières, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 01/04/2022, fin: 27/05/2025

Représenté par:

1. BARON du Bois Marc

Rue de Tombeek 5 1331 Rosières Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

A2 BV 0807.274.877

Zirkstraat 31, 2000 Antwerpen, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 10/06/2021, fin: 27/05/2025

Représenté par:

1. BEYENS Alain

Zirkstraat 31 2000 Antwerpen Belgique

du Bois Louis-Guy

Rue Jozeph Hazard 44, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/05/2023, fin: 25/05/2027

Van de Capelle Mieke

Fassbindstrasse 6, 4310 Rheinfelden, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 23/05/2023, fin: 25/05/2027

Berenyi Katalin

rue Champion 4, 78600 Maisons-Laffitte, France

Mandat: Administrateur, début: 28/05/2024, fin: 23/05/2028

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION
ACTIF
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT
ACTIFS IMMOBILISÉS
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	128.309.301	127.539.879
6.2	21	1.205.808	1.267.500
6.3	22/27	1.471.576	1.090.461
	22	442.760	474.797
	23	438.929	
	24	589.887	461.191
	25		
	26		
	27		154.473
6.4 /			
6.5.1	28	125.631.917	125.181.918
6.15	280/1	123.767.539	123.917.539
	280	123.767.539	123.767.539
	281		150.000
6.15	282/3		
	282		
	283		
	284/8	1.864.378	1.264.379
	284	1.462.925	1.262.926
	285/8	401.453	1.453

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	222.304.489	185.505.048
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	79.660.767	74.679.869
Créances commerciales		40	29.357.163	24.982.985
Autres créances		41	50.303.604	49.696.884
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	85.648.991	73.107.000
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	85.648.991	73.107.000
Valeurs disponibles		54/58	53.365.551	33.562.197
Comptes de régularisation	6.6	490/1	3.629.180	4.155.982
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	350.613.790	313.044.927

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	236.721.905	224.089.592
Apport	6.7.1	10/11	5.000.000	5.000.000
Capital		10	5.000.000	5.000.000
Capital souscrit		100	5.000.000	5.000.000
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	220.540.618	208.551.268
Réserves indisponibles		130/1	500.000	500.000
Réserve légale		130	500.000	500.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	15.718.838	16.027.511
Réserves disponibles		133	204.321.780	192.023.757
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	11.181.287	10.538.324
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	113.891.885	88.955.335
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	113.686.593	88.578.685
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	39.611.010	33.871.111
Fournisseurs		440/4	39.611.010	33.871.111
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	7.566.817	4.971.338
Impôts		450/3	876.000	718.788
Rémunérations et charges sociales		454/9	6.690.817	4.252.550
Autres dettes		47/48	66.508.766	49.736.236
Comptes de régularisation	6.9	492/3	205.292	376.650
TOTAL DU PASSIF		10/49	350.613.790	313.044.927

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	187.227.528	176.153.596
Chiffre d'affaires	6.10	70	185.272.310	174.542.598
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	1.955.218	1.610.998
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	178.348.630	169.632.484
Approvisionnements et marchandises		60	94.615.028	94.274.294
Achats		600/8	94.615.028	94.274.294
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	65.517.215	60.302.738
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	17.021.485	13.343.301
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	653.219	881.862
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	49.905	449.809
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	17.083	-1.452
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	474.695	381.932
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	8.878.898	6.521.112

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	21.078.688	11.459.559
Produits financiers récurrents		75	21.078.688	11.459.559
Produits des immobilisations financières		750	16.741.318	8.551.735
Produits des actifs circulants		751	4.235.934	2.851.335
Autres produits financiers	6.11	752/9	101.436	56.489
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	920.712	1.833.644
Charges financières récurrentes	6.11	65	920.712	-391.356
Charges des dettes		650	1.396.164	935.611
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-530.963	-1.353.041
Autres charges financières		652/9	55.511	26.074
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		2.225.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	29.036.874	16.147.027
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	3.123.440	1.799.425
Impôts		670/3	3.123.440	1.905.083
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		105.658
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	25.913.434	14.347.602
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	989.350	989.350
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	24.924.084	13.358.252

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	35.462.407	23.669.093
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	24.924.084	13.358.252
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	10.538.323	10.310.841
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	11.000.000	4.000.000
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	11.000.000	4.000.000
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	11.181.287	10.538.324
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	13.281.120	9.130.770
Rémunération de l'apport		694	13.281.120	9.130.770
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.432.961
8022	279.264	
8032	1.097.020	
8042		
8052	2.615.205	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.165.462
8072	340.957	
8082		
8092		
8102	1.097.021	
8112		
8122	1.409.398	
211	<u>1.205.807</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	488.362
8161	22.464	
8171		
8181		
8191	510.826	
8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8211		
8221		
8231		
8241		
8251		
8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	13.566
8271	54.501	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	68.067	
(22)	442.759	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.738
8162	461.068	
8172		
8182		
8192	478.806	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.738
8272	22.139	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	39.877	
(23)	438.929	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxx	1.797.098
8163	364.318	
8173	556.551	
8183		
8193	1.604.865	
8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxx	1.335.908
8273	235.621	
8283		
8293		
8303	556.551	
8313		
8323	1.014.978	
(24)	589.887	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	154.474
8166		
8176	154.474	
8186		
8196		
8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8216		
8226		
8236		
8246		
8256		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8276		
8286		
8296		
8306		
8316		
8326		
(27)		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	123.767.550
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	123.767.550	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	11
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	11	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	123.767.539	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxx	150.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591	150.000	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION –
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	625.000

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

625.000

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

xxxxxxxxxxxxxxx

625.000

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

625.000

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE**

8652

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice (+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change (+)/(-)

Autres (+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.265.300
8363	199.998	
8373		
8383		
8393	1.465.298	
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.373
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523	2.373	
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)	1.462.925	
285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.453
8583	400.000	
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	401.453	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Spa Monopole Société anonyme Rue Auguste Laporte 34 4900 Spa Belgique 0420.834.005	nominatives	60.199	99,99	0,01	31/12/2023	EUR	27.871.894	8.240.681
Spadel Nederland B.V. Société étrangère Brieltjenspolde 28D 4921PJ Made Pays-Bas 007271542B01	nominatives	1.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	945.260	3.308.227
Devin EAD Société étrangère Vasil Levski Street 6 4800 Devin, region of Smolyan Bulgarie 040428304	nominatives	300.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	52.764.086	14.928.929

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52	28.796.746	28.265.783
8684		
53	56.852.245	44.841.217
8686		
8687	56.852.245	44.841.217
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
1.921.910
1.707.270

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	5.000.000
(100)	5.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Parts soc. sans désignation de valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.000.000	4.150.350
8702	XXXXXXXXXXXXXX	3.896.640
8703	XXXXXXXXXXXXXX	253.710

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
FINANCES ET INDUSTRIES SA RUE DE TOMBEEK 5 1331 Rosières Belgique 0430.083.449	Actions	3.865.787	0	93,14

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	725.280
450	150.720
9076	
9077	6.690.817

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Produits à reporter

Exercice	
	196.458
	8.833

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	99	99
9087	95,1	95,3
9088	153.819	148.973
620	12.719.402	9.924.598
621	3.104.005	2.473.806
622	754.699	665.532
623	443.379	279.365
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	17.083	-1.452
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	49.905	449.809
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	75.879	40.286
Utilisations et reprises		9116	58.796	41.738
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	127.976	177.231
Autres		641/8	346.719	204.701
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	0,1	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	69	44
Frais pour la société		617	5.030	1.172

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

9125

Subsides en intérêts

9126

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

754

Autres

Différence de change et conversion de devises

62.873

25.455

Divers

38.563

31.034

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts**

6501

Intérêts portés à l'actif

6502

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

6510

Reprises

6511

530.963

1.353.041

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

653

Provisions à caractère financier

Dotations

6560

Utilisations et reprises

6561

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

654

Ecart de conversion de devises

655

Autres

Divers

55.511

26.074

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66		2.225.000
(66A)		
660		
6620		
6630		
664/7		
6690		
(66B)		2.225.000
661		2.225.000
6621		
6631		
668		
6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises

Réductions de valeur imposables

Tax Shelter

RDT

Libéralités exonérées

Codes	Exercice
9134	3.102.441
9135	2.717.441
9136	
9137	385.000
9138	21.000
9139	
9140	21.000
	691.945
	-510.347
	-989.350
	-16.727.860
	-50.000

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Réserves immunisées

Réserves immunisées capitalisées

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	
	15.718.838
	3.201.749

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	22.750.489	22.809.213
9146	15.702.866	14.819.892
9147	3.781.739	2.798.561
9148	190.848	130.123

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Codes	Exercise
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ. S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Spadel a signé un contrat avec CO2Logic portant sur un projet climatique au Rwanda. Le total de l'engagement en immobilisations incorporelles pour les années 2025 à 2028 qui en découle est de

Codes	Exercice
	539.900
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)**Marchandises vendues (à livrer)****Devises achetées (à recevoir)****Devises vendues (à livrer)**

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Les appointés bénéficient d'une pension de retraite extra-légale. Les cotisations, tant personnelles que patronales, sont versées à une compagnie d'assurances à laquelle la société s'est affiliée pour en assurer le service.

Ces plans s'incrivent dans le cadre de la loi relatives aux avantages complémentaires en matière de sécurité sociale du 28 avril 2003 qui prévoit des rendements minimums garantis.

Ces taux de rendement étaient fixés, jusqu'au 31 décembre 2015, au taux de 3,25% pour les contributions employeurs et 3,75% pour les contributions employés.

Depuis le 1er janvier 2016, ces taux de rendement minimums garantis sont de 1,75% (tant pour les contributions employeurs que les contributions employés).

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration a évalué l'excédent de financement de ce plan suivant la méthode actuarielle "projected unit credit method" (PUC) prescrite par les référentiels internationaux (IAS 19R).

Il en ressort un excédent d'un montant net de 170.415 EUR au 31 décembre 2024. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation en tant qu'actif dans les comptes statutaires en l'absence d'obligations comptables de comptabiliser ce type d'engagements. Par conséquent, seuls les plans but à atteindre ont fait l'objet d'une provision telle que reprise au passif du bilan.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Obligation locative à payer du 31/12/2024 jusqu'à la fin du contrat de location (30/09/2032)

Garantie locative bancaire au 31 décembre 2024

Exercice
2.424.241
70.146

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	123.767.539	123.917.539
(280)	123.767.539	123.767.539
9271		
9281		150.000
9291	53.349.675	51.701.256
9301		
9311	53.349.675	51.701.256
9321		
9331		
9341		
9351	56.790.689	41.978.663
9361		
9371	56.790.689	41.978.663
9381		
9391		
9401		
9421	16.741.318	8.551.735
9431	1.574.678	1.944.604
9441		
9461	1.396.146	935.611
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	2.306.686
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	132.550
95061	63.000
95062	
95063	18.836
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)**~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Finances et Industries SA

Rue de Tombeek 5

1331 Rosières, Belgique

0430.083.449

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	186.600
95071	71.750
95072	
95073	18.836
9509	58.650
95091	
95092	
95093	123.900

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

SPADEL S.A.

Résumé des règles d'évaluation

1.Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont entièrement pris en charge l'année où ils sont encourus.

2.Immobilisations incorporelles

Les droits de concessions, brevets et licences d'une valeur supérieure à 1.250 euros sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Leur amortissement est calculé linéairement sur base des durées de vie suivantes :

- petits logiciels d'application : 3 ans
- logiciels d'application majeurs : 5 ans
- autres immobilisations incorporelles :
en fonction de la durée de vie économique de l'actif de 5 à 20 ans

3.Immobilisations corporelles

Enregistrées à leur prix d'acquisition majoré d'éventuels frais accessoires, elles sont amorties sur base des taux suivants :

(1)Constructions.

- immeuble de bureau en propriété : 25 ans dégressifs pour le prix d'acquisition.
- aménagement internes à l'immeuble de bureau : 10 ans dégressifs.
- aménagement internes à l'immeuble de bureau loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.

(2)Installations, machine et outillage.

- matériel commercial : 5 ans linéaires.

(3)Mobilier et matériel roulant.

- matériel roulant : 4 ans linéaires
 - mobilier de bureau : 8 ans dégressifs
 - mobilier de bureau de l'immeuble loué : amortis sur la durée déterminée entre la date de mise en service et la date de fin du contrat de bail.
 - ordinateurs et équipements réseau : 3 ans linéaires; gros ordinateur central partie hardware : 5 ans linéaires
 - installations téléphoniques 5 ans dégressifs.
- Les frais accessoires sont amortis avec le principal.

4.Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires.

Dans la mesure où les dividendes cumulés déclarés par une filiale dépassent les bénéfices nets cumulés enregistrés par cette même filiale depuis sa date d'acquisition par la société, ces dividendes sont comptabilisés en réduction de la participation concernée. Dans la mesure où ces dividendes cumulés demeurent dans la limite des bénéfices accumulés depuis l'acquisition, ils sont comptabilisés en produits des immobilisations financières. Les réductions de participations enregistrées selon les principes définis ci-dessus sont reprises dans l'état des immobilisations financières sous la rubrique "cessions et retraits."

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration effectue une évaluation individuelle par participation et décide si une réduction de valeur ou une reprise de réduction de valeur doit être actée en fonction de la valeur intrinsèque, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société concernée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont enregistrés à leur valeur nominale en cours d'exercice. Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses.

5. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les réductions de valeur sont prises en charge par les résultats.

6.Placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie sont enregistrés et évalués :

- à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières.
- à leur valeur d'acquisition lorsqu'il s'agit de titres.

Des réductions de valeurs sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou d'acquisition.

7.Valeurs disponibles

Sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si elles sont exprimées en devises, qui sont alors converties en euros au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

RÈGLES D'ÉVALUATION

8.Provisions pour risques et charges

Ces provisions ne peuvent avoir pour objet la correction d'éléments portés à l'actif. Elles couvrent donc une perte ou charge probable, nettement circonscrite.

(1)La provision pour pensions et obligations similaires recouvre les engagements incombant à l'entreprise en matière de pensions et de prépensions. Pour les pensions dans le système "but à atteindre" la provision est calculée selon la méthodologie IFRS.

(2)Tous les risques qui pèsent sur l'entreprise font l'objet de provision revues chaque année, suivant les règles de prudence, de bonne foi et de sincérité.

9.Dettes à un an au plus

Les dettes qui résultent de transactions en devises étrangères sont valorisées au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

10.Avoirs, créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées au cours de fin d'année.

Les écarts de conversion constatés en fin d'exercice sont compensés par devise et ensuite :

-l'excédent du montant des écarts négatifs par rapport au montant des écarts positifs sera pris en charge pour une même devise

-l'excédent du montant des écarts positifs par rapport au montant des écarts négatifs sera pris en produits pour une même devise

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

220

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein	1001	88,5	51,9	36,6
Temps partiel	1002	8,9	2,8	6,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	95,1	54,0	41,1

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	143.097	85.404	57.693
Temps partiel	1012	10.722	2.920	7.802
Total	1013	153.819	88.324	65.495

Frais de personnel

Temps plein	1021	15.626.908	9.934.365	5.692.543
Temps partiel	1022	1.394.578	282.902	1.111.676
Total	1023	17.021.485	10.217.267	6.804.219

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	88,5	51,9	36,6
1002	8,9	2,8	6,1
1003	95,1	54,0	41,1
1011	143.097	85.404	57.693
1012	10.722	2.920	7.802
1013	153.819	88.324	65.495
1021	15.626.908	9.934.365	5.692.543
1022	1.394.578	282.902	1.111.676
1023	17.021.485	10.217.267	6.804.219
1033	99.829	51.314	48.515

Au cours de l'exercice précédent

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	95,3	51,0	44,3
1013	148.973	82.140	66.833
1023	13.343.301	7.470.814	5.872.487
1033	78.207	38.862	39.346

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	91	8	96,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	91	8	96,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	56	2	57,5
de niveau primaire	1200	6		6,0
de niveau secondaire	1201	21	1	21,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	8		8,0
de niveau universitaire	1203	21	1	21,9
Femmes	121	35	6	39,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	10	3	12,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	5	1	5,8
de niveau universitaire	1213	20	2	21,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	91	8	96,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	69	
Frais pour la société	152	5.030	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	9		9,0
210	9		9,0
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	7	2	8,6
310	7	2	8,6
311			
312			
313			
340		1	0,8
341			
342		1	0,8
343	7		7,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5801	53	5811	41
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.178	5812	1.161
Coût net pour la société	5803	180.372	5813	167.968
dont coût brut directement lié aux formations	58031	156.143	58131	151.366
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	24.229	58132	16.602
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	51	5831	38
Nombre d'heures de formation suivies	5822	299	5832	567
Coût net pour la société	5823	28.376	5833	43.513

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

SPADEL SA

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2025

Ce rapport de gestion et les comptes annuels qui l'accompagnent sont ceux de la maison-mère du groupe (le « Groupe »), Spadel SA (« Spadel » ou la « Société »). Outre l'activité de coordination des différentes filiales, Spadel commercialise les produits du Groupe en Belgique, au Luxembourg et dans les pays où elle ne dispose pas de filiale. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion y relatif vous sont présentés séparément.

1. EXPOSÉ SUR L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, AINSI QU'UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTÉE

1.1. Commentaires relatifs aux résultats de 2024

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel s'élève à 185,3 millions d'euros fin 2024 à comparer avec 174,5 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 6,1 %.

Cette évolution résulte pour l'essentiel de l'augmentation des volumes des eaux embouteillées, tant pour le canal Home que Out Of Home. Au niveau du canal Home, Spadel a gagné des parts de marché en valeur sur un marché où la catégorie des eaux embouteillées est en croissance, grâce à une puissance de marque renforcée, des innovations clés (Eco Pack de 5L et 10L, des nouvelles saveurs Spa Touch, une édition limitée Bru), une distribution accrue et une meilleure visibilité.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 8,9 millions d'euros, en progression de 36 % par rapport à 2023 qui s'était clôturée sur un résultat de 6,5 millions d'euros.

Cette évolution résulte pour l'essentiel des éléments favorables et défavorables suivant :

Éléments favorables

- La hausse du chiffre d'affaires ;
- La baisse des charges d'amortissements et des coûts associés aux réductions de valeur des créances commerciales ;
- La baisse des cotisations Fost+.

Eléments défavorables

- La hausse des charges de personnel, notamment en raison de l'indexation des salaires, le paiement d'indemnités de licenciement et de l'ajustement du *Long Term Incentive Plan* des membres de l'ExCom sur base des dernières projections de l'EBITDA à trois ans ;
- La hausse des dépenses publi-promotionnelles pour soutenir la croissance et les innovations ;
- La hausse des honoraires payés aux sociétés du Groupe ;
- La hausse des coûts des administrateurs ;
- La hausse des coûts d'approvisionnement de marchandises en provenance des filiales du Groupe ;
- La hausse des coûts de transport des marchandises ;
- La hausse des frais de licence suite à la migration de SAP vers l'environnement Cloud (SAP-RISE).

Résultats financiers

Les produits financiers se sont élevés à 21,1 millions d'euros, en hausse par rapport à 2023 (11,5 millions d'euros) suite à une augmentation des dividendes perçus des filiales et des intérêts sur comptes à terme.

Les charges financières s'établissent à 0,9 millions d'euros, en diminution par rapport à l'année précédente (1,8 millions d'euros). Les charges financières de 2023 avaient été largement impactées par une réduction de valeur de 1,5 millions d'euros pour annuler entièrement la valeur de la participation dans le capital de la société Contaynor SRL, ainsi que les prêts convertibles octroyés, suite à la déclaration en faillite de cette dernière. Par ailleurs, la société a reconnu moins de reprises de réduction de valeur sur placements financiers qu'en 2023.

Résultat net

Le résultat net à affecter de l'exercice 2024 s'établit à 24,9 millions d'euros à comparer avec 13,4 millions d'euros en 2022.

1.2. Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2024 se sont élevés à 1,9 million d'euros. Il s'agit principalement de :

- L'achat de distributeurs pour l'activité Spa Fountain ;
- La migration de SAP vers l'environnement Cloud (SAP-RISE) ;
- L'achat de divers matériels et logiciels informatiques.

1.3. Répartition bénéficiaire

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025 de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice à affecter	24.924.084
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	10.538.324
Bénéfice à affecter	35.462.408

et propose dès lors la répartition suivante (en euros) :

- Distribution d'un dividende brut de 3,20 Euro (2,24 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	13.281.120
- Dotation aux réserves disponibles	11.000.000
- Bénéfice à reporter	11.181.288
Total :	35.462.408

Le dividende brut proposé est stable par rapport à celui de l'année précédente et représente un 'payout ratio' de 32 % du bénéfice consolidé. Il sera payable le 6 juin 2025 contre remise du coupon n° 26.

1.4. Facteurs de risques

Les risques énumérés ci-dessous sont considérés comme les plus pertinents pour l'activité du Groupe Spadel et pourraient avoir un impact sur la réalisation des objectifs stratégiques de celui-ci :

- **La défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe**

Un problème de qualité ou de contamination d'un produit commercialisé par le Groupe, allégué ou avéré, accidentel ou intentionnel, ayant causé des dommages corporels à un tiers ou non, pourrait contraindre le Groupe à rappeler ces produits ou générer des litiges, ce qui porterait atteinte à la réputation du Groupe et de ses marques. Spadel applique les normes de sécurité très élevées à l'ensemble du processus de production et de distribution, depuis l'achat des matières premières jusqu'à la distribution du produit final, soutenues et garanties par des procédures structurées et des audits de qualité internes systématiques. Des audits externes ont lieu régulièrement.

- **La pollution d'une source ou d'une zone de protection**

Un accident, un acte de sabotage ou d'extorsion, un événement naturel ou climatique ou une exploitation excessive de la ressource pourraient provoquer une pollution d'une source ou d'une zone de protection et affecter la potabilité ou altérer la minéralité des eaux concernées, ce qui rendrait impossible l'exploitation de cette ressource ou entraînerait la perte définitive du label eau minérale. Le Groupe met en œuvre diverses actions de mitigations et de prévention qui sont notamment auditées dans le cadre de la certification AWS des sites de Spadel. Le Groupe a développé des plans d'urgence qui font l'objet d'exercice régulier avec les acteurs locaux. En

parallèle, un plan d'analyse contrôle la qualité des eaux aux captages et aux arrivées en usine permettant de réagir rapidement en cas de non-conformité ou de pollution.

- **L'évolution des lois et réglementations**

Spadel est soumis aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où il opère. Ces lois et réglementations concernent la sécurité des produits, l'étiquetage des produits, la santé, la sécurité, la réduction des émissions de carbone, les droits de propriété intellectuelle, la concurrence, la protection des données et les taxes. Spadel surveille de près toute évolution réglementaire afin de garantir la conformité du Groupe aux initiatives réglementaires au fur et à mesure de leur apparition.

- **La remise en question de la composante santé des produits du Groupe**

Toute publication ou étude faisant état d'un risque sanitaire en relation avec la consommation de produits commercialisés par le Groupe pourrait susciter des inquiétudes chez les consommateurs et affecter durablement la demande pour les produits du Groupe. Les protections exceptionnelles dont bénéficient tous les bassins versants du Groupe constituent des mesures efficaces pour préserver durablement la qualité de nos eaux minérales naturelles et nos eaux de source. Parmi ces mesures, on peut citer l'interdiction de toute activité industrielle ou agricole intensive, l'interdiction de pesticides et d'engrais, de même que le développement de la biodiversité dans les zones de protection autour des captages. Nos eaux sont soumises à une réglementation très stricte et plus de 120.000 analyses de qualité sont effectuées chaque année, tant en interne que dans des laboratoires externes accrédités. Les résultats de ces analyses démontrent la qualité supérieure de nos eaux. Le Groupe est également conscients que la surexploitation d'une nappe aquifère peut avoir une influence négative sur les caractéristiques de l'eau qu'elle contient et prélève l'eau uniquement dans le volume renouvelable de la nappe aquifère.

- **Le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits**

Spadel partage les inquiétudes liées à l'utilisation des emballages plastiques (déchets, ressources non renouvelables, émissions de CO2) et souhaite assumer la responsabilité de passer à une économie circulaire. À cette fin, le Groupe analyse et améliore en permanence son portefeuille d'emballages, notamment en augmentant l'utilisation de PET recyclé ou en poursuivant l'allègement du poids des bouteilles. Spadel innove également en termes d'emballages, afin de les rendre plus écologiques. C'est le cas de l'Eco Pack Spa Reine de 5L et 10L et de la Fontaine Wattwiller de 5L, par exemple. Par ailleurs, Spadel s'engage depuis des années à lutter plus efficacement contre les déchets sauvages et à mettre en place des partenariats pour un tri optimal afin d'augmenter sensiblement la qualité des matériaux recyclés.

- **La concentration du secteur de la distribution, le développement des marques de distributeurs et des premiers prix**

La consolidation continue des distributeurs sur les marchés où le Groupe opère pourrait entraîner une baisse de la rentabilité de l'industrie des boissons non alcoolisées dans son ensemble et affecter indirectement les résultats du Groupe. Spadel a développé une stratégie visant à répartir de manière plus optimale ses activités commerciales et la création de valeur entre les marchés où le Groupe est présent, réduisant ainsi le risque de concentration/dépendance du Groupe.

- **Une cyber-attaque**

Une cyberattaque ciblant les systèmes informatiques clés du Groupe ou l'intégrité de ses données critiques, que cette attaque soit accompagnée d'une demande de rançon ou qu'elle soit menée dans un but de sabotage, pourrait affecter négativement les activités et les résultats du Groupe. Spadel a mis en place des politiques claires concernant l'accès et la sécurité des informations critiques pour l'entreprise. Spadel a pris diverses mesures pour prévenir, détecter et limiter l'impact des cyber-attaques. Des efforts de sensibilisation automatisés et continus sont également déployés parmi les employés.

- **Disponibilité et volatilité des prix des matières premières, des emballages et de l'énergie**

Tout changement dans la disponibilité et/ou les prix des matières premières, des emballages et de l'énergie pourrait avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe. Afin d'atténuer les effets des fluctuations des prix , le Groupe conclut différents types d'accords, tels que des contrats annuels à prix fixes, des contrats avec clauses d'indexation permettant de bénéficier de baisses attendues, ainsi que des accords de *hedging* physique et/ou financier.

2. INNOVATION

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2024 sont :

Marque	Mois	Description
Zyla	Janvier	Lancement de la marque Natural Energy Drink "Zyla", avec 3 recettes 'Boost', 'Focus' et 'Vitality' (boissons énergisantes avec des ingrédients d'origine naturelle)
Spa	Février	Lancement de la recette 'Cherry' dans la gamme Spa Touch Sparkling (50cl et 100cl)
Spa	Février	Lancement de la recette 'Lemon Clear' dans la gamme Spa Fruit Sparkling (40cl et 125cl)
Spa	Mars	Lancement du bouchon attaché sur la gamme Spa pétillant
Spa	Avril	Lancement du bouchon attaché sur les gammes Spa Reine, Spa Fruit et Spa Touch
Spa	Avril	Lancement de deux nouvelles recettes Mocktail 'Mojito et 'Passion Fiz' dans la gamme Spa Touch Sparkling (50cl et 100cl)

Bru	Avril	Lancement du bouchon attaché sur la gamme Bru
Spa	Mai	Lancement de la "Spa Fountain", fontaine à eau qui s'intègre facilement dans tous les espaces de bureaux et qui fonctionne avec des Eco Packs de 10 litres de SPA Reine

3. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration ne relève aucun élément susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

5. EXISTENCE DE SUCCURSALE

La Société n'a pas de succursales ni en Belgique, ni à l'étranger.

6. AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Les articles 7:96 et 7:97 du CSA en matière de conflits d'intérêts ont trouvé à s'appliquer lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2024. Lors de cette réunion, Marc du Bois, CEO, a en effet déclaré au Conseil d'Administration, avant que ce dernier n'aborde le point relatif à la revue de sa performance, de sa rémunération variable en 2023 et de l'évolution de sa rémunération de base, avoir directement un intérêt opposé de nature patrimoniale au sens de l'article 7:96 du CSA, aux décisions du Conseil d'Administration, dès lors qu'il s'agissait de décider de sa performance et de sa rémunération variable. Marc du Bois n'a pas participé aux délibérations ni à la décision sur ces différents points. Le Conseil d'Administration, à l'exception de Marc du Bois, a validé la revue de la performance du CEO, la rémunération variable y associé, et l'évolution de sa rémunération de base.

Article 7 :97 du CSA : Au cours de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de transactions ou de décisions visées par ces dispositions concernant les conflits d'intérêts dans les relations avec certaines entités liées.

Article 7 :203 du CSA : La Société n'ayant pas de capital autorisé, cette disposition concernant l'utilisation du capital autorisé n'est pas d'application.

Article 7 :226 du CSA : La Société n'a pas pris en gage ses propres actions.

7. UTILISATIONS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société ne fait pas usage d'instruments financiers au sens de l'article 3 :6, § 1, 8° du CSA (instruments de couverture/dérivé). La politique de gestion des risques est détaillée au point 1.4 ci-dessus.

8. INDÉPENDANCE ET COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

Au cours de l'exercice 2024, le Président du Comité d'audit disposait des compétences requises en matière de comptabilité et d'audit.

9. DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La déclaration de gouvernance d'entreprise est établie dans un rapport distinct, joint au présent rapport de gestion.

10. DÉCLARATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La déclaration en matière de durabilité est établie dans un rapport distinct, joint au présent rapport de gestion.

* *
*

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2024.

Le 02 avril 2025

Le Conseil d'Administration

DocuSigned by:

60B5D3A4FB1347E...



Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

A. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

1. La Charte de Gouvernance d'Entreprise

En matière de gouvernance d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des sociétés et des associations entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (le « **CSA** ») ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « **Code 2020** »).

Spadel a adopté le Code 2020 comme code de référence et applique ses recommandations en suivant le principe du « comply or explain ». L'adoption du CSA et du Code 2020 ont également donné lieu à des modifications statutaires – approuvées par l'assemblée générale Extraordinaire du 10 juin 2021 – et à l'adaptation de sa Charte de Gouvernance d'Entreprise et des Règlements d'ordre intérieur du conseil et de ses comités ainsi que son Dealing Code. Spadel a également adopté un Code de Conduite au cours de l'exercice 2020. Ces différents documents sont consultables sur le site internet de la société (www.spadel.com). A la date du présent rapport, Spadel respecte les dispositions du Code 2020, à l'exception de ce qui concerne certains principes, tels que plus amplement détaillés dans les sections qui suivent ou dans le rapport de rémunération.

La réflexion de Spadel sur sa gouvernance est en constante évolution et fait l'objet d'une évaluation continue. Les règles de gouvernance de Spadel tiennent notamment compte des liens étroits qu'elle entend entretenir avec son actionnaire de référence et de sa taille, tout en préservant son autonomie.

2. Les caractéristiques principales du contrôle interne et de la gestion des risques

2.1. Contrôle interne

Le conseil d'administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le comité d'audit est chargé, entre autres, des missions suivantes :

- communication au conseil d'administration des résultats du contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés et explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que de l'audit interne ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire ;
- examen et suivi de l'indépendance du commissaire, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société ;
- recommandation au conseil d'administration de la société pour la désignation du commissaire.

La société a engagé en 2008 un auditeur interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'auditeur interne rapporte hiérarchiquement au Chief Financial Officer (« CFO ») et fonctionnellement au président du comité d'audit. Il assiste aux réunions du comité d'audit dont il rédige le rapport.

Le comité d'audit examine dans quelle mesure le comité exécutif tient compte des constatations de la fonction d'audit interne et de la lettre de recommandation de l'auditeur externe. En outre, le comité d'audit examine les dispositifs spécifiques existants que le personnel de la société peut utiliser pour faire part confidentiellement de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets. Le comité d'audit donne son aval aux mécanismes permettant au personnel d'informer directement le président du comité d'audit par le biais de l'auditeur interne. Si nécessaire, des dispositions sont prises permettant une enquête proportionnée et indépendante concernant ces sujets, et des mesures de suivi appropriées.

Le comité d'audit valide annuellement le plan d'audit interne. Le plan d'audit interne est notamment établi sur la base d'un inventaire des risques qui est mis à jour régulièrement. La dernière mise à jour a été réalisée en novembre 2023.



Le CEO a par ailleurs mis en place un comité des risques chargé de piloter la gestion des risques repris au sein de l'inventaire visé ci-dessus. Ce comité se réunit plusieurs fois par an avec les responsables des risques afin d'évaluer les actions de prévention et protection mises en œuvre. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale.

L'auditeur interne fait également régulièrement un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le comité d'audit fait, après chaque réunion, un rapport au conseil d'administration. Une copie du rapport est remise aux administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau statutaire et les *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») au niveau consolidé, soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés de la société, ainsi que des filiales de la société comprises dans la consolidation ;
- que le rapport de gestion contienne un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la société et de ses filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de biens et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le conseil d'administration et sous le contrôle du comité exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting mensuel au niveau du comité exécutif et trimestriel au niveau du conseil d'administration.

2.2. Contrôle externe

Le mandat du commissaire est exercé par PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Monsieur Romain Seffer. PwC a été nommé par l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2022, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025. Le montant des émoluments du commissaire est publié, conformément à l'article 3:65 du CSA en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 6.18.2 des comptes statutaires de la société.

3. Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2024

Les actionnaires ont libre accès à l'onglet « Investisseurs » du site internet de la société (www.spadel.com) où ils disposent de toutes les informations utiles pour agir en connaissance de cause. Ils peuvent également y télécharger les documents nécessaires pour participer aux assemblées générales de la société et y exercer leurs droits. Un traitement identique est assuré à tous les actionnaires de Spadel qui se trouvent dans une situation identique et Spadel respecte leurs droits.

Au 31 décembre 2024, le capital s'élève à 5.000.000 d'euros et est représenté par 4.150.350 actions ordinaires entièrement libérées. Chaque action confère une voix à l'assemblée générale. Il n'existe pas d'actions privilégiées. Les actions sont nominatives ou dématérialisées, librement cessibles et admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Les obligations de la société et les droits des actionnaires en matière d'assemblée générale sont mentionnés *in extenso*, de la convocation à la participation et au vote, sur le site internet de Spadel (www.spadel.com) où cette information reste accessible à tout moment.

Conformément à l'article 8 des statuts de la société et à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (%), trois pour cent (3%), cinq pour cent (5%) et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation.

Sur la base des dernières notifications de transparence reçues par la société ainsi que la notification au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datée du 3 septembre 2024 émanant de Monsieur Marc du Bois, Finances & Industries SA et la Fondation MACDUB, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la société au 31 décembre 2024 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

	Nombre d'actions	% du total
Monsieur Marc du Bois et Finances & Industries SA ¹	3.865.797	93,14
M. André de Barsey et Sogemindus Holding SA ²	184.584	4,45
Public (free float)	99.969	2,41
TOTAL	4.150.350	100,00

1. Suivant notification au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datée du 3 septembre 2024.

2. Suivant notification de transparence datée du 11 août 2021.



La notification au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datée du 3 septembre 2024, émanant de Monsieur Marc du Bois, Finances & Industries SA et la Fondation MACDUB, fait état d'une détention par Monsieur Marc du Bois de 10 actions et par Finances & Industries SA de 3.865.787 actions, soit 93,14% des actions (et donc des droits de vote) de la société.

Il ressort de cette notification que Marc du Bois contrôle la Fondation MACDUB (au sens de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé) et détient la pleine propriété sur 149.220 certificats et l'usufruit sur 817.036 certificats émis par cette dernière en représentation d'autant d'actions de Gerefis SA. Le solde des certificats de la Fondation MACDUB est détenu par l'épouse de Marc du Bois (pour partie en pleine propriété et pour partie en usufruit) et les deux enfants de Marc du Bois en nue-propriété. La Fondation MACDUB contrôle Gerefis SA à hauteur de 100 % (soit 966.286 actions). Gerefis SA contrôle Finances & Industries SA à hauteur de 100 % (soit 400.000 actions).

La notification est disponible sur le site internet www.spadel.com, sous l'onglet « Gouvernance ». Elle fait suite à l'acquisition par Finances & Industries SA de 4.600 actions. Cette acquisition a par ailleurs fait l'objet d'une notification « transaction de dirigeants » au titre de l'art. 19 du règlement (UE) n° 596/2014 relatif aux abus de marché.

La notification de transparence, datée du 11 août 2021, émanant de Monsieur André de Barys, fait état d'une détention par Monsieur André de Barys de 51 actions et par Sogemindus Holding SA de 184.533 actions, soit 4,45% des droits de vote de la société. Selon la notification, Monsieur André de Barys contrôle Sogemindus Holding SA La notification est disponible sur le site internet www.spadel.com, sous l'onglet « Gouvernance ».

Spadel n'a pas connaissance d'accords entre ses actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts de la société ne contiennent par ailleurs pas de catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas non plus de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des administrateurs qui ne soient pas reprises dans les statuts ou les règlements d'ordre intérieur publiés et la société n'a pas pris d'engagement majeur qui contredirait des clauses liées à son propre changement de contrôle.

Enfin, les articles 7:96 et 7:97 du CSA en matière de conflits d'intérêts ont trouvé à s'appliquer lors de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2024. Lors de cette réunion, Marc du Bois, CEO, a en effet déclaré au conseil d'administration, avant que ce dernier n'aborde le point relatif à la revue de sa performance, de sa rémunération variable en 2023 et de l'évolution de sa rémunération de base, avoir directement un intérêt opposé de nature patrimoniale au sens de l'article 7:96 du CSA, aux décisions du conseil d'administration, dès lors qu'il s'agissait de décider de sa performance et de sa rémunération variable. Marc du Bois n'a pas participé aux délibérations ni à la décision sur ces différents points. Le conseil d'administration, à l'exception de Marc du Bois, a validé la revue de la performance du CEO, la rémunération variable y associé, et l'évolution de sa rémunération de base.

4. Politique de diversité

Pour Spadel, la diversité et l'inclusion sont essentielles, sous tous leurs aspects et à tous les niveaux. La certification B Corp obtenue par le groupe Spadel en 2022, label pour des entreprises à impact sociétal positif, inclut d'ailleurs des mesures sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

En termes de personnel, Spadel ambitionne une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Au niveau de l'ensemble du groupe, et ce à tous les niveaux de l'organisation, au 31 décembre 2024, 72% des collaborateurs étaient des hommes et 28% des femmes.

L'embouteillage de l'eau minérale naturelle étant un sujet local, Spadel offre de l'emploi local dans tous les pays où le groupe est actif. Si possible, Spadel cherche également des formes d'emploi alternatives pour les personnes qui rencontrent des difficultés physiques durant leur carrière et seraient autrement dans l'impossibilité de demeurer dans le circuit du travail régulier.

En ce qui concerne la composition du comité exécutif, Spadel veille à y accueillir des représentants des différentes zones géographiques où le Groupe est actif. Spadel vérifie en permanence sous tous les angles si la composition du comité exécutif répond aux besoins de l'organisation et du monde dans lequel le groupe exerce ses activités, tant du point de vue des compétences, de l'expertise, des capacités générales que de celui de l'expérience éducative ou professionnelle. Si nécessaire, Spadel investit également dans la formation de ses collaborateurs afin de pouvoir répondre encore plus efficacement aux défis auxquels le groupe fait face.

En matière de diversité des genres, le comité exécutif compte trois femmes sur un total de huit membres. Spadel continue à appliquer sans restriction la neutralité des genres dans le choix des nouveaux membres. Les facteurs qui sous-tendent les nouvelles embauches sont une bonne compatibilité professionnelle, managériale et culturelle.

S'agissant de la composition du conseil d'administration, l'article 7:86 §1^{er} du CSA dispose qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration doit être de sexe différent de celui des autres membres. Le nombre minimum requis est arrondi au nombre entier le plus proche. Depuis l'assemblée générale ordinaire de 2023, le conseil d'administration est composé de 5 membres de sexe masculin, et 2 membres de sexe féminin.



En ce qui concerne la composition du comité exécutif, Spadel veille à y accueillir des représentants des différentes zones géographiques où le groupe est actif. Spadel vérifie en permanence sous tous les angles si la composition du comité exécutif répond aux besoins de l'organisation et du monde dans lequel le groupe exerce ses activités, tant du point de vue des compétences, de l'expertise, des capacités générales que de celui de l'expérience éducative ou professionnelle. Si nécessaire, Spadel investit également dans la formation de ses collaborateurs afin de pouvoir répondre encore plus efficacement aux défis auxquels le groupe fait face.

En matière de diversité des genres, le comité exécutif compte trois femmes sur un total de huit membres. Spadel continue à appliquer sans restriction la neutralité des genres dans le choix des nouveaux membres. Les facteurs qui sous-tendent les nouvelles embauches sont une bonne compatibilité professionnelle, managériale et culturelle.

S'agissant de la composition du conseil d'administration, l'article 7:86 §1^{er} du CSA dispose qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration doit être de sexe différent de celui des autres membres. Le nombre minimum requis est arrondi au nombre entier le plus proche. Depuis l'assemblée générale ordinaire de 2023, le conseil d'administration est composé de 5 membres de sexe masculin, et 2 membres de sexe féminin.

5. Composition et mode de fonctionnement du conseil et des différents comités

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du conseil d'administration et des comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Spadel et les règlements d'ordre intérieur respectifs.

5.1. Le conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Spadel, dont la composition est reprise ci-dessous, comptait au 31 décembre 2024 sept membres, nommés par l'assemblée générale dont quatre sont indépendants et répondent aux critères généraux d'indépendance visés à l'article 7:87 du CSA ainsi qu'aux critères spécifiques d'indépendance de l'article 3.5 du Code 2020.

Le président du conseil d'administration et le Chief Executive Officer (« CEO ») ne sont pas la même personne. La fonction de CEO est exercée par Gerefis SA, représentée par Marc du Bois.

Nom	Qualité	Date de nomination/ renouvellement	Fin du mandat
Gerefis SA, dont le représentant permanent est le Baron Marc du Bois	Administrateur exécutif - CEO - Président du comité exécutif	Cooptation par le conseil d'administration du 30 mars 2022 et nomination confirmée par l'AGO du 24 mai 2022	AGO de 2025
Finances & Industries SA, dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller	Administrateur non-exécutif, indépendant	AGO du 24 mai 2022	AGO de 2026
Familia Numerosa BV, dont le représentant permanent est Monsieur Roel van Neebros	Administrateur non-exécutif, indépendant - Président du conseil d'administration ¹	AGO du 10 juin 2021	AGO de 2025
UpsilonLab BV, dont le représentant permanent est Madame Corinne Avelines	Administrateur non-exécutif, indépendant	AGO du 11 juin 2020	AGO de 2024, non mandat non renouvelé
A2 BV, dont le représentant permanent est Monsieur Alain Beyens	Administrateur non-exécutif, indépendant	AGO du 10 juin 2021	AGO de 2025
Louis-Guy du Bois	Administrateur non-exécutif, non indépendant	AGO du 23 mai 2023	AGO de 2027
Mieke Van de Capelle	Administrateur non-exécutif, indépendant	AGO du 23 mai 2023	AGO de 2027
Katalin Berenyi	Administrateur non-exécutif, indépendant	AGO du 28 mai 2024	AGO de 2028

¹ Président du conseil d'administration depuis le 23 août 2021



Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, de renouveler le mandat de Geréfis SA, dont le représentant permanent est Monsieur Marc du Bois, de Familia Numerosa SA, dont le représentant permanent est Monsieur Roel van Neerboos, et de A2 BV, dont le représentant permanent est Monsieur Alain Beyens, chacun pour un mandat d'une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2029.

Fonctionnement du conseil d'administration

En 2024, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises pour ses réunions régulières, y compris pour sa réunion stratégique annuelle en septembre.

Le taux de présence des membres pour les réunions régulières du conseil d'administration était le suivant:

Nom	Qualité	Taux de présence
Geréfis SA, dont le représentant permanent est le Baron Marc du Boi	Administrateur exécutif à partir du 1 ^{er} avril 2022	5/5
Finances & Industries SA, dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller	Administrateur non-exécutif	5/5
Familia Numerosa BV, dont le représentant permanent est Monsieur Roel van Neerboos	Administrateur non-exécutif, indépendant – Président du conseil d'administration	5/5
UpsilonLab BV, dont le représentant permanent est Madame Corinne Avelines	Administrateur indépendant jusqu'à l'AGO du 28 mai 2024	2/2
A2 BV, dont le représentant permanent est Monsieur Alain Beyens	Administrateur non-exécutif, indépendant	5/5
Louis-Guy du Bois	Administrateur non-exécutif, non indépendant	5/5
Mieke Van de Capelle	Administrateur non-exécutif, indépendant	5/5
Katalin Berenyi	Administrateur non-exécutif, indépendant depuis le 28 mai 2024	3/3

Le conseil examine notamment lors de ses réunions trimestrielles:

- le suivi de ses décisions ;
- les rapports et recommandations des comités d'audit et de nomination et de rémunération ;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action ;
- la situation financière consolidée par rapport au trimestre écoulé.

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du conseil:

- 1^{er} trimestre: arrêté des comptes statutaires et approbation des comptes de l'exercice écoulé, préparation de l'assemblée générale ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels ;
- 2^e trimestre: sujets divers en fonction de l'évolution de la situation ;
- 3^e trimestre: arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels ;
- 4^e trimestre: approbation des budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

Dérogations au Code 2020 concernant le fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil estime qu'une réunion formelle par an des administrateurs non exécutifs destinée à évaluer leur interaction avec le CEO n'est pas utile, compte tenu de l'excellent dialogue ouvert et permanent avec le CEO, de manière informelle, ou lors de réunions du conseil d'administration et de ses comités. Par ailleurs, les administrateurs non-exécutifs peuvent toujours se réunir en l'absence du CEO s'ils le jugent nécessaire à la lumière des intérêts de Spadel. Ils ont notamment l'occasion de le faire avant ou après toute réunion du conseil d'administration ou de ses comités. De plus, si cela s'avère opportun, le président du conseil d'administration n'hésitera pas à réunir l'ensemble des administrateurs non-exécutifs afin d'évaluer la nature de leurs interactions avec le CEO. Enfin, il est évident que, quand le conseil est amené à délibérer sur des questions impliquant, directement ou indirectement, le CEO, ce dernier quitte la séance.

Par conséquent, bien qu'une telle réunion n'a pas nécessairement lieu une fois par an, Spadel estime que la finalité du principe 3.11 est atteinte au regard de la dynamique existante entre les membres du conseil d'administration. Spadel déroge ainsi au principe 3.11 du Code 2020.

5.2. Comités créés par le conseil d'administration

Spadel compte deux comités institués au sein du conseil d'administration, le comité d'audit (conformément à l'article 7:99 du CSA) et le comité de nomination et de rémunération (conformément à l'article 7:100 du CSA).

Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres, tous administrateurs non-exécutifs, dont deux indépendants. Jusqu'au 28 mai 2024 il était composé des membres suivants:

- A2 BV avec comme représentant permanent Monsieur Alain Beyens (président) ;
- Finances & Industries SA avec comme représentant permanent Monsieur Axel Miller ; et
- UpsilonLab BV avec comme représentant permanent Madame Corinne Avelines.

Depuis le 28 mai 2024, il est composé des membres suivants:

- A2 BV avec comme représentant permanent Monsieur Alain Beyens (président) ;
- Finances & Industries SA avec comme représentant permanent Monsieur Axel Miller ; et
- Louis-Guy du Bois.

Monsieur Alain Beyens, président actuel du comité d'audit est, par sa formation et sa longue expérience professionnelle comme manager exécutif ou administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.



Le comité d'audit s'est réuni trois fois en 2024. Tous les membres étaient présents à chaque réunion.

Le commissaire, le CEO ainsi que le CFO et l'auditeur interne ont assisté aux réunions du comité d'audit. Un moment de rencontre entre le comité et le commissaire, sans la présence du management, est prévu annuellement.

Le comité d'audit s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites régissant ses missions et son fonctionnement. Le président du comité d'audit a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses réunions et recommandations, soumises pour approbation.

Le comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est composé de trois membres, administrateurs non exécutifs, dont la majorité des membres sont indépendants. En 2024 il était composé des membres suivants:

- Familia Numerosa BV avec comme représentant permanent Monsieur Roel van Neerbos (Président);
- Finances & Industries SA avec comme représentant permanent Monsieur Axel Miller; et
- Mieke Van de Capelle.

Les membres du comité de nomination et de rémunération possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le comité s'est réuni deux fois en 2024. Tous ses membres étaient présents. Le CEO et le Group HR Director ont assisté aux réunions du comité sauf pour les points les concernant personnellement.

Le comité de nomination et de rémunération s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites régissant ses missions et son fonctionnement. Le président du comité de nomination et de rémunération a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses réunions et recommandations, soumises pour approbation.

5.3. Comité exécutif

Le comité exécutif du groupe est composé aujourd'hui du CEO/président du comité exécutif – Gerefis SA, représentée par Monsieur Marc du Bois – et d'autres membres.

Les personnes suivantes ont fait partie du comité exécutif en 2024:

Nom	Fonction
Marc du Bois	CEO
Didier De Sogher	CFO, jusqu'au 31 décembre 2024
Bart Peeters	General Manager BeNeFralux
Borislava Nalbantova	General Manager Bulgaria
Amaury Collette	Group Operations Director
Jo Swennen	Group Procurement & Supply Chain Director
Valérie Siegler	Head of Brands, Innovation & Sustainability
Tatiana Goeminne	Group HR Director
Cédric Evenepoel	CFO, du 9 décembre 2024 au 13 février 2025

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans d'action, le comité exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du groupe.

Lors de la réunion qui suit une réunion du conseil d'administration, les décisions, demandes et recommandations du conseil sont passées en revue et traduites, là où cela s'avère nécessaire, en points d'action.

5.4. Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités créés en son sein

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus informels d'évaluation du conseil d'administration, des administrateurs, du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du conseil d'administration et de ses comités. De même, périodiquement ou en cas de renouvellement du mandat, une évaluation de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du conseil d'administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont eux également retenus lors de la nomination de nouveaux administrateurs:

- compétences dans les domaines d'activité de la société;
- expérience dans les marchés géographiques de la société;
- diversité des compétences, d'âges, de genre, de nationalité;
- son engagement et son implication constructive dans les débats et les prises de décision;
- la probité et la bonne réputation;
- l'esprit de collégialité;
- l'intérêt pour la société et son développement.



Sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement de façon informelle sa taille, sa composition, ses performances et celles de ses comités spécialisés, ainsi que son interaction avec le comité exécutif. En 2024, le conseil d'administration a évalué son fonctionnement dans le cadre d'un processus formalisé, assisté d'un cabinet d'experts externes, suivant une méthodologie approuvée par le conseil. L'évaluation a porté sur les performances du conseil d'administration, ainsi que son interaction avec le management exécutif, de même que sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses comités.

Lors de l'expiration du mandat de chaque administrateur, le conseil d'administration évalue sa participation aux réunions du conseil ou aux comités spécialisés, son engagement et son implication constructive dans les débats et les prises de décision. Le comité de nomination et de rémunération évalue également si la contribution de chaque administrateur est adaptée aux circonstances changeantes.

Le conseil d'administration prend des décisions suite à l'évaluation des performances. Si nécessaire, ceci implique de proposer la nomination de nouveaux administrateurs, de ne pas réélire des membres existants, ou de prendre toute mesure considérée comme appropriée pour un fonctionnement efficace du conseil. Par ailleurs, le conseil examine de manière permanente et informelle les performances du comité exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques.

B. Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération (« **Rapport de Rémunération** ») s'inscrit dans les cadre des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « **Code 2020** ») et de l'article 3:6 §3, alinéa 2 du Code des Sociétés et des Associations (le « **CSA** »).

Il fournit une vue d'ensemble de la rémunération et des avantages, quelle que soit leur forme, octroyés au cours de l'exercice 2024 à chacun des membres du conseil d'administration, au CEO et aux autres membres du comité exécutif. Il reprend les grands principes de la politique de rémunération et la manière dont ces derniers ont été mis en application au cours de l'exercice écoulé. Il n'y a pas eu de dérogation par rapport à la politique de rémunération telle qu'approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021 et disponible sur le site internet de la société, www.spadel.com.

1. La rémunération totale

La rémunération totale versée par la société ou par une de ses filiales aux administrateurs, au CEO et aux autres membres du comité exécutif respecte pleinement la politique de rémunération qui était en vigueur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021 ainsi que la politique de rémunération qui a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021. Les critères de performance ont été appliqués en parfaite conformité avec cette politique.

C. La rémunération totale des administrateurs

La rémunération des administrateurs est arrêtée par l'assemblée générale de la société, sur proposition du conseil d'administration, qui a lui-même reçu des propositions du comité de nomination et de rémunération.

La rémunération des administrateurs est constituée par des émoluments fixes alloués par l'assemblée générale et des jetons de présence.

L'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015 a fixé :

- la rémunération fixe à 15.000 euros par an par administrateur (hors président) pour les 5 réunions fixes et a également attribué un jeton de présence de 3.000 euros par réunion (soit 15.000 euros pour les cinq réunions fixes), étant entendu que pour leur présence à toute réunion supplémentaire, chaque administrateur se verra attribuer un jeton de présence supplémentaire de 6.000 euros par réunion;
- la rémunération fixe à 30.000 euros par an pour le président pour les 5 réunions fixes et a également attribué un jeton de présence de 6.000 euros par réunion (soit 30.000 euros pour les cinq réunions fixes), étant entendu que pour sa présence à toute réunion supplémentaire, le président se verra attribuer un jeton de présence supplémentaire de 12.000 euros par réunion (soit une rémunération fixe et un jeton de présence fixés au double de celui d'un administrateur);
- le montant du jeton de présence pour chaque participation à une réunion du comité d'audit et/ou du comité de nomination et de rémunération à 2.500 euros par personne, sous réserve du président desdits comités qui se voit attribuer un jeton de présence de 5.000 euros par réunion.

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021 a par ailleurs clarifié que :

- la rémunération fixe et les jetons de présence visés ci-dessus seront en tout état de cause payés en tenant compte de la durée du mandat exercé par chaque administrateur durant un exercice social et de sa participation effective aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés; et
- toute participation à une réunion du conseil d'administration « ad hoc » ne nécessitant pas de préparation particulière ne donnera pas lieu à l'octroi d'un jeton de présence supplémentaire, sauf circonstances exceptionnelles.

A l'exception du CEO qui exerce ses fonctions sous statut d'indépendant (contrat de prestation de services), il n'existe pas de contrat de prestation de services entre la société et les administrateurs, qui exercent leur mandat sous statut d'indépendant. Conformément aux statuts de la société, ils sont révocables à tout moment, avec effet immédiat et sans motif, ni indemnité.



Le tableau ci-dessous reprend la rémunération annuelle totale versée à titre individuel à chaque membre du conseil d'administration sur la base de sa participation aux réunions des différents comités consultatifs:

	Qualité	Rémunération fixe annuelle (en EUR)	Jetons de présence (en EUR)		comité d'audit	Total (en EUR)
			conseil d'administration	comité de nomination et de rémunération		
Finances & Industries SA (Axel Millier)	Administrateur non-exécutif, non indépendant, membre du comité d'audit, membre du comité de nomination et de rémunération	15.000	15.000	5.000	7.500	42.500
Gerefs SA (Marc du Bois)	Administrateur / CEO	15.000	15.000	-	-	30.000
Familia Numerosa BV (Roel van Neebros)	Administrateur non exécutif, indépendant et président du conseil d'administration, membre et président du comité de nomination et de rémunération	30.000	30.000	10.000	-	70.000
UpsilonLab BV (Corinne Avelines)	Administrateur non exécutif, indépendant jusqu'au 28 mai 2024, membre du comité d'audit jusqu'au 28 mai 2024	6.000	6.000	-	2.500	14.500
A2 BV (Alain Beyens)	Administrateur non-exécutif, indépendant, , président du comité d'audit	15.000	15.000	-	15.000	45.000
Louis-Guy du Bois	Administrateur non-exécutif, non indépendant, membre du comité d'audit depuis le 28 mai 2024	15.000	15.000	-	5.000	35.000
Mieke Van de Capelle	Administrateur non exécutif, indépendant, membre du comité de nomination et de rémunération	15.000	15.000	5.000	-	35.000
Katalin Berenyi	Administrateur non exécutif, indépendant, depuis le 28 mai 2024	18.000	18.000	-	-	36.000

1.2. La rémunération totale du CEO

L'administrateur-délégué de Spadel, qui est le seul administrateur exécutif, exerce la fonction de CEO.

La rémunération du CEO est arrêtée par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de nomination et de rémunération. Cette rémunération se compose d'une partie fixe, d'une partie variable et d'autres avantages.

La **rémunération de base** est déterminée, pour le CEO (ainsi que chaque membre du comité exécutif), en fonction de la nature et de l'étendue de ses responsabilités et de ses compétences individuelles. Afin de s'assurer de leur conformité aux pratiques du marché, la rémunération de base du comité exécutif est revue périodiquement en fonction de barèmes de référence, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Ces barèmes de référence sont établis par des consultants spécialisés en rémunération et reconnus au niveau international, à la suite de *benchmarks*.

Les critères de la **rémunération variable** du CEO (et de chaque membre du comité exécutif) de la société correspondent à des prestations de qualité répondant aux attentes, en matière de résultats, de professionnalisme et de motivation. Ils consistent en une combinaison

d'objectifs financiers et qualitatifs collectifs et individuels auxquels une pondération est attribuée. Le conseil d'administration fixe des critères qui privilégient des objectifs prédéterminés et mesurables ayant une influence positive sur la société tant à court terme, soit sur un an (*Short Term Incentive* ou « **STI** » qu'à long terme, soit sur trois ans (*Long Term Incentive* ou « **LTI** ») et qui sont alignés avec la stratégie de la société.

Short Term Incentive

Le STI représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la rémunération de base de :

- 50% pour le CEO ; et
- 30% pour les autres membres du comité exécutif.

Le STI est basé sur des critères de performance afférents à l'année pour laquelle il est attribué. Il s'agit d'une combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et de performance individuelle, auxquels une pondération est attribuée. Chaque indicateur est affecté d'un facteur multiplicateur, en fonction du degré de réalisation de l'objectif par rapport à l'objectif fixé.

Les critères d'évaluation qualitatifs font l'objet d'une appréciation globale par le comité de nomination et de rémunération qui ensuite soumet son avis au conseil d'administration.



Long Term Incentive

Le LTI est destiné à aligner les membres du comité exécutif et les incite à adopter une vue à long terme basée sur (i) la création de valeur durable pour les actionnaires de la société et (ii) la création d'impact positif sur la société et l'environnement.

Un nouveau plan LTI est en vigueur depuis 2023. Celui-ci est composé d'une partie financière et d'une partie non financière. La partie financière représente un potentiel qui correspond à un pourcentage de la création de valeur des fonds propres de l'entreprise sur une période de 3 ans, répartie à parts égales parmi les membres du comité exécutif, le CEO comptant deux fois. La partie non financière est basée sur la réalisation d'objectifs de durabilité sur trois ans, et plus spécifiquement sur l'amélioration du score B Corp sur 3 ans. La certification B Corp (ou B Corporation) est une certification internationale attribuée aux entreprises qui respectent des normes élevées en matière de performance sociale et environnementale, de transparence et de responsabilité. Une entreprise certifiée B Corp s'engage à :

- créer un impact positif sur la société et l'environnement;
- avoir des pratiques éthiques en matière de gouvernance, de gestion des employés et de relations avec les fournisseurs;
- être transparente en publiant ses performances sociales et environnementales.

Pour obtenir la certification, l'entreprise doit passer par un processus d'évaluation appelé le B Impact Assessment, qui mesure son impact dans cinq domaines :

- gouvernance: engagement éthique, transparence;
- collaborateurs: bien-être des employés, inclusion et diversité;
- communauté: relations avec les fournisseurs, impact local;
- environnement: gestion des ressources, réduction de l'empreinte carbone;
- clients: impact des produits et services sur la société.

Si elle obtient un score suffisant, elle peut être certifiée après validation par l'organisation B Lab, qui administre la certification. Spadel a été certifiée pour la première fois en 2022.

La modification du plan LTI a été intégrée dans la politique de rémunération, et a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024.

La rémunération totale versée au CEO en 2024, comparée à celle versée en 2023, peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Rémunération totale ¹					Proportion rémunération fixe et variable ⁸
	Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération totale (en EUR)	
	Rémunération de base (en EUR)	Avantages additionnels (en EUR)	STI (en EUR) ²	LTI (en EUR) ³⁻⁷		
				Items extraordinaires (en EUR) ⁴	Coût de la pension (en EUR) ⁵	
Gerelis SA, représentée par Marc du Bois 2024	584.016	-	495.859	-		1.079.875
						Fixe: 54% Variable: 46%

1. Toutes les composantes de la rémunération sont rapportées en montants bruts

2. Le montant rapporté est égal à la valeur monétaire de la rémunération variable payée dans la courante de l'année (c'est-à-dire l'objet du rapport pour la rémunération variable de l'année précédente)

3. Le montant rapporté est égal à la valeur monétaire de la rémunération variable payée dans la courante de l'année (c'est-à-dire l'objet du rapport) sur base de critères de performance relatifs à plusieurs années

4. Le CEO n'a pas reçu d'items extraordinaires 2024, tels que sign-off fees, bonus de retention, des interventions dans les frais de déplacement, des compensations pour paiements en vertu de contrats de travail antérieurs, etc.

5. Le montant rapporté contient toutes les cotisations qui affectivement étaient payées par l'employeur dans la courante de l'année aux régimes de pension obligatoires et facultatifs

6. Quote-part relative à la rémunération fixe = (Rémunération fixe / coût de la pension) / (Rémunération totale)

7. Quote-part relative à la rémunération variable = (Rémunération variable) / (Rémunération totale)

Spadel n'octroie aucun avantage additionnel.

La rémunération variable du CEO est payée en avril de l'année qui suit l'exercice pour lequel elle est attribuée.



1.3. La rémunération totale du comité exécutif, à l'exception du CEO

La rémunération des membres du comité exécutif est arrêtée par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de nomination et de rémunération. Cette rémunération se compose, comme celle du CEO, d'une partie fixe, d'une partie variable et d'autres avantages.

En raison du caractère multinational du comité exécutif et de la répartition des activités de Spadel sur différentes zones géographiques, les contrats d'emploi des membres du comité exécutif sont toutefois régis par différentes juridictions.

Il est renvoyé à la section 1.2 pour de plus amples explications sur le mode de détermination de la rémunération fixe et variable des autres membres du comité exécutif.

La rémunération totale versée aux membres du comité exécutif (à l'exception du CEO) en 2024 peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Rémunération variable					Rémunération totale		Proportion rémunération fixe et variable ⁶
	Rémunération de base (en EUR)	Rémunération fixe additionnels (en EUR)	Avantages	STI (en EUR) ²	LTI (en EUR) ³	extraordinaires (en EUR) ⁴	Coût de la pension (en EUR) ⁵	
Autres membres du comité exécutif 2024	1.701.089		64.557	821.160	0	6.389	106.646	Fixe: 70 % Variable: 30 %

1. Toutes les composantes de la rémunération sont rapportées en montants bruts.
2. Le montant rapporté est égal à la valeur monétaire de la rémunération variable payée dans le courant de l'année faisant l'objet du rapport pour la rémunération variable de l'année précédente.
3. Le montant rapporté est égal à la valeur monétaire de la rémunération variable payée dans le courant de l'année faisant l'objet du rapport, sur base de critères de performance réalisés à plusieurs anneaux.
4. Sont incluses les items extraordinaires tels que sign-off bonus, primes exceptionnelles, participations bénéficiaires pour les entités françaises, etc.
5. Le montant rapporté inclut toutes les cotisations qui effectivement étaient payées par l'employeur dans le courant de l'année aux régimes de pension, obligatoires et facultatifs.
6. Quote-part relative à la rémunération fixe = (Rémunération fixe + coût de la pension) / (Rémunération totale)

Les membres du comité exécutif bénéficient tous d'une voiture de fonction, dont l'avantage de toute nature est repris ci-dessus.

Les membres du comité exécutif dont le contrat de travail est soumis à la législation belge bénéficient en outre d'une assurance hospitalisation et ambulatoire et de chèques-repas.

Les membres du comité exécutif dont le contrat de travail est soumis à la loi française bénéficient également d'un accord de participation aux résultats de l'entreprise conclu au niveau de l'entité dont ils relèvent.

La rémunération variable des membres du comité exécutif est payée en avril de l'année qui suit l'exercice pour lequel elle est attribuée. Le paiement de la rémunération variable des membres du comité exécutif dont le contrat de travail est soumis à la loi belge a lieu en espèces, dont une partie bénéficie d'un traitement fiscal et social avantageux (CCT 90 concernant les avantages non récurrents liés aux résultats). Ils bénéficient en outre de la possibilité de percevoir une partie de leur rémunération variable sous forme de warrants ou d'options.

Le plan de pension dont bénéficient les membres du comité exécutif, autres que le CEO et le general manager de Devin, est de type « cotisation fixe » (defined contribution).



2. La rémunération liée aux actions

Le Code 2020 – principe 7.6 préconise que les administrateurs non exécutifs reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la société. Ces actions sont conservées au moins un an après que l'administrateur non exécutif a quitté le conseil et au moins trois ans après leur attribution. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient pas de stock-options. L'objectif du principe 7.6 est de promouvoir la création de valeur à long terme et un équilibre entre les intérêts et les attentes légitimes des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes. Selon le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 ce but peut, par exemple, être atteint en octroyant une partie de la rémunération des administrateurs non-exécutifs sous forme d'actions de la société car cela les ferait agir comme un actionnaire à long terme.

Spadel déroge à ce principe et n'alloue pas de rémunération en actions aux administrateurs non exécutifs. Compte tenu de la présence d'un actionnaire de référence qui détient plus de 93% du capital de la société et du caractère indépendant des administrateurs non exécutifs, Spadel est d'avis que l'octroi (d'une partie) de la rémunération en actions ne contribuerait pas nécessairement à l'objectif du Code 2020 de faire agir de tels administrateurs dans la perspective d'un actionnaire à long terme. La présence d'un actionnaire de référence a déjà pour conséquence que la gestion de la société poursuit davantage des objectifs fixes à long terme. Spadel estime également qu'une rémunération en forme d'actions risque de limiter l'indépendance des administrateurs non-exécutifs. Par ailleurs, la composition du conseil d'administration est stable et les administrateurs œuvrent à créer de la valeur sur le long terme, sans qu'une rémunération partielle en actions ne soit nécessaire. Enfin, Finances & Industries SA – étant l'actionnaire de référence – détient bien évidemment des actions de la société et les autres administrateurs sont libres d'investir dans Spadel s'ils le souhaitent.

La politique générale de Spadel et son mode de fonctionnement répondent par ailleurs à l'objectif de la recommandation 7.6 du Code 2020 qui vise à promouvoir la création de valeur durable et un équilibre entre les intérêts et les attentes légitimes des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes. Ces principes sont notamment consacrés dans la Charte de Gouvernance et dans le Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration. La société a par ailleurs modifié ses statuts en 2021 pour y consacrer notamment de manière explicite que la société veillera à avoir un impact positif significatif sur la société et l'environnement, au travers de ses activités opérationnelles et commerciales, ce qui renforce également la promotion de création de valeur durable.

Le Code 2020 – principe 7.9 préconise la fixation d'un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir.

Spadel déroge à ce principe et ne fixe aucun seuil minimum explicite pour la détention d'actions par le CEO, ni pour les autres membres du comité exécutif. Cette dérogation se justifie une fois de plus au regard de la structure capitalistique de la société et en particulier de la présence d'un actionnaire de référence qui détient plus de 93% du capital de la société, ce qui réduit fortement la liquidité des actions de la société. Spadel estime que sa politique de rémunération simple et transparente à l'égard des membres du comité exécutif soutient sa stratégie de croissance. Le « Long Term Incentive » (LTI) est destiné à inciter les membres du

comité exécutif à créer de la valeur durable à long terme pour les actionnaires de Spadel et ainsi qu'à créer un impact positif sur la société et l'environnement. Cet incentive à long terme permet donc de garantir une vision et stratégie à long terme adoptées par les membres du comité exécutif sans qu'il ne soit nécessaire de leur imposer de détenir un nombre minimal d'actions. Comme les intérêts des membres du comité exécutif sont considérés comme suffisamment orientés vers la création de valeur à long terme pour la société, la fixation d'un seuil minimum d'actions à détenir par ceux-ci n'est pas jugée nécessaire. Au même titre que pour les administrateurs, la présence d'un actionnaire de référence détenant plus de 93% du capital a pour conséquence que la gestion de la société poursuit davantage des objectifs fixes à long terme. Partant, le mode de rémunération des membres du comité exécutif mis en place par Spadel répond donc à la finalité prescrite par le principe 7.9 du Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020.

3. Indemnités de départ

Monsieur Didier De Sorgher, Chief Financial Officer (CFO), a cessé d'exercer ses fonctions de membre du comité exécutif au 31 décembre 2024. Dans ce cadre, le contrat de travail qui liait Monsieur De Sorgher à Spadel a pris fin.

Le départ de Monsieur De Sorgher s'inscrit dans le cadre du souhait de Spadel de donner une perspective nouvelle à la fonction de CFO. Spadel peut, pour ce faire, s'appuyer sur un niveau historique de santé et de performance financière auquel Monsieur De Sorgher a largement contribué.

Ce départ intervenant sans qu'il soit question d'aucun manquement dans le chef de Monsieur De Sorgher, ce dernier entrait en ligne de compte pour le paiement d'une indemnité de départ. Dans le cadre des accords passés avec Monsieur De Sorgher à l'occasion de son départ, le montant de cette indemnité a été déterminé conformément aux dispositions de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

4. Utilisation des droits de restitution

En 2022, Spadel a introduit des dispositions de restitution pour les plans de rémunération variable du CEO lors de la conclusion du contrat de prestation de services entre Gerefis SA et Spadel. Cela signifie que le conseil d'administration peut, sous réserve de la loi applicable, récupérer la rémunération variable qui a été payée ou acquise (restitution) en cas (i) de fraude ou (ii) de redressement financier, erreur de calcul ou erreur administrative menant au paiement d'une rémunération variable excédant ce que Gerefis SA aurait dû recevoir selon les modalités du plan applicable.

Mis à part le contrat de prestation de services du CEO, Spadel n'a à ce jour pas inclus de clauses permettant à la Société de recouvrer des émoluments variables payés, ou de surseoir au paiement d'émoluments variables, ni précisé les circonstances dans lesquelles il conviendrait d'agir ainsi, dans la mesure permise par la loi. Cela s'explique par le fait que les contrats des membres du comité exécutif ont été conclus avant l'entrée en vigueur du Code 2020, ce qui nécessiterait une adaptation de contrats en cours.



La politique de rémunération de Spadel prévoit explicitement que de telles clauses seront intégrées en cas de révision ultérieure des contrats, ce qui n'a pas encore été réalisé. D'ici la révision de ces contrats, des principes de droit commun et les plans de rémunération variable en vigueur chez Spadel, offrent des possibilités pour suspendre, ne pas octroyer ou réclamer le remboursement et récupérer les émoluments variables, notamment en cas de fraude ou faute intentionnelle.

Dans de telles situations :

- (a) Spadel peut en effet décider de surseoir au paiement d'émoluments variables ou de ne pas les octroyer. Les plans de rémunération variable en vigueur au sein de Spadel prévoient en effet que l'octroi d'une telle rémunération est discrétionnaire, laissant ainsi une liberté importante pour décider d'octroyer ou non des émoluments variables ;
- (b) les principes de droit commun permettent également la récupération d'émoluments variables déjà octroyés. De telles situations (fraude ou faute intentionnelle) engagent en effet la responsabilité personnelle du (des) membre(s) du comité exécutif concerné(s), donnant le droit à Spadel de réclamer la réparation du préjudice subi. Si la faute commise est telle qu'une rémunération variable déjà octroyée ne l'aurait pas été si cette faute avait été connue antérieurement, Spadel a la possibilité juridique de réclamer le remboursement de cette rémunération variable ou le paiement de dommages et intérêts d'un montant équivalent.

Étant donné que la société ne dispose pas immédiatement des informations requises concernant les 5 exercices précédents, la société a décidé de ne fournir les informations relatives qu'aux 4 exercices précédents pour lesquels l'obligation de reporting s'applique.

	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération du CEO et autres membres du comité exécutif					
Rémunération totale CEO ¹	787,952	818,314	812,969	668,846	1 079,875
Évolution en % par rapport à l'exercice précédent	NA	3,85 %	-0,6 %	-17,73 %	61,5 %
Rémunération globale des membres du comité exécutif ²	2 445,959	2 578,564	2 579,405	2 058,379	2 699,841
Évolution en % par rapport à l'exercice précédent	NA	5,42 %	0,03 %	-20,20 %	31,2 %
Critères de performances annuels globaux					
Chiffre d'affaires (en KEUR)	266,607	282,159	320,751	345,939	379,348
Évolution en % par rapport à l'exercice précédent	NA	5,83 %	13,7 %	7,9 %	9,7 %
EBIT (en KEUR)	35,791	36,554	20,733	34,247	48,750
Évolution en % par rapport à l'exercice précédent	NA	2,13 %	-43,3 %	65,2 %	42,3 %
EBITDA (en KEUR)	55,289	56,813	42,420	56,868	71,349
Évolution en % par rapport à l'exercice précédent	NA	2,76 %	-25,3 %	34,1 %	25,5 %
Bénéfice net (en KEUR)	27,334	26,649	12,788	28,236	41,032
Évolution en % par rapport à l'exercice précédent	NA	-2,51 %	-52,0 %	120,8 %	45,3 %
Rémunération moyenne des collaborateurs sur base d'un équivalent temps plein					
Rémunération moyenne des collaborateurs	63,760	64,988	68,292	73,206	80,742
Évolution en % par rapport à l'exercice précédent	NA	1,92 %	5,08 %	7,20 %	10,3 %

1. A l'exclusion des honoraires d'administrateur du CEO.

2. A l'exclusion de la rémunération du CEO.

5. Ecart par rapport à la politique de rémunération

Il n'y a pas eu d'écart par rapport à la politique de rémunération qui était en vigueur en 2024, ni par rapport à la politique de rémunération.

6. Evolution de la rémunération et des performances de la société

Conformément à l'article 3:6 §3, al. 5 du CSA, cette section situe la rémunération du CEO et des membres du comité exécutif et de son évolution au fil du temps dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de Spadel (sur une base d'équivalent temps plein) et des performances de la société.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble sur l'évolution de la rémunération totale du CEO, des membres du comité exécutif dans le temps, durant les cinq dernières années¹. Le tableau affiche également cette évolution dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de Spadel (sur une base d'équivalent temps plein) et des critères de performances annuels globaux.

La méthodologie utilisée pour le calcul de la moyenne de rémunération (sur une base d'équivalent temps plein) des collaborateurs de Spadel est la suivante: la somme de la masse salariale déclarée au bilan social pour les trois entités belges du groupe divisée par le nombre total de collaborateurs sur une base d'équivalent temps plein déclaré au bilan social pour les trois entités belges du groupe.



7. Ratio entre la rémunération la plus haute et la rémunération la plus basse

Le ratio entre la rémunération la plus haute parmi les membres du comité exécutif et la rémunération la plus basse parmi les salariés du groupe exprimée sur une base équivalent temps plein (autres que les membres du comité exécutif), est de 21,84. Il s'agit du ratio entre la rémunération du CEO et celle d'un ouvrier équivalent temps plein employé par Spa Monopole³, une des filiales belges du groupe.

8. Vote des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire de 2024 a voté à l'unanimité en faveur du rapport de rémunération précédent. La société n'a par conséquent pas apporté de modifications majeures à la politique de rémunération.

* * *

Le conseil d'administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2024.

Le 2 avril 2025

Le conseil d'administration

DocuSigned by:

60B5D3A4FB1347E

3. Estimée à 42.353 EUR, comprenant la rémunération annuelle brute, le bonus et le pécule de vacances.



Déclaration de durabilité

Informations générales

1.1. Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité (BP-1) - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Base d'établissement des déclarations (BP-1-2)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'entreprise communique pour la première fois ses informations de durabilité conformément à l'article [3:6/3] [3:32/2] du Code des sociétés et associations, y compris dans le respect des normes européennes d'information applicables en matière de durabilité (« ERSR »). Cela concerne notamment :

- la conformité du processus mis en œuvre par l'entreprise pour identifier si les informations communiquées dans la déclaration de durabilité (le « processus ») sont conformes à la description figurant dans la note [ESRS 2 IRO-1] ; et
- la conformité des informations publiées à la [sous-section 110.] du rapport des administrateurs sur les questions environnementales] de la déclaration de durabilité avec l'article 8 du règlement UE 2020/852 (le « règlement Taxonomie »).

Les déclarations de durabilité consolidées font partie du rapport consolidé des administrateurs de l'entreprise, dont la publication a été autorisée par le conseil d'administration le 2 avril 2025.

La présente déclaration de durabilité a été établie de manière consolidée selon les mêmes principes que ceux appliqués aux états financiers du Groupe, comprenant à la fois Spadel SA et ses filiales (SPA Monopole SA, Bru-Chevron SA, Spadel Nederlands BV, Les Grandes Sources de Wattwiller SA, Les Eaux Minérales de Ribeuville SA, Devin JSC). Aucune filiale ne bénéficie d'exemptions de déclaration individuelle ou consolidée, ni n'a fait usage de l'omission d'informations relatives à des événements imminents ou à des questions en cours de négociation. Dans le cadre de nos relations commerciales, nous avons pris en compte nos investissements minoritaires dans Dripi, Qallo et The Mocktail Club dans notre chaîne de valeur.

Horizons temporels

Spadel a adopté des horizons temporels conformes à l'ESRS 1 :

- court terme: période de référence dans les états financiers de Spadel;
- moyen terme: à partir de la fin de la période de référence à court terme, jusqu'à 5 ans;
- long terme: plus de 5 ans.

Chaîne de valeur

Cette déclaration de durabilité tient compte des questions de durabilité dans les opérations propres, ainsi qu'en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour cette année de référence, la

chaîne de valeur a été évaluée sur le plan qualitatif par le biais d'entretiens et de recherches documentaires. Ainsi, aucune estimation n'a été utilisée concernant les données de la chaîne de valeur, sauf pour les émissions de GES du périmètre 3, pour lesquelles ces données sont tirées des bases de données PEF/OEF de l'UE et de celles de l'Ademe, puis analysées à l'aide du protocole de comptabilité des GES (gaz à effet de serre). Spadel considère les calculs du périmètre 3 comme une estimation forte présentant des niveaux élevés de précision. Au cours des années à venir, Spadel identifiera de plus en plus d'options pour évaluer et mesurer les incidences de la chaîne de valeur à l'aide de données quantitatives concernant les thèmes importants.

Sources d'estimation et incertitude des résultats

L'incertitude concernant cette déclaration de durabilité est liée aux hypothèses et aux informations qualitatives prises en compte lors de l'analyse de double importance, qui a intégré l'opinion des experts et celle des parties intéressées touchées/concernées pour identifier le niveau d'importance. Les hypothèses et l'incertitude proviennent de la difficulté d'estimer les incidences pour les horizons temporels à long terme et les scénarios de chaîne de valeur.

Changements et erreurs de déclaration au cours des périodes précédentes

La présente déclaration de durabilité est le premier rapport de Spadel établi conformément à la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD). Ainsi, l'établissement et la présentation des informations de durabilité ont complètement changé par rapport aux années précédentes. Les documents de déclaration antérieurs présentent des similitudes limitées et la comparabilité pose des difficultés d'ordre pratique. Aucune erreur importante n'a été relevée durant les périodes de référence précédentes.

Le tableau ci-dessous, qui se concentre sur les métriques conformes aux recommandations de la FSMA, inclut les changements relatifs aux cibles qui ont été réutilisées dans le présent rapport et sont modifiées par rapport à l'année de référence précédente.

Tc	Exercice 2023	Exercice 2024
Et: intensité des émissions de GES	g éq. CO ₂ /litre, émissions totales de GES	Émissions par produit net
Et: empreinte plastique	Métrique communiquée en pourcentage (%)	Métrique communiquée en nombre absolu
SI: formation des salariés	Heures	Jours
GI: amendes et sanctions non monétaires	Métrique communiquée en nombre d'amendes	Métrique communiquée en €



Autres cadres

Spadel tire parti de ses efforts continus en matière d'informations sur la durabilité par le biais de normes et de cadres volontaires décrits ci-dessous.

- Certification B Corp: le cadre B Corp est l'étape logique permettant d'accroître l'incidence positive de Spadel en tant qu'entreprise et de positionner celle-ci comme un leader de la durabilité.
- Fondation Ellen MacArthur: Spadel a signé la déclaration de l'Engagement mondial en 2019 et partage la vision d'une économie circulaire pour le plastique, dans laquelle celui-ci ne se transforme jamais en déchet.
- Alliance for Water Stewardship: Spadel entend devenir un chef de file dans la gestion durable de l'eau grâce au cadre de l'Alliance for Water Stewardship.
- Cibles scientifiques: les cibles de Spadel concernant la réduction de carbone sont alignées sur l'accord de Paris visant à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 degré Celsius.

Le présent rapport intègre pleinement les informations sur ces cadres volontaires et les règlements requis pour la CSRD. La liste des législations applicables à Spadel figure en annexe du présent rapport.

Examen externe

Les déclarations de durabilité font l'objet d'une assurance limitée réalisée par l'auditeur externe du Groupe (lire la déclaration d'assurance limitée de l'auditeur indépendant sur la durabilité).

Informations prospectives

Lorsqu'elle communique des informations prospectives conformément à l'ESRS, Spadel est tenue de préparer celles-ci sur la base d'hypothèses divulguées concernant les événements susceptibles de se produire à l'avenir et les possibles actions futures de l'entreprise. Le résultat final pourrait être différent puisque souvent, les événements anticipés ne se produisent pas comme prévu. Les informations prospectives concernent des événements et actions qui ne se sont pas encore produits et qui pourraient ne jamais se produire.

Incorporation par référence

Les informations en matière de durabilité relatives aux risques importants de l'entreprise ont été incorporées par référence dans les états financiers du rapport de gestion.

Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C de l'ESRS 1

Les activités graduelles générales que Spadel a prises en compte pour cette déclaration de durabilité figurent dans le tableau ci-dessous. En tant qu'entreprise de plus de 750 salariés, Spadel n'a pas omis les activités graduelles requises par l'une quelconque des exigences de publication applicables en vertu de ces critères pour les normes thématiques ESRS E4, ESRS S1, ESRS S2, ESRS S3 ou ESRS S4, conformément à l'appendice C de l'ESRS 1. Spadel a utilisé la disposition transitoire pour présenter des informations comparatives en termes de métriques et de montants monétaires.

ESRS E1	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au changement climatique (E1-9)
ESRS E2	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution (E2-6)
ESRS E3	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines (E3-5)
ESRS E4	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-5)
ESRS E4	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique (E4-1) et incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-6)
ESRS E5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-6)
ESRS S1	Caractéristiques des travailleurs extérieurs faisant partie des effectifs de l'entreprise (S1-7), Protection sociale (S1-11), Personnes handicapées (S1-12), Métriques de la formation et du développement des compétences (S1-13) et Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)
ESRS S3	Pas de dispositions graduelles utilisées
ESRS S4	Pas de dispositions graduelles utilisées
ESRS G1	Pas de dispositions graduelles utilisées

1.2. Gouvernance (GOV)

Spadel s'engage à intégrer la durabilité au cœur de ses activités, guidée par un cadre de gouvernance solide. Cette section détaille les processus, les contrôles et les mécanismes de surveillance que Spadel a mis en place pour surveiller et gérer ses questions de durabilité.

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

La durabilité est directement supervisée par 16 membres du comité de pilotage RSE et 8 membres exécutifs (le comité exécutif), et est supervisée indirectement par 7 membres non exécutifs (le conseil d'administration). La représentation du personnel dans ces organes se fait par le biais de réunions dédiées avec les représentants du personnel de Spadel.

Le comité de pilotage RSE est composé du comité exécutif et d'autres salariés dont l'expertise est pertinente pour la gestion des sujets de durabilité. Le comité exécutif est composé des cadres supérieurs du groupe Spadel et compte 35 % de femmes. Le conseil d'administration est composé de 57 % d'administrateurs indépendants avec un taux de représentation de femmes de 2/7. Tous les membres de cet organe de surveillance ont une grande expérience dans le secteur des produits de grande consommation (PGC) et représentent les différentes zones géographiques dans lesquelles Spadel est active. Le comité de pilotage RSE dispose de l'expertise nécessaire pour superviser les sujets de durabilité importants, grâce à sa connaissance de sujets environnementaux tels que l'énergie, les émissions de CO₂ et l'emballage, et de sujets sociaux comme les ventes, le marketing, les ressources humaines et la qualité des produits. Concernant la gouvernance, les membres possèdent une expertise en matière de pratiques de paiement et d'affaires commerciales.

Nom du membre du conseil	Fonction	Année de fin du mandat
Gerefis SA, représentée de manière permanente par Marc du Bois	Administrateur exécutif - CEO	2025
Finances & Industries SA, représentée de manière permanente par Axel Miller	Administrateur non exécutif	2026
Familia Numerosa BV, représentée de manière permanente par Roel van Neerbos	Administrateur indépendant	2025
Katalin Berenyi	Administrateur indépendant	2028
A2 BV, représentée de manière permanente par Alain Beyens	Administrateur indépendant	2025
Mieke Van de Capelle	Administrateur indépendant	2027
Louis-Guy du Bois	Administrateur non exécutif	2027

Spadel applique une supervision structurée des questions de durabilité. Le service RSE du Groupe est chargé d'élaborer la vision et la stratégie de durabilité. Ce service communique au quotidien avec les différents responsables ESRs au sein de Spadel afin de garantir la bonne mise en œuvre des cibles et des KPI associés aux incidences, risques et opportunités (IRO) importants. Ce service rend compte au directeur Marque, Innovation et Durabilité du Groupe, membre du comité de pilotage RSE et du comité exécutif.

Le comité de pilotage RSE procède à une validation préalable des cibles définies, surveille les progrès sur les questions de durabilité et formule des recommandations au comité exécutif en vue d'une prise de décision. Le comité exécutif est l'organe de l'entreprise qui valide les propositions à soumettre au conseil d'administration. Conformément au mandat du conseil d'administration de poursuivre la création de valeur durable et à long terme, le rôle de ce dernier en matière de durabilité est de fournir des pistes de réflexion sur les cibles, les KPI et les feuilles de route, et d'assurer l'alignement sur la vision de Spadel.

Chaque ESRs et les IRO, cibles et KPI associés ont un promoteur ESRs dédié, membre du comité exécutif. Ces promoteurs ont été choisis pour leurs connaissances et leur expertise spécifiques sur des questions de durabilité particulières. L'expertise du comité exécutif et des promoteurs ESRs concernant les différentes questions de durabilité a été définie par le lien entre leur fonction et les IRO importants identifiés par Spadel lors de l'analyse de double importance (Double Materiality Assessment - DMA). Ce mandat se reflétera dans les politiques alignées sur la CSRD que Spadel élaborera pour la prochaine année de référence.

Nom du membre du comité exécutif	Fonction	Promoteur ESRs
Marc du Bois	CEO – président du comité exécutif	-
Bart Peeters	Directeur général BeNeFralux	ESRS S4
Borislava Nalbantova	Directrice générale Bulgarie	-
Tatiana Goeminne	Directrice RH Groupe	ESRS S1
Jo Swennen	Directeur Achats et Chaîne d'approvisionnement du Groupe	ESRS S3
Amaury Collette	Directeur Opérations du Groupe	ESRS E2, E3 et E4
Valérie Siegler	Directrice Marque, Innovation & Durabilité	ESRS E1 et E5
Didier De Sorgher	Directeur financier (jusqu'au 31 décembre 2024)	ESRS G1
Cédric Evenepoel	Directeur financier (du 9 décembre 2024 au 13 février 2025)	ESRS G1

Le promoteur ESRs surveille l'activation en temps opportun des initiatives et des feuilles de route pour atteindre les cibles validées, au travers d'échanges permanents avec les responsables des normes. Les responsables de normes sont des salariés au sein de services dédiés de Spadel qui supervisent l'exécution quotidienne des feuilles de route de durabilité. En concertation avec les responsables de normes et l'équipe RSE, les promoteurs de normes déterminent si les compétences et l'expertise appropriées sont disponibles et peuvent être extrapolées à partir des différentes fonctions à développer pour gérer les IRO importants liés à une question de durabilité particulière.



Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)

Le comité de pilotage RSE tient des réunions trimestrielles pour discuter des progrès et des obstacles à la réalisation des cibles et des IRO importants de Spadel. Chaque promoteur EPRS est chargé de présenter le statut de l'ESRS et les IRO importants associés. Ce processus concerne tous les IRO importants. Les recommandations du comité de pilotage RSE et les décisions du comité exécutif sont partagées avec le conseil d'administration lors de ses réunions.

Afin de s'assurer que les décisions stratégiques prises par le comité exécutif et le conseil d'administration tiennent compte des risques physiques, transitoires et systémiques de durabilité, Spadel intégrera dans son inventaire des risques de 2025 les risques identifiés grâce à la DMA.

Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

Spadel dispose d'un plan d'incitation à long terme (ILT) incluant des métriques de durabilité applicable aux membres du comité exécutif. Ce plan vise à favoriser une vision à long terme de la prise de décision alignée sur la vision de Spadel :

- i) créer de la valeur durable pour les actionnaires de l'entreprise et;
- ii) créer un impact positif sur la société et l'environnement.

À ce titre, l'ILT est composé de critères financiers et extra-financiers. Les critères extra-financiers portent sur l'amélioration du score B Corp de Spadel. Ce score est un KPI global qui prend en compte les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans une valeur finale. Les incitations liées à l'amélioration du score B Corp ne sont pas exprimées en pourcentage de la rémunération variable. B Corp (ou B Corporation) est une certification internationale décernée aux entreprises qui répondent à des normes élevées de performance sociale et environnementale, de transparence et de responsabilité. Les plans d'incitation de Spadel sont approuvés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité rémunérations et nominations.

Déclaration sur la diligence raisonnable en matière d'information sur la durabilité (GOV-4)

La diligence raisonnable de Spadel en matière de durabilité est ancrée dans des normes et des certifications solides, ce qui souligne l'engagement ferme de l'entreprise envers la durabilité, la qualité et la gouvernance éthique. Les certifications ISO, Food Safety System Certifications (FSSC) et PME+ constituent un élément clé de cette approche. Elles reflètent la capacité de l'entreprise à surveiller et à vérifier systématiquement les processus, en assurant la conformité à la fois avec les références du secteur et les exigences réglementaires.

Sites	ISO 9001	ISO 45001	ISO 4001	ISO 14001	FSSC 22000	PME+	AWS	BRC	SAC (système auto contrôle)
Carola	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
Wattwiller	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
Devlin	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				
Bru				Oui	Oui		Oui	Oui	
Spa							Oui	Oui	Oui

La diligence raisonnable de Spadel s'étend également à la gestion durable de ses sites d'extraction et à son incidence sur les communautés locales, comme le démontre sa certification Alliance for Water Stewardship (AWS). Cette certification valide l'approche proactive de Spadel en matière de collecte de données, d'évaluation des risques et de surveillance continue de ses pratiques de gestion de l'eau.

Par ailleurs, Spadel renforce son engagement en faveur des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au travers de sa certification B Corp. Cet engagement est favorisé par de solides structures de contrôle interne, comme indiqué dans les sections GOV-1 et GOV-2 du cadre de gouvernance de l'entreprise. Ces mécanismes garantissent que les initiatives de durabilité sont profondément ancrées dans la stratégie de l'entreprise et régulièrement évaluées pour garantir leur efficacité.



Le tableau ci-dessous indique où trouver, dans la déclaration de durabilité, toutes les informations relatives à la diligence raisonnable.

Éléments clés de la diligence raisonnable	Exigence de publication	Page
a) Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Informations générales: gouvernance Informations générales: stratégie	12 15
b) Interagir avec les parties intéressées touchées dans toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	Informations générales: gouvernance – déclaration de diligence raisonnable Informations générales: stratégie – intérêts et points de vue des parties intéressées	13 16
c) Identifier et évaluer les incidences négatives	Informations générales: gouvernance – déclaration de diligence raisonnable Informations générales: la gestion des IRO et nos questions de durabilité importantes	13 16
d) Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	Informations générales: gouvernance – déclaration de diligence raisonnable Informations environnementales Informations sociales	13 24 52
e) Suivi de l'efficacité de ces efforts et communication	Informations générales: gouvernance – déclaration de diligence raisonnable Informations environnementales: faits marquants concernant la performance Informations sociales: faits marquants concernant la performance Gouvernance d'entreprise: gouvernance, risques et conformité	13 24 52 64

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

Le principal instrument utilisé pour gérer les risques chez Spadel est l'inventaire des risques. Il a été élaboré en 2011 afin d'identifier tous les risques critiques ESG et non-ESG du Groupe, à la demande du comité d'audit de Spadel. Cette évaluation est mise à jour tous les deux ans.

La méthodologie utilisée pour identifier les risques prend en compte deux variables:

- gravité du risque: mesure la conséquence d'un événement
- probabilité du risque: mesure la probabilité qu'un événement se produise.

Chaque risque est évalué sur une échelle de 1 à 3 pour les deux variables. Les risques classés « critiques » (3) pour la gravité et « probables » ou « hautement probables » (2 ou 3) pour la probabilité sont considérés comme des risques importants.

Chaque risque important est confié à un responsable du risque, membre du comité exécutif, afin d'en assurer une gestion appropriée. Le responsable du risque rend compte au comité. Risques de Spadel lors de plusieurs réunions qui se tiennent tout au long de l'année. Les principaux risques et incertitudes affectant les activités de l'entreprise sont communiqués au conseil d'administration par le biais du rapport de gestion de l'assemblée générale.

En complément de l'inventaire des risques, une DMA a été réalisée en 2024 selon la même méthodologie que celle appliquée pour l'importance du point de vue financier. Les risques identifiés par la DMA seront intégrés lors de la prochaine mise à jour de l'inventaire des risques 2025 et inclus dans le cycle de gestion des risques existant.

L'annexe du rapport de gestion contient la liste des risques importants de Spadel. Les risques ESG importants et les plans d'action associés figurent dans les sections ESRs 1 (SBM-3), ESRs E1 (SBM-3, EI-1 et EI-3), ESRs E2 (IRO-1 et E2-2), ESRs E3 (IRO-1 et E3-2), ESRs E4 (SBM-3 et E4-4), ESRs E5 (IRO-1 et E5-2), ESRs S1 (SBM-3 et S1-4), ESRs S3 (SBM-3 et S3-4), ESRs S4 (SBM-3 et S4-4) et ESRs G1 (IRO-1).

Les contrôles internes de Spadel sont conçus pour être spécifiques à un sujet et s'intègrent parfaitement au respect, par l'entreprise, des diverses normes et certifications, notamment ISO, Food Safety System Certifications, Bcorp, Alliance for Water Stewardship et Ellen MacArthur. Ces contrôles garantissent que les processus d'information en matière de durabilité respectent les cadres établis et les exigences de conformité. Des informations détaillées concernant ces contrôles internes figurent dans les normes pertinentes elles-mêmes, ainsi que dans la section sur la diligence raisonnable de l'ESRS 2, qui fournit une structure claire pour la gestion et l'atténuation des risques associés à l'information en matière de durabilité.

1.5. Stratégie (SBM)

Spadel s'engage à intégrer la durabilité dans ses activités principales et ses objectifs à long terme. Ainsi, la présente section détaille l'alignement de la stratégie, du modèle économique et de la chaîne de valeur sur les questions de durabilité importantes du Groupe.

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-I)

Stratégie et modèle économique

Le groupe Spadel englobe cinq marques de produits : Bru, Spa, Carola, Wattwiller et Devin. Ces marques fournissent de l'eau minérale naturelle, de l'eau aromatisée et des limonades aux consommateurs à la recherche de boissons de qualité et naturelles en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en France et en Bulgarie. Aucun produit de Spadel ne fait l'objet de restrictions sur ses marchés d'exploitation.

Le nombre total de salariés du groupe est de 1.359 (629 salariés pour le BeNeLux, 111 salariés en France et 619 en Bulgarie), 100 % du chiffre d'affaires (379.347.723 EUR) et toutes les activités du groupe Spadel sont directement liés au secteur ESRs Alimentation et Boissons. D'autres secteurs ESRs ont également une relation de chaîne de valeur avec l'entreprise, et sont donc significatifs pour Spadel. C'est le cas notamment du pétrole et du gaz ainsi que du transport routier.

Spadel reconnaît que son modèle économique repose entièrement sur le maintien d'un écosystème sain, l'établissement de relations solides avec les communautés locales et la promotion de choix sains pour les consommateurs. Mais elle a également conscience que son modèle économique impacte l'environnement. La gestion de toutes ces questions est cruciale pour la résilience commerciale de Spadel et la génération de valeur à long terme pour les actionnaires, l'environnement et la société. Cette compréhension se reflète dans les objectifs de Spadel décrits dans sa stratégie Source of change 2025.

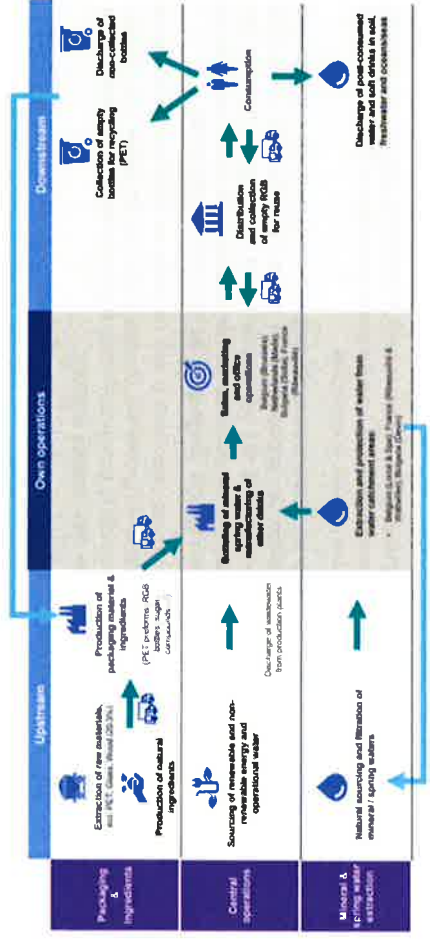
« Source of Change » est la stratégie RSE de Spadel à l'horizon 2025. Elle s'applique à l'ensemble du groupe, y compris toutes les marques, tous les portefeuilles de produits et toutes les régions d'activité (usines et sites administratifs). Aucune distinction n'est faite entre les catégories de clients. La stratégie a été élaborée en 2019, mise à jour en 2023 et fait l'objet d'une nouvelle révision qui sera publiée au cours du prochain exercice. Les objectifs de la stratégie Source of Change de Spadel pour 2025 se concentrent sur quatre grandes catégories : (1) We act green, (2) We act pure, (3) We act local, and (4) We act together. Ces objectifs sont applicables sur l'ensemble des catégories de produits, segments de clientèle et régions géographiques au niveau du Groupe. Les catégories de produits incluent : (i) les eaux plates et les eaux gazeuses (eaux minérales naturelles et eaux de source), (ii) les eaux plates et gazeuses aromatisées et (iii) les limonades plates ou gazeuses. La nature de la relation avec les parties intéressées est illustrée dans le tableau ci-après :

Objectif lié à la durabilité tiré de la stratégie Source of Change 2025 :		Relations connexes avec les parties intéressées
We act pure	Clientele	Clients
We act local	Communautés locales	Communautés locales
We act together	Salariés, communauté	Salariés, communauté
We act green	Communautés locales, clients, salariés	Communautés locales, clients, salariés

Les questions de durabilité, les produits, les cibles et les régions inclus dans le document Source of Change 2025 ont été déterminés par le biais de consultations avec les parties intéressées. Consultez SBM-2 sous ESRs 2 pour en savoir plus sur le processus de consultation pour l'élaboration de la stratégie.

Chaîne de valeur

La chaîne de valeur de Spadel comprend trois flux interconnectés : i) l'emballage et les ingrédients, ii) les opérations centrales et iii) l'extraction d'eau minérale et de source. Les principales caractéristiques de la chaîne de valeur en amont et en aval ainsi que les opérations propres de Spadel sont présentées dans le diagramme ci-dessous.



Flux de la chaîne de valeur	Principaux intrants	Principaux produits
Emballage et ingrédients	Emballage: préformes en PET/rPET, bouteilles en verre et caisses consignées; canettes en aluminium et boîtes en carton.	Emballage: PET/rPET et bouteilles en verre consignées, boîtes en carton et canettes en aluminium.
	Ingrédients: sucre, eau et extrait de fruits.	Ingrédients: limonades plates et gazeuses en bouteille.
Opérations centrales	Électricité, gaz, charbon et eau	Eaux usées, émissions de GES
Extraction des eaux minérales et de source	Eaux minérales naturelles et de source	Eau plate et gazeuse en bouteille

Les emballages et les ingrédients proviennent de divers fournisseurs internationaux spécialisés dans la distribution de chaque matière première spécifique. Les intrants pour les opérations centrales proviennent des principales sociétés de distribution d'électricité et d'eau dans les zones d'opérations, et les permis d'extraction d'eau minérale et de source sont obtenus au moyen de permis d'extraction locaux.

La production consolidée des trois flux de la chaîne de valeur est constituée des eaux minérales et limonades mises en bouteille qui sont distribuées aux magasins de détail et finalement aux consommateurs finals. Grâce à cette production consolidée émanant des trois flux de la chaîne de valeur, Spadel offre des eaux pures et non traitées (pas d'additifs, pas de traitements chimiques) avec de multiples avantages pour la santé des consommateurs.

Intérêts et points de vue des parties intéressées (SBM-2)

L'orientation stratégique de Spadel sur la durabilité a été définie en collaboration avec les principales parties intéressées internes et externes. Concernant la stratégie Source of Change 2025, une multitude de parties intéressées se sont engagées de manière proactive à garantir que la stratégie soit élaborée par et pour les personnes touchées et concernées par l'entreprise.

Parmi les principales parties intéressées impliquées, Spadel interagit avec des fournisseurs, des clients clés, des partenaires commerciaux et des pairs, des systèmes de certification, des associations sectorielles, des ONG mondiales, régionales et locales, des membres du milieu universitaire et des experts tiers. En ce qui concerne les parties intéressées internes, de nombreuses fonctions au sein des services du Groupe ont été consultées, dont l'ensemble des sites d'approvisionnement et des représentants du personnel.

Les parties intéressées externes ont été impliquées par le biais d'entretiens et de questionnaires, tandis que les parties intéressées internes ont participé à des enquêtes et à des ateliers de design thinking. Les contributions qualitatives des différents processus d'implication ont été recueillies et discutées par le comité de pilotage RSE en vue d'élaborer et de mettre à jour la stratégie et la vision du groupe. L'identification, l'évaluation et la gestion des opportunités font partie du processus de gestion global de l'entreprise qui intègre les IRO importants dans les discussions d'atelier, assurant la couverture des sujets clés et l'alignement sur les objectifs organisationnels.

Les points de vue de toutes les parties intéressées consultées pour l'élaboration de la stratégie ont également été pris en compte dans la DMA 2024, dans le cadre de laquelle Spadel a procédé à des consultations directes avec les parties intéressées internes (entretiens) et indirectes avec les parties externes (documents historiques de la consultation au sujet de la stratégie, recherche documentaire, etc.). Consciente de son incidence sur les communautés locales, l'entreprise s'est également impliquée auprès d'associations communautaires sur chaque site d'extraction par le biais de son processus de certification Alliance for Water Stewardship (AWS).

Les résultats des consultations indirectes et directes des parties intéressées impliquées dans le processus DMA sont actuellement examinés par le comité de pilotage RSE et serviront à l'élaboration de la stratégie Source of Change 2030 durant l'année 2025. Les changements à mettre en œuvre incluent l'ajout de nouveaux sujets émergents. Ces changements ne sont pas de nature à modifier la relation de Spadel avec ses parties intéressées. Les modifications futures de la stratégie et/ou du modèle économique de Spadel interviendront sur une base ad hoc.



Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Spadel a identifié une liste de 31 incidences, risques et opportunités (IRO) importants liés à 9 ESRs. La description complète, y compris l'impact potentiel ou réel des IRO sur la société, l'environnement (incidences) et l'activité (risques et opportunités) figure dans le tableau ci-dessous.

ESRS	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Description des IRO
E1	Incidence positive réelle	Amont/Opérations propres/Aval	Moyen terme 1-5 ans	Réduction de l'incidence négative des inondations, des sécheresses et des conditions météorologiques extrêmes sur l'environnement, les opérations de Spadel (salariés) et les communautés locales
E1	Risque	Amont/Opérations propres	Moyen terme 1-5 ans	Les catastrophes naturelles entraînent des perturbations dans les opérations propres et dans la chaîne d'approvisionnement.
E1	Incidence négative réelle	Amont/Opérations propres/Aval	Court terme <1 an	Émissions de GES dans le cadre des opérations et de la chaîne de valeur de Spadel (périmètre 1, 2, 3)
E1	Risque	Opérations propres	Court terme <1 an	Le manque de disponibilité et la volatilité des prix des matières premières, des emballages et de l'énergie pourraient affecter les résultats du Groupe.
E2	Risque	Opérations propres	Court terme <1 an	Pollution des sources, des eaux souterraines ou d'une zone de protection entraînant une pollution de la ressource principale nécessaire aux opérations de Spadel.
E2	Risque	Amont/Opérations propres/Aval	Court terme <1 an	La pollution liée aux activités industrielles du Groupe, qui concerne l'un des sites qu'il exploite ou a exploités par le passé, pourrait entraîner des coûts de dépollution et porter atteinte à son image et à sa réputation.
E2	Incidence négative réelle	Aval	Court terme <1 an	Le rejet dans l'environnement des microplastiques présents dans les bouteilles en plastique affecte négativement tous les êtres vivants, y compris les consommateurs et les organismes marins et terrestres.
E3	Incidence négative réelle	Amont/Opérations propres/Aval	Court terme <1 an	La consommation d'eau au sein de Spadel contribue à une pénurie potentielle d'eau dans les régions d'exploitation.
E3	Incidence positive réelle	Opérations propres	Court terme <1 an	Utiliser une évaluation appropriée pour identifier la quantité totale d'eau disponible pour une extraction durable, par exemple des évaluations hydrologiques et des tests de pompage pour définir le débit maximal par rapport à la capacité locale de la ressource en eau, plutôt que d'extraire des quantités irréversibles en termes de régénération.
E3	Incidence négative réelle	Amont/Opérations propres/Aval	Long terme > 5 ans	Prélèvements continus des sources d'eau souterraine ayant une incidence sur la disponibilité de l'eau pour les écosystèmes et les communautés environnantes.
E4	Incidence positive réelle	Opérations propres	Moyen terme 1-5 ans	Investissements dans la restauration de la nature, permettant à Spadel d'améliorer son empreinte biodiversité sur l'ensemble de ses sites.
E5	Incidence positive réelle	Amont/Opérations propres/Aval	Court terme <1 an	Coopération avec les universités, les concurrents, les clients et d'autres acteurs de l'industrie, débouchant sur des partenariats multi-acteurs qui profitent à la société et à l'environnement grâce à des solutions innovantes pour les déchets plastiques des consommateurs finals.
E5	Incidence positive potentielle	Opérations propres	Court terme <1 an	Intégration de matériaux recyclés, rechargeables, réutilisables et renouvelables dans les emballages, et réduction des déchets plastiques des consommateurs finals.
E5	Incidence négative réelle	Opérations propres	Court terme <1 an	Les emballages plastiques utilisés pour conditionner et distribuer l'eau et les sodas génèrent des déchets plastiques chez les consommateurs finals.
E5	Incidence négative potentielle	Opérations propres	Court terme <1 an	L'utilisation et la mise sur le marché de matériaux d'emballage non renouvelables exercent une pression sur l'environnement.
E5	Opportunité	Opérations propres	Long terme > 5 ans	Accroître la compétitivité et stimuler la croissance économique grâce à des solutions innovantes d'emballage circulaire.
E5	Risque	Aval	Court terme <1 an	Bashing du plastique à usage unique: les préoccupations environnementales concernant les détritux en plastique à usage unique provenant d'emballages en plastique pourraient entraîner un changement de comportement des consommateurs.
E5	Risque	Opérations propres	Court terme <1 an	Hausse du prix du PET (matière première pour Spadel) (30, 40 ou 50 %) impactant potentiellement les résultats financiers de l'entreprise.

ESRS	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Description des IRO
E5	Risque	Opérations propres	Moyen terme 1-5 ans	Incidence sur les coûts de Spadel en raison de l'émergence d'une réglementation européenne relative à l'utilisation du plastique et à l'emballage plastique
SI	Incidence positive	Opérations propres	Court terme <1 an	Un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée favorise la prospérité économique, l'inclusion sociale et la santé.
SI	Incidence positive	Opérations propres	Court terme <1 an	Réduction des accidents du travail dans les usines de Spadel
SI	Incidence positive	Opérations propres	Court terme <1 an	Améliorer le bien-être des salariés en tenant compte de leur situation personnelle et professionnelle (via des politiques).
SI	Risque	Opérations propres	Court terme <1 an	Un accident du travail grave (décès ou dommages corporels permanents) pour lequel la responsabilité du Groupe serait engagée pourrait porter atteinte à la réputation et à l'image du Groupe.
SI	Risque	Opérations propres	Moyen terme 1-5 ans	Une crise sanitaire majeure pourrait affecter négativement l'ensemble des activités du Groupe.
SI	Incidence positive	Opérations propres	Court terme <1 an	Augmenter la performance et les compétences des salariés de Spadel, ce qui se traduit par une main-d'œuvre motivée.
SI	Risque	Opérations propres	Court terme <1 an	Difficulté à recruter du personnel pour le siège social et les usines de Spadel en raison de la rareté des talents.
SI	Incidence positive	Opérations propres	Court terme <1 an	Accroître l'égalité de genre et améliorer les moyens de subsistance pour les femmes sur le marché du travail.
S3	Opportunité	Aval	Court terme <1 an	Renforcer la fidélité des clients et promouvoir des relations publiques positives grâce au lancement d'initiatives locales.
S4	Risque	Aval	Court terme <1 an	Un problème de qualité ou la contamination d'un produit commercialisé par le Groupe (microbiologique, chimique, physique ou allergène), allégué ou avéré, accidentel ou intentionnel, ayant causé ou non des dommages corporels à un tiers, pourrait contraindre le Groupe à rappeler ces produits ou donner lieu à des contentieux, qui affecteraient négativement la réputation du Groupe et de ses marques.
G1	Risque	Opérations propres	Moyen terme 1-5 ans	Augmenter les coûts pour se conformer à l'évolution de la législation sur la durabilité (par exemple, établir et appliquer des procédures de diligence raisonnable et des coûts de transition), et pour répondre aux attentes sur les marchés fixant des cibles de plus en plus strictes en matière de durabilité. Toute infraction à la réglementation pourrait entraîner des amendes ou des dommages à la réputation de Spadel.
G1	Risque	Mont/Opérations propres/Aval	Long terme > 5 ans	Exposition aux problèmes géopolitiques et à l'instabilité politique entraînant une interruption de l'approvisionnement, une augmentation des coûts et des perturbations dans le transport.

Compte tenu de la nature des opérations de Spadel, l'ensemble de son modèle économique, de sa chaîne de valeur, de ses relations d'affaires et de sa stratégie sont directement liés et influencés par les IRO importants. En raison de leur pertinence pour l'entreprise, Spadel est en passe d'intégrer des IRO importants dans sa stratégie et entamera l'élaboration de plans d'actions détaillés courant 2025 afin d'assurer leur bonne gestion. Notez par ailleurs qu'une analyse complète de la résilience sera réalisée l'année prochaine, comme indiqué à la page 25 de la section SBM-3 de la norme sur le changement climatique.

Pour les chiffres financiers, veuillez vous reporter au chapitre Taxonomie de l'UE dans la présente déclaration de durabilité. Aucun risque significatif d'ajustement important sur les incidences financières associées aux IRO n'est prévu pour la prochaine période de référence. Spadel est convaincue que son modèle économique et sa stratégie sont alignés sur les IRO importants, et l'entreprise sera en mesure d'aborder de nouveaux thèmes qui se sont dégagés de la DMA. Comme il s'agit du premier rapport aligné sur la directive CSRD, aucune modification des IRO importants ne s'applique aux années de référence précédentes.

1.4. Gestion des incidences, des risques et des opportunités (IRO)

Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-I)

En 2024, Spadel a mené sa première analyse de double importance (DMA) selon une approche en quatre étapes: définir le périmètre, identifier les thèmes et les IRO, évaluer l'importance du point de vue de l'incidence et du point de vue financier et valider l'importance.

1) Définir le périmètre

Dans un premier temps, les entités juridiques et les unités opérationnelles relevant des obligations de déclaration de la CSRD ont été identifiées et validées par le CFO de Spadel. Une fois qu'un périmètre juridique clair a été défini, Spadel a identifié ses régions d'activité directe, les marchés clients, les principaux produits et services achetés, le portefeuille de produits, les principaux clients et les flux globaux de matières premières. Ces informations ont été consolidées dans la chaîne de valeur de Spadel et dans ses flux. Sur la base de la chaîne de valeur et en tant qu'étape ultime dans la définition du périmètre, Spadel a cartographié les parties intéressées et touchées par ses opérations propres et sa chaîne de valeur.

Les parties déjà impliquées dans la stratégie Source of Change 2025 ont été cartographiées dans un modèle de segmentation des parties intéressées. Ce processus a permis d'assurer que les contributions des parties impliquées dans l'élaboration de la stratégie étaient prises en compte pour la DMA, dans le cadre de la consultation indirecte des parties intéressées. En outre, Spadel a identifié des membres du comité de pilotage RSE qui travaillent en étroite concertation avec les parties intéressées externes pour agir en tant qu'« intermédiaires » des principaux groupes de parties intéressées touchées que sont les fournisseurs, les clients et les salariés. Cette approche a permis d'accorder une attention particulière aux incidences potentielles et actuelles sur les parties touchées. En ce qui concerne les autres parties intéressées internes, Spadel a identifié des experts clés et des détenteurs du savoir au sein de l'organisation ayant d'excellentes connaissances sur des sujets spécifiques (ressources humaines, opérations, etc.), et a mené des entretiens avec eux.

Le processus se concentre sur les activités, les relations commerciales, les régions et d'autres facteurs présentant un risque accru d'incidences négatives, identifiées grâce à des entretiens et à une cartographie de la chaîne de valeur. Ces entretiens mettent en évidence des domaines clés tels que les activités, les régions, les positions dans la chaîne de valeur et les lignes d'activité, tout en tenant compte des incidences des opérations et des relations commerciales de l'entreprise.

2) Identifier les thèmes et les IRO

En partant des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'ESRS, Spadel a regroupé et adapté la liste des questions de durabilité à évaluer. Pour chacune d'elles, Spadel a élaboré une longue liste d'incidences (positives et négatives), de risques et d'opportunités (IRO) pour ses opérations propres et toute la chaîne de valeur. Cette liste comprenait les incidences potentielles et réelles sur les parties intéressées touchées (y compris les parties intéressées passives) et les scénarios susceptibles de compromettre les opérations et les relations commerciales. Les IRO de cette longue liste ont été classés à l'aide de mesures descriptives:

- type d'incidence: si les IRO constituent une incidence positive, une incidence négative, un risque ou une opportunité;
- horizon temporel: s'il est prévu que les IRO se matérialisent à court, moyen ou long terme;
- géographie: donne un aperçu de l'endroit où les IRO se produisent/sont censés se produire (au niveau mondial, régional ou local);
- position dans la chaîne de valeur: si les IRO se produisent dans les opérations propres, en amont ou en aval de la chaîne de valeur ou dans une combinaison de plusieurs options.

3) Évaluer l'importance du point de vue de l'incidence et du point de vue financier

Au travers de consultations directes (entretiens) et indirectes (recherche documentaire) avec les parties intéressées, Spadel a recueilli des informations qualitatives relatives aux IRO identifiés en fonction de l'importance du point de vue de l'incidence (perspective interne) et de l'importance du point de vue financier (perspective externe). L'interrelation entre les thèmes, ainsi que les liens des incidences et dépendances avec les risques et opportunités ont été discutés avec les différentes parties intéressées. Les informations provenant des différences sources ont été consolidées selon les critères d'importance du point de vue de l'incidence et d'importance du point de vue financier sur une échelle de 1 à 3 où 3 est le rang le plus élevé. Une évaluation de 1 à 3 a été utilisée pour aligner la méthodologie DMA sur l'inventaire des risques de Spadel.

1 Les définitions de l'ESRS 1, paragraphe 77, ont été utilisées à cette fin.

Critères d'importance du point de vue de l'incidence

- ampleur: ampleur de l'incidence sur l'environnement et la société;
- étendue: ampleur de l'incidence en termes de personnes ou/et de ressources naturelles touchées;
- caractère: mesure dans laquelle il peut être remédié à l'incidence;
- probabilité: probabilité que l'incidence se produise.

Evaluation criteria

Scale	Scope	Remediability	Likelihood	Likelihood factor
• 1 – Small • 2 – Medium • 3 – High	• 1 – Limited • 2 – Concentrated • 3 – Widespread	• 1 – Remediable with effort (time and cost) • 2 – Difficult to remedy or mid-term • 3 – Very difficult to remedy or long-term	• 1 – Unlikely • 2 – Likely (Event has already occurred) • 3 – Very likely	• 0.6 = very low • 0.75 = medium • 1 = very high

Materiality calculation and impact materiality thresholds

Positive impacts are multiplied by 1.5 to account for the normalization as a score for remediability is considered when evaluating negative impacts. Because of the normalization factor, the maximal score for positive and negative impacts is identical. Furthermore, a likelihood factor of 1 is considered for actual impacts.

Impact materiality calculation		Impact materiality thresholds	
Positive Impact	$(\text{Scale} + \text{Scope}) \times \text{Likelihood factor} \times 1.5$	+0	Critical
Negative Impact	$(\text{Scale} + \text{Scope} + \text{Remediability}) \times \text{Likelihood factor}$	0.6	Significant
		1	Important
		1.5	Intermediate
		2	Minor
		3	Material

Critères d'importance du point de vue financier

- incidence financière: l'ampleur de l'incidence financière sur l'entreprise;
- probabilité: la probabilité que l'incidence se produise.

Evaluation criteria

Magnitude of financial impact	Likelihood	Likelihood factor
• 1 – Minor • 2 – Moderate (Customers/consumer satisfaction; bodily damages) • 3 – Critical (Group/brand reputation)	• 1 – Unlikely • 2 – Likely (Event has already occurred) • 3 – Very likely	• 0.6 = very low • 0.75 = medium • 1 = very high

Materiality calculation and impact materiality thresholds

financial materiality calculation		financial materiality thresholds	
Opportunity	Magnitude of the financial impact $\times$ Likelihood factor	+2	Critical
		1.5	Significant
		1	Important
		0.75	Intermediate
		0.6	Minor
Risk	Magnitude of the financial impact $\times$ Likelihood factor	-2	Critical
		-1.5	Significant
		-1	Important
		-0.75	Intermediate
		-0.6	Minor
		-3	Material

Le seuil d'incidence et d'importance du point de vue financier a été défini aux stades « significatif », s'appuyant sur l'interprétation de l'ESRS 1 et sur les lignes directrices relatives à la double importance, qui définissent l'importance comme les « incidences les plus significatives », l'équipe de projet a défini l'incidence la plus significative comme celle qui dépasse le score « significatif ».

4) Validation de l'importance

Les IRO importants ont fait l'objet de plusieurs processus de validation.

Partie intéressée	Domaine d'intérêt de la validation
Experts dédiés	IRO liés à des domaines d'expertise spécifiques (p. ex. : chaîne d'approvisionnement, eau, communautés locales, etc.)
Équipe projet DMA	Examen complet et validation de l'évaluation des IRO
Comité de pilotage RSE	Validation des résultats finals de DMA

Les principales hypothèses de l'évaluation incluent i) l'utilisation d'approximations des parties intéressées externes comme contribution des parties touchées; ii) que les experts de Spadel ont fourni une évaluation objective des questions de durabilité; iii) que les points de vue de toutes les parties intéressées ont la même pertinence; iv) que les informations issues de l'inventaire des risques de Spadel ont fourni des données exactes et à jour qui pourraient être extrapolées pour la DMA.

ESRS couvertes par la présente déclaration de durabilité (IRO-2)

Le tableau ci-dessous présente la liste complète des exigences de publication (Disclosure Requirements - DR) applicables à Spadel et intégrées dans la présente déclaration de durabilité.

Référence	Exigence de publication	Page
DR BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	10
DR BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	10
DR GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	12
DR GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	13
DR GOV-3	Intégration des stratégies et résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	13
DR GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable en matière de durabilité	13
DR GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	14
DR SMB-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	15
DR SMB-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	16
DR SMB-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	17
DR IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	19
DR IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise	21
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	26
EI-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	26

Référence	Exigence de publication	Page
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le ou les modèles économiques	29
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	29
EI-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	30
EI-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	31
EI-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	30
EI-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	33
EI-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	35
EI-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	37
EI-8	Tarification interne du carbone	37
EI-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	-
IRO-1	Procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	38
E2-1	Politiques en matière de pollution	38
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	39
E2-3	Cibles liées à la pollution	39
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	39
E2-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	-
IRO-1	Procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	40
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	41
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	42
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	42
E3-4	Consommation d'eau	42
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	-
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	43
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	44
IRO-1	Procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	45

Référence	Exigence de publication	Page	Référence	Exigence de publication	Page
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	45	S3-1	Politiques relatives aux communautés touchées	62
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	46	S3-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	62
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	45	S3-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	62
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	46	S3-4	Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	65
E4-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	-	S3-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	64
IRO-1	Procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	47	SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	66
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	48	S4-1	Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals	66
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	49	S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	67
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	48	S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	67
E5-5	Ressources sortantes	49	GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	68
E5-6	Incidences financières potentielles des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	-	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	68
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	55	GI-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	68
SI-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	56	GI-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	70
SI-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	58	GI-6	Pratiques en matière de paiement	70
SI-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	59			
SI-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	60			
SI-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	59			
SI-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	61			
SI-9	Métriques de diversité	62			
SI-10	Salaires décentes	62			
SI-14	Métriques de santé et de sécurité	62			
SI-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	63			
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	63			
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	64			

Ces DR concernent toutes les ESRs sauf l'ESRS S2: travailleurs de la chaîne de valeur. Cette norme a été soigneusement évaluée avec une attention particulière aux sous-traitants du transport et de la logistique et aux travailleurs des sous-traitants. Toutefois, la norme a été jugée non importante car, compte tenu de la nature diversifiée du secteur du transport routier en Europe, toute incidence de l'entreprise serait très dispersée et aurait donc une portée très limitée. De même, le caractère diversifié du secteur dilue les risques ou opportunités pour Spadel. Spadel a toutefois jugé ce thème pertinent et continuera de s'engager dans des initiatives visant à assurer une chaîne de valeur juste et responsable.

Points de données sur la législation de l'UE

Le tableau ci-dessous présente les points de données dérivés d'autres législations de l'UE énumérés à l'Appendice B de l'ESRS 2. Le tableau ci-dessous reprend uniquement les points de données des exigences de publication (DR) applicables à Spadel.

Point de données	SFDR	Pilier 3	Réglementation de référence	Loi de l'UE sur le climat	Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance, paragraphe 21, point d)	x		x		12
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants, paragraphe 21, point e)			x		12
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable, paragraphe 30	x				13
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles, paragraphe 40, point d) i)	x	x	x		Non important
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques, paragraphe 40, point d) ii)	x		x		Sans objet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées, paragraphe 40, point d) iii)	x		x		Sans objet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac, paragraphe 40, point d) iv)			x		Sans objet
ESRS EI-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, paragraphe 14				x	29
ESRS EI-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris », paragraphe 16, point g)		x	x		Sans objet
ESRS EI-4 Objectifs de réduction des émissions de GES, paragraphe 34	x	x	x		30
ESRS EI-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat), paragraphe 38	x				33
ESRS EI-5 Consommation d'énergie et mix énergétique, paragraphe 37	x				33
ESRS EI-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique, paragraphes 40 à 43	x				34
ESRS EI-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES, paragraphe 44	x	x	x		35
ESRS EI-6 Intensité des émissions de GES brutes, paragraphes 53 à 55	x	x	x		37
ESRS EI-7 Absorptions de GES et crédits carbone, paragraphe 56				x	37
ESRS EI-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat, paragraphe 66			x		Important (introduction par étapes)
ESRS EI-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique, paragraphe 66, point a)		x			Important (introduction par étapes)
ESRS EI-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif, paragraphe 66, point c)		x			Important (introduction par étapes)
ESRS EI-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique, paragraphe 67, point c)		x			Important (introduction par étapes)
ESRS EI-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69			x		Important (introduction par étapes)
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	x				Sans objet

Point de données	SFDR	Pilier 3	Réglementation de référence	Loi de l'UE sur le climat	Page
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	x				40
ESRS E3-1 Politique en la matière, paragraphe 13	x				Sans objet
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers, paragraphe 14	x				Non important
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée, paragraphe 28, point c)	x				42
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres, paragraphe 29	x				42
SRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	x				44
SRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	x				Non important
SRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	x				Non important
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables, paragraphe 24, point b)	x				Sans objet
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers, paragraphe 24, point c)	x				Sans objet
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation, paragraphe 24, point d)	x				Sans objet
ESRS E5-5 Déchets non recyclés, paragraphe 37, point d)	x				49
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs, paragraphe 39	x				49
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé, paragraphe 14, point f)	x				Non important
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail, paragraphe 14, point g)	x				Non important
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 20	x				Sans objet
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			x		56
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains, paragraphe 22	x				Non important
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail, paragraphe 23	x				58
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes, paragraphe 32, point c)	x				59
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail, paragraphe 88, points b) et c)	x		x		62
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies, paragraphe 88, point e)	x				62
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, paragraphe 97, point a)	x		x		63
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général, paragraphe 97, point b)	x				Sans objet
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103, point a)	x				63
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104, point a)	x		x		Non important
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur, paragraphe 11, point b)	x				Non important

Point de données	SFDR	Pilier 3	Réglementation de référence	Loi de l'UE sur le climat	Page
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 17	x				Non important
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, paragraphe 18	x				Non important
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 19	x		x		Non important
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			x		Non important
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur, paragraphe 36	x				Non important
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme, paragraphe 16	x				Sans objet
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	x		x		Sans objet
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 36	x				Sans objet
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals, paragraphe 16	x				Non important
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	x		x		Non important
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 35	x				Non important
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10, point b)	x				Non important
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte, paragraphe 10, point d)	x				Non important
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point a)	x		x		Non important
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point b)	x				Non important



Informations environnementales

1.5. ESRS E1: changement climatique

Changement climatique@Spadel

Le changement climatique est un défi mondial aux conséquences considérables, et ses effets se multiplient. En tant que producteur européen de premier plan d'eau minérale naturelle et de boissons, Spadel s'appuie fortement sur des ressources naturelles essentielles dont le développement dépend d'un climat stable. Ainsi, l'entreprise s'engage à assurer la continuité de ses activités grâce à une trajectoire « zéro émission nette ».

Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

Comme indiqué dans les Exigences générales du présent rapport (GOV-3), les systèmes de rémunération de Spadel s'appuient sur la certification B Corp. Bien qu'en vertu de celle-ci, les considérations relatives au changement climatique soient un sous-thème du score total, il n'existe aucun KPI de rémunération dédié au climat à quelque niveau que ce soit de l'organisation.

Plan de transition du changement climatique (E1-1)

Spadel reconnaît la nécessité critique de traiter et de réduire les incidences négatives du changement climatique, en passant à une économie à faible émission de carbone et en limitant le réchauffement climatique à 1,5 degré. Dès 2010, Spadel s'est fixé comme cible d'être neutre en carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2020 – une ambition qui s'est concrétisée grâce à la réduction des émissions et à la compensation carbone. Reconnaissant la priorité de la réduction sur la compensation, Spadel a défini un programme de réduction des émissions de périmètres 1, 2 et 3 selon un cadre « bien en-dessous de 2 °C ». Il a été approuvé en 2019 par la Science Based Targets initiative (SBTi). En s'appuyant sur les dernières connaissances scientifiques sur le climat, Spadel a mis à jour cette cible et aligné son ambition d'une trajectoire à zéro émission nette sur des cibles à court terme (2030) et à long terme (2050). La SBTi a approuvé ces nouvelles cibles en 2024. Conformément à la logique du zéro émission nette, Spadel a abandonné sa communication sur la neutralité carbone. Cependant, elle honore ses initiatives existantes en matière de compensation carbone, dans le cadre de ses actions « d'atténuation au-delà de la chaîne de valeur ». En passant d'une température bien inférieure à 2 °C à une cible de 1,5 °C, Spadel assure que son orientation est alignée sur l'accord de Paris.²

Les nouvelles cibles ont été élaborées grâce à l'effort conjoint de plusieurs services de Spadel et approuvées par le comité exécutif et le conseil d'administration en 2023. Cette gouvernance et cette approche cocréative du changement climatique ont permis de s'assurer que les cibles et le plan de transition associé étaient alignés sur la stratégie commerciale de Spadel.

Les cibles de réduction de Spadel sont énumérées dans le tableau ci-dessous. Veuillez consulter EI-4 pour plus de détails sur ces cibles.

Cibles de réduction des émissions de GES de Spadel (par rapport à la référence de 2022)

Cible globale: d'ici 2050, atteindre zéro émission nette de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Cette cible est alignée sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Cible à court terme (2030):

- Réduire les émissions absolues de GES de périmètres 1 et 2 de 42 %
- Réduire une partie des émissions de GES de périmètre 3 de 25 %
- Impliquer une partie des fournisseurs du périmètre 3 dans la définition d'une cible basée sur des données scientifiques

Cible à long terme (2050): réduire les émissions absolues des périmètres 1, 2 et 3 de 90 %

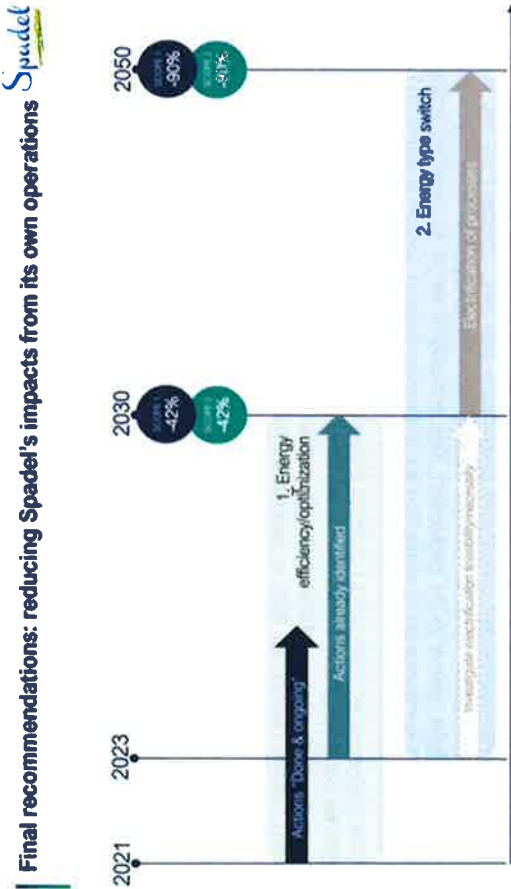
Une équipe dédiée Carbon Core, composée d'experts fonctionnels issus des achats, des opérations, du transport, de l'innovation, de la durabilité, des ressources humaines et de la finance, est directement responsable de ces cibles. L'équipe Carbon Core rend compte au comité de pilotage RSE lors des réunions trimestrielles, puis au comité exécutif et au conseil d'administration aux fins de mise en œuvre finale et prise de décision en matière d'investissements.

Le rôle clé de cette équipe multidisciplinaire est d'établir et de gérer les plans d'action spécifiques aux sites et les budgets, de suivre leur avancement et d'assurer le partage de l'information. Ainsi, l'équipe Carbon Core a conçu, en collaboration avec un tiers, un plan de transition à long terme qui a été approuvé par la SBTi via le formulaire de soumission zéro net. Ce plan de transition inclut des plans dédiés d'actions à court terme pour chaque site d'emballage. Ces actions incluent notamment une utilisation réduite et plus efficace de l'énergie, de nouvelles solutions d'emballage, la sensibilisation et l'interaction directe avec les fournisseurs et les consommateurs (veuillez vous reporter à EI-3 pour plus de détails). Ces plans d'action sont élaborés et adaptés chaque année afin de s'assurer que les efforts sont alignés sur les évolutions du marché, de l'activité, de la réglementation et de la technologie.

2. Voir la section sur les actions pour de plus amples informations sur la manière dont cette cible sera atteinte



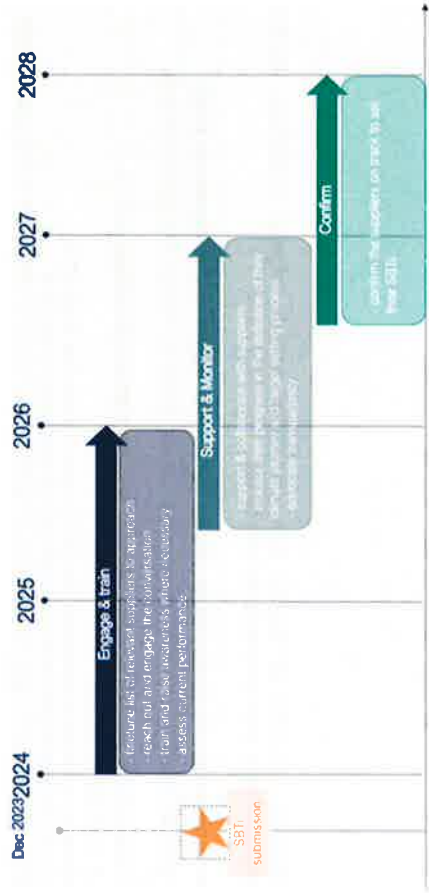
Plan de transition présenté de manière globale par la SBTi pour la réduction des émissions de GES des périmètres 1 et 2 (ici 2050).



Plan de transition présenté de manière globale par la SBTi pour la réduction des émissions de GES de périmètre 3.

Supplier engagement will be phased to allow & support the transition among suppliers

ROADMAP Scope 3



Leviers clés identifiés par l'équipe Carbon Core

À court terme (2030)

Les périmètres 1 et 2 seront abordés par une combinaison d'actions sur l'efficacité/l'optimisation énergétique (réduction de l'énergie, récupération de chaleur) et le passage aux énergies renouvelables. Le principal levier du périmètre 3 est l'engagement des fournisseurs à fixer une cible fondée sur des données scientifiques, couvrant les fournisseurs d'emballage et de transport. Les actions de décarbonation physique se concentreront sur des catégories d'émissions plus petites telles que les déchets produits lors de l'exploitation, les déplacements domicile-travail des salariés, l'utilisation des produits vendus et le traitement en fin de vie des produits vendus.

Long terme (2050)

Les périmètres 1 et 2 se concentreront sur les actions énergétiques perturbatrices (p. ex. : l'électrification complète via des pompes à chaleur industrielles, des éoliennes, etc.). Les leviers du périmètre 3 pour la décarbonation physique comprennent l'écologisation du transport, de l'emballage et l'innovation du modèle économique.

L'amélioration de la précision et de la qualité des données carbone est un point d'attention permanent.

Spadel n'a pas d'émissions de GES verrouillées significatives autres que les cinq installations d'embouteillage sur chaque site d'extraction. Ainsi, l'entreprise ne considère pas les émissions de GES verrouillées comme une source d'émissions supplémentaires susceptible de mettre la cible en péril. Afin d'assurer une gestion appropriée de ces actifs, l'entreprise veillera à ce que tous les sites d'embouteillage soient utilisés pendant toute leur durée de vie et que toute rénovation ou installation future tienne compte des considérations de conception durable et efficace.

Les actions définies à ce jour pour le plan de transition des périmètres 1 et 2 nécessitent des investissements CAPEX. Les actions de périmètre 3 actuelles sont liées aux OPEX. D'autres actions de périmètre 3 sont à l'étude et pourraient nécessiter des investissements CAPEX dans le futur. Reportez-vous au chapitre Taxonomie de l'UE pour les considérations CAPEX/OPEX sur le changement climatique.

Avancement du plan de transition

À ce jour, Spadel est en bonne voie pour atteindre ses cibles de décarbonation (cf. E1-4) et poser les bases de son plan de transition pour 2050.

Avancement du plan de transition	Statut
Approbation formelle de la SBTi, marquant le début d'un parcours complet « zéro émission nette »	Fait
Développement de l'équipe Carbon Core et de la structure de gouvernance	Fait
Périmètres 1 et 2: mise en œuvre des plans d'actions 2024 spécifiques aux sites	Fait
Périmètre 3: lancement du programme d'engagement des fournisseurs	Fait
Formation des équipes internes	Fait
Périmètres 1 et 2: développement et approbation des plans d'action 2025 spécifiques aux sites	En cours
Intégration du carbone dans la prise de décision (via le prix interne du carbone ou autre)	En cours
Initiatives d'amélioration des données et analyse dédiée	En cours

L'entreprise est consciente qu'une trajectoire zéro émission nette implique un suivi constant du développement commercial et de l'incidence sur les émissions carbone. Ainsi, en 2025, deux aspects clés doivent être évalués et intégrés dans la planification des actions:

- **incidence de l'augmentation du volume vendu**: équilibrer l'incidence de l'augmentation du volume de produits vendus et la hausse associée des émissions de GES, avec ses cibles actuelles, son plan de transition et ses plans d'action spécifiques aux sites;
- **trajectoire gaz vert**: le maintien d'une unité de cogénération sur le site de Spa, et l'utilisation et la disponibilité du gaz vert dans ce contexte.

Changement climatique et interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Grâce à l'analyse de double importance (DMA), Spadel a pu identifier que le changement climatique est un enjeu critique. L'analyse DMA a permis d'identifier quatre IRO importants, en s'appuyant sur l'évaluation des risques et dangers potentiels liés au climat dans toutes les opérations de Spadel.

Adaptation au changement climatique	Incidence positive	Réduction de l'incidence négative des inondations, des sécheresses et des conditions météorologiques extrêmes sur l'environnement, les opérations de Spadel (salariés) et les communautés locales.
	Risque physique	Les catastrophes naturelles entraînent des perturbations dans les opérations propres et dans la chaîne d'approvisionnement.
Atténuation du changement climatique	Incidence négative	Émissions de GES dans le cadre des opérations et de la chaîne de valeur de Spadel (périmètres 1, 2 et 3)
Énergie	Risque physique	Le manque de disponibilité et la volatilité des prix des matières premières, des emballages et de l'énergie pourraient affecter les résultats du Groupe.

Sur la base des résultats de la DMA et de l'engagement à long terme en faveur du zéro émission nette, Spadel procédera à une évaluation complète des risques climatiques physiques et de transition et à une analyse de la résilience pour la prochaine année de référence. Cette analyse permettra à l'entreprise de mieux comprendre ses risques au niveau des actifs selon divers scénarios, et leur incidence sur sa stratégie.

Incidences, risques et opportunités importants (EI-IRO-1)

Conformément à la méthodologie DMA décrite dans les Exigences générales du présent rapport, les incidences, les risques (physiques et de transition) et les opportunités liés au changement climatique ont été identifiés, évalués et classés par ordre de priorité à l'aide de trois sources distinctes. Il s'agit notamment du processus DMA, de l'inventaire des risques de Spadel et de l'évaluation de l'empreinte carbone.

L'empreinte carbone des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 a été cartographiée conformément au Protocole des GES afin d'identifier les principales sources d'émissions de GES tout au long du cycle de vie des produits et des opérations.

L'inventaire des risques fournit un aperçu général des risques climatiques physiques et de transition qui pourraient avoir une incidence sur la poursuite des activités.

Le DMA consolide les informations issues de l'évaluation de l'empreinte carbone et de l'inventaire des risques et développe davantage les risques physiques et de transition de Spadel liés au changement climatique. Des horizons temporels et des scénarios appropriés ont été identifiés pour chaque IRO dans le cadre de la DMA. Spadel a également cartographié sa chaîne de valeur pour aider à identifier les sources d'émissions de GES actuelles et/ou futures. Pour en savoir plus sur le processus DMA, veuillez vous référer à l'ESRS 2, IRO.1 (page 19). Les données issues du DMA ont servi à définir toute source ou incidence potentielle future d'émissions de GES.

L'entreprise s'appuie sur son inventaire des risques physiques et de transition liés au changement climatique, qui a été davantage développé dans le cadre du processus DMA.

Le processus rigoureux de DMA et l'inventaire des risques sont les méthodes utilisées pour cette année de référence afin d'évaluer et de hiérarchiser les risques physiques, les risques de transition et les risques systémiques. Aucune analyse de scénarios liés au climat n'est disponible. Toutefois, l'entreprise s'est engagée à mener une analyse complète des scénarios et de la résilience au cours de l'année à venir en vue de se conformer pleinement aux exigences d'information de la CSRD. Cette évaluation permettra une analyse approfondie à la fois des aléas climatiques et des risques de transition. En outre, le processus DMA repose sur certaines hypothèses, qui sont détaillées dans la section IRO-1 de la norme des exigences générales (ESRS 2) ci-dessus (page 19).



Politiques, cibles et actions (E1-2-4)

Politiques (E1-2)

Spadel s'engage fermement à lutter contre le changement climatique et à développer des politiques alignées sur les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) au sujet de thèmes importants. Bien qu'aucune politique officielle n'ait encore été adoptée, Spadel prévoit de mettre en œuvre en 2025 une politique officielle sur le changement climatique. Concernant la présente déclaration de durabilité, le formulaire de soumission des cibles « zéro net » présenté à la SBTi, avec tous les engagements, les cibles et les actions qu'il comporte, sert de norme et d'orientation de mise en œuvre pour tous les salariés de Spadel.

Cibles (E1-4)

Spadel s'est fixé pour cible de réduire les émissions de GES des périmètres 1 et 2 de 42 % (soit 3.104 tCO₂ eq) d'ici 2030 et de 90 % (soit 535 tCO₂ eq) d'ici 2050. En outre, Spadel entend réduire ses émissions de GES de périmètre 3 de 25 % (ou 8.265 tCO₂ eq) d'ici 2030 et de 90 % (ou 13.499 tCO₂ eq) d'ici 2050. Cette cible traduit le fondement scientifique justifiant de limiter la hausse de la température moyenne mondiale à moins de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme indiqué dans l'Accord de Paris.

Les cibles de décarbonation de Spadel sont alignées sur la trajectoire à 1,5 °C de la SBTi, suivant une approche transsectorielle et couvrant l'ensemble du périmètre des activités et de la chaîne de valeur de Spadel. Ces cibles sont des cibles brutes, fondées sur des connaissances scientifiques, et ne tiennent pas compte des crédits carbone, des émissions évitées ou des absorptions. Veuillez vous reporter à SBM-1 et SBM-2 (pages 15 et 16) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change. L'objectif global des cibles de décarbonation de Spadel est d'atteindre zéro émission nette de GES d'ici 2050, ce qui sera réalisé au travers des cibles suivantes :

Cible**	Absolu/ Relatif	Année de référence	Valeur de référence*	Horizon temporel	Statut 2024
Réduire les émissions de GES des périmètres 1 et 2 de 42 % (soit 3 104 tCO ₂ eq) d'ici 2030 et de 90 % (soit 535,2 tCO ₂ eq) d'ici 2050 pour les opérations propres de Spadel.	Absolu	2022	Périmètre 1 : 335 tCO ₂ e Périmètre 2 : 17 tCO ₂ e	8 et 28 ans	État d'avancement vers la cible de 2030 : Émissions de périmètre 1 : 7 785 tCO ₂ e Émissions de périmètre 2 basées sur le marché : 18 tCO ₂ e
Cible à court terme périmètre 3 : Réduire de 25 % d'ici 2030 (soit 8 265 tCO ₂ eq) les émissions de GES de périmètre 3 couvrant certaines catégories (activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie, déchets produits lors de l'exploitation, déplacements domicile-travail des salariés, utilisation des produits vendus et traitement en fin de vie des produits vendus), celles générées en amont ou en aval de la chaîne de valeur de Spadel.	Absolu	2022	Certaines catégories avec des cibles à court terme : 11 020 tCO ₂ e	8 ans	Certaines catégories avec des cibles à court terme : 9 672 tCO ₂ e
Cible à court terme périmètre 3 : 60 % de ses fournisseurs couvrant les biens et services achetés, les biens d'investissement et le transport et la distribution en amont et en aval auront des cibles basées sur la science d'ici 2028 en amont de la chaîne de valeur de Spadel.	Absolu	2022	43 %	6 ans	48 %
Cible à long terme périmètre 3 : Réduire toutes les émissions de GES de périmètre 3 de 90 % (soit 13 499 tCO ₂ eq) d'ici 2050, en amont et en aval de la chaîne de valeur de Spadel.	Absolu	2022	Total périmètre 3 : 134 992 tCO ₂ e	28 ans	Émissions totales de périmètre 3 : 143 917 tCO ₂ e

* La valeur de référence des cibles susmentionnées est garantie comme représentative, 2022, ayant été choisie comme année de référence. Aucun facteur externe spécifique n'a influencé les activités de Spadel cette année-là, laisoni de 2022 la référence la plus précise et la plus prospective pour l'attribution du « zéro émission nette ».

** Aucun changement n'est intervenu dans la fixation de ces cibles, puisqu'il s'agit de la première année de reporting.

Comme mentionné précédemment, le cadre du Protocole des GES a été utilisé pour calculer les émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3. La méthode basée sur le marché a été utilisée pour les calculs des émissions de GES de périmètre 2. Aucune hypothèse significative n'a été faite pour la fixation des cibles. Pour définir celles-ci, toutes les sources d'émissions pertinentes de Spadel ont été examinées et une sélection des plus impérieuses a été identifiée. L'approche a permis d'obtenir une cible globale couvrant 100 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2 et 67 % des émissions de GES de périmètre 3.

D'autres politiques européennes et nationales ont été envisagées pour assurer l'alignement sur la stratégie de décarbonation, parmi lesquelles la réglementation européenne sur le contenu recyclé et les produits recyclables, et la collecte des déchets pour le recyclage des bouteilles. Le conseil d'administration et le comité exécutif de Spadel ont été consultés pour valider les cibles liées au climat.

Outre les cibles de décarbonation, Spadel a fixé trois cibles supplémentaires pour gérer d'autres IRO importants liés au climat.

Réaliser un scénario climatique complet et une analyse de résilience d'ici 2025: cette cible répond à la nécessité de mieux comprendre les considérations d'adaptation au changement climatique et sera développée pour tous les actifs des opérations propres de l'entreprise. L'évaluation sera basée sur des données scientifiques.

Mettre en œuvre un projet de biodiversité par pays destiné à restaurer la biodiversité d'ici 2025: cette cible vise à protéger les sources et à contribuer à l'atténuation du changement climatique en rétablissant les écosystèmes et en réduisant l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes. Pour plus de détails, reportez-vous à E4-2.

Obtenir la certification Platinum de l'AWS pour tous les sites d'ici 2025: cette cible vise à assurer une gestion durable de l'eau pour Spadel et les communautés locales. Cette cible est liée au changement climatique à travers la gestion de l'eau, qui contribue à atténuer les risques d'inondation et les événements météorologiques extrêmes. Pour plus de détails, reportez-vous à E3-2.

Lever de décarbonation attendus et contributions quantitatives

Pour atteindre ses cibles de réduction des émissions de GES, Spadel met en œuvre plusieurs mesures clés de décarbonation. Les périmètres 1 et 2 seront abordés par une combinaison d'actions sur l'efficacité/l'optimisation énergétique (réduction de l'énergie, récupération de chaleur) et le passage aux énergies renouvelables. Compte tenu des actions menées et planifiées, on s'attend actuellement à une réduction des émissions de plus de 60 % par rapport à l'année de référence, dépassant ainsi les -42 % requis par la SBTi. Toutefois, l'effet de l'augmentation du volume et de l'utilisation du gaz (vert) doit être évalué (voir plus haut). Le principal levier du périmètre 3 est l'engagement des fournisseurs à fixer une cible fondée sur des données scientifiques, couvrant les fournisseurs d'emballage et de transport. Une démonstration de faisabilité a été réalisée sur deux fournisseurs en 2024. Le programme sera poursuivi en 2025. Les actions de décarbonation physique se concentreront sur des catégories d'émissions plus petites telles que les déchets produits lors de l'exploitation, les déplacements domicile-travail des salariés, l'utilisation des produits vendus et le traitement en fin de vie des produits vendus. Ces actions n'ont pas encore débuté.

Actions (E1 - 3)

Émissions de périmètres 1 et 2

Pour réduire les émissions de périmètres 1 et 2, Spadel a mis en place plusieurs initiatives en 2024 afin d'améliorer l'efficacité énergétique et d'étendre l'utilisation des énergies renouvelables grâce à des technologies avancées. Ces actions ont été déployées sur différents sites de l'entreprise, comme détaillé ci-dessous.

Périmètre d'action (localisation de l'usine; chaîne de valeur; activités)	Lever de décarbonation	Description de l'action	Réduction des émissions réalisée
Carola (France) : opérations propres ; active dans l'extraction et l'embouteillage des eaux souterraines	Réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie.	Spadel a remplacé un compresseur 40 bars sur la ligne de production PET, ce qui a entraîné une réduction de la consommation d'énergie (67 MWh/an d'électricité épargnée, soit une réduction de 0,28 % des émissions de CO ₂ pour les périmètres 1 et 2 de Carola (par rapport à 2021)).	0,7 t_CO ₂ /an
	Réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie.	Spadel a remplacé une machine de soufflage PET par une machine plus efficace (Combiablock) (79,5 MWh/an d'électricité épargnée, soit une réduction de 0,33 % des émissions de CO ₂ pour les périmètres 1 et 2).	0,8 t_CO ₂ /an
Spa (Belgique) : opérations propres ; active dans l'extraction et l'embouteillage des eaux souterraines	Réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie.	Spadel a remplacé un système CVC dans le hall d'embouteillage pour les trávées 4 et 5 (512 MWh/an de gaz épargné, soit une réduction de 2,6 % des émissions de CO ₂ pour les périmètres 1 et 2 à Spa (par rapport à 2021)).	106,7 t_CO ₂ /an
		Four écologique sur une souffluse SR2 (226 MWh/an d'électricité épargnée, soit une réduction de 0,04 % des émissions de CO ₂ pour les périmètres 1 et 2).	1,6 t_CO ₂ /an
	Réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie.	Spadel a remplacé une souffluse Sidel Universal par une souffluse SR2 (221 MWh/an d'électricité épargnée, soit une réduction de 0,04 % des émissions de CO ₂ pour les périmètres 1 et 2).	1,5 t_CO ₂ /an
Devlin (Bulgarie) : opérations propres ; active dans l'extraction et l'embouteillage des eaux souterraines	Réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie.	Spadel a mis à niveau le système Air Wizard (récupération de l'air dans la souffluse PET pour faire fonctionner la machine, et ainsi assurer un soufflage PET plus économe en énergie) pour les réflecteurs de la machine de soufflage sur la ligne 5 (309 MWh/an d'électricité épargnée, soit une réduction de 0,5 % des émissions de CO ₂ pour les périmètres 1 et 2).	2,8 t_CO ₂ /an
	Consommation d'énergie renouvelable via la technologie	Spadel a investi dans 250 kWc de panneaux solaires sur le toit de ses bâtiments administratifs et halls de production (177 MWh/an d'électricité épargnée, soit une réduction de 0,24 % des émissions de CO ₂ pour les périmètres 1 et 2).	1,2 t_CO ₂ /an



En outre, Spadel prévoit plusieurs actions visant à réduire ses émissions des périmètres 1 et 2.

Périmètre d'action (localisation de l'usine ; chaîne de valeur ; activités)	Levier de décarbonation/description de l'action	Réduction attendue des émissions/résultat
Toutes les usines : (Belgique, France et Bulgarie) : opérations propres ; actifs dans l'extraction et l'embouteillage des eaux souterraines		
Spa (Belgique) : opérations propres ; active dans l'extraction et l'embouteillage des eaux souterraines	Réaliser un scénario climatique complet et une analyse de résilience d'ici 2025	2030: 1.900,988 t_CO ₂ /an
	D'ici 2030, réduire la consommation d'énergie via des solutions technologiques.	2025: 327,784 t_CO ₂ /an
	D'ici 2025, mettre en place de nouvelles solutions pour récupérer la chaleur latente grâce à la technologie.	2029: 8,492 t_CO ₂ /an
	D'ici 2029, augmenter la consommation d'énergie renouvelable via des solutions technologiques.	901,350 t_CO ₂ /an
	D'ici 2030, réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie au travers de projets supplémentaires (avec un indice de faisabilité et de rentabilité potentielle <=30) pour réduire les émissions.	2025: 25,261 t_CO ₂ /an
Carola et Wattwiller (France) : opérations propres ; actifs dans l'extraction et l'embouteillage des eaux souterraines	Réduire la consommation d'énergie grâce à des solutions technologiques.	31,701 t_CO ₂ /an
	D'ici 2027, mettre en œuvre de nouvelles solutions pour récupérer la chaleur latente grâce à la technologie.	2,514 t_CO ₂ /an
	D'ici 2026, augmenter la consommation d'énergie renouvelable via des solutions technologiques.	1,653 t_CO ₂ /an
	D'ici 2030, réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie au travers de projets supplémentaires (avec un indice de faisabilité et de rentabilité potentielle <=30) pour réduire les émissions.	26,493 t_CO ₂ /an
	D'ici 2025, augmenter la consommation d'énergie renouvelable via des solutions technologiques.	29,926 t_CO ₂ /an
Bru (Belgique) : opérations propres ; active dans l'extraction et l'embouteillage des eaux souterraines	D'ici 2030, réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie au travers de projets supplémentaires (avec un indice de faisabilité et de rentabilité potentielle <=30) pour réduire les émissions.	3,252 t_CO ₂ /an
	D'ici 2027, réduire la consommation d'énergie grâce à des solutions technologiques.	1,957 t_CO ₂ /an
	D'ici 2030, réduire la consommation d'énergie grâce à la technologie au travers de projets supplémentaires (avec un indice de faisabilité et de rentabilité potentielle <=30) pour réduire les émissions.	

Notez que ces actions dépendent de la réalisation d'autres projets, de la validation de la qualité et/ou de la disponibilité des ressources nécessaires

Émissions de périmètre 3

Pour réduire les émissions de périmètre 3, Spadel met actuellement en place des initiatives pour parvenir à une réduction absolue des émissions dans le transport.

Périmètre d'action (localisation de l'usine ; chaîne de valeur ; activités)	Levier de décarbonation	Description de l'action
Marché BeNeFralux : en amont ; transport vers les centres de distribution.	Écologisation du transport	Intégration de 10 % de HVO (biocarburant) sur 10 % du transport BeNeFralux.
Opérations en amont, fournisseurs d'emballages	Engagement de la chaîne d'approvisionnement	Développement et lancement du programme d'engagement des fournisseurs avec un portail fournisseur dédié. Le programme se concentre actuellement sur 2 sociétés d'emballage et en intégrera 15 autres à l'avenir.

Notez que l'intégration de 10 % de HVO dépend de sa disponibilité sur la marche. Le programme d'engagement des fournisseurs dépend des ressources financières disponibles

Aucune action ne s'étend aux engagements en aval de la chaîne de valeur. Toutes les actions décrites ci-dessus ont été adoptées par Spadel au cours des années précédentes.

Les investissements CAPEX et OPEX sont pertinents pour les changements à apporter aux processus et l'engagement concernant l'empreinte carbone. Veuillez vous reporter au chapitre sur la taxonomie de l'UE pour de plus amples informations à ce sujet.



Consommation d'énergie (E1-5)

Les méthodes utilisées pour déterminer les métriques de consommation d'énergie sont fournies dans la colonne « Calculs » du tableau ci-dessous, qui inclut une explication de chaque calcul. La métrique ne repose sur aucune hypothèse significative.

Consommation d'énergie et mix énergétique		2024	Calculs
Sources fossiles			
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon		0 MWh	Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits à base de charbon dans les bâtiments et les lieux partagés (+ Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits à base de charbon dans les véhicules)
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et des produits pétroliers		3.990,06 MWh	Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers dans les bâtiments et les lieux partagés (+ Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers dans les véhicules)
Consommation de combustible provenant du gaz naturel		54.935,01 MWh	Consommation de combustibles provenant du gaz naturel dans les bâtiments et les lieux partagés (+ Consommation de combustibles provenant du gaz naturel dans les véhicules)
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles		0 MWh	Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles dans les bâtiments et les lieux partagés (+ Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles dans les véhicules)
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles		0 MWh	Consommation d'électricité achetée [produite à partir de sources fossiles] + Consommation de chauffage urbain dans les bâtiments et les lieux partagés [produit à partir de sources fossiles]
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles		58.925,07 MWh	Consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles dans les bâtiments et les lieux partagés + Consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles dans les véhicules (Consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles / Consommation totale d'énergie) x 100
Sources nucléaires			
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires		0	Consommation d'électricité achetée dans les bâtiments et les lieux partagés [produite à partir de sources nucléaires] + Consommation d'électricité achetée dans les véhicules [produite à partir de sources nucléaires]
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)		0 %	(Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires / Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres) x 100
Sources renouvelables			
Consommation de combustible produit à partir de sources renouvelables, ventilée comme suit: la biomasse (incluant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique), les biocombustibles, l'hydrogène provenant de sources renouvelables, etc.		341,4 MWh	Consommation de combustibles renouvelables dans les bâtiments et les lieux partagés (+ Consommation de combustibles renouvelables dans les véhicules)
Consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables, ventilée comme suit: consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables		33.483,07 MWh	Consommation d'électricité achetée (contrats d'électricité verte dans le groupe) + Consommation de chauffage urbain dans les bâtiments et les lieux partagés [produit à partir de sources renouvelables]
Consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables, ventilée comme suit: consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite		2.156,84 MWh	Consommation d'énergie renouvelable autoproduite = Énergie totale produite - Énergie perdue
Consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables		35.981,05 MWh	Consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans les bâtiments et les lieux partagés (+ Consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans les véhicules)
Part des sources renouvelables et bas carbone dans la consommation totale d'énergie		35,05 %	(Consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables / Consommation totale d'énergie) x 100



Consommation d'énergie et mix énergétique

Sources non renouvelables

Production d'énergie non renouvelable

Consommation totale d'énergie

Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres.

2024

Calculs

7.757,4 MWh

102.663 MWh

Somme de toutes les énergies non renouvelables produites au cours de la période de référence (kWh/1000)

Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles + Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires + Consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables et non renouvelables

Intensité énergétique dans les secteurs ayant une forte incidence sur le climat

Spadel mesure son intensité énergétique en fournissant des informations sur sa consommation totale d'énergie dans les secteurs ayant une forte incidence sur le climat, exprimée en megawatt par million d'euros de produit net. Toutes les activités de Spadel relèvent du secteur à fort impact climatique G, « Commerce de gros et de détail et commerce et réparation d'automobiles et de motocycles », puisque quatre activités de Spadel appartiennent à ce secteur. Par conséquent, le produit net de Spadel relève intégralement du secteur à fort impact climatique. Le produit net est aligné sur celui qui est mentionné dans les états financiers, page 87. La métrique ne repose sur aucune hypothèse significative.

Intensité énergétique par produit net

Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant des activités

2024

Calculs

270 MWh/million d'euros de produit net

Somme de l'énergie consommée par tous les secteurs à fort impact climatique au cours de la période de référence par produit net tiré des activités dans ces secteurs



Émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 (EI-6)

Toutes les métriques relatives aux émissions brutes des périmètres 1, 2 et 3 et aux émissions de GES n'ont pas été validées par un organisme externe. Veuillez noter concernant les chiffres suivants que Spadel ne fait pas partie du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE).

	Année de référence (2022) (en tCO ₂ e)	2024 (en tCO ₂ e)	%N / N-1	Explication	Cible 2030	Cible 2050
Émissions brutes de GES de périmètre 1	5.335	7.388	46 %	Abandon du gaz vert à Spa (le gaz gris a une empreinte plus élevée, en particulier dans le périmètre 1 par rapport au périmètre 3)	-42 %	-90 %
Émissions brutes de GES de périmètre 2 basées sur le marché	17	18		Croissance du volume	-42 %	
Émissions brutes de GES de périmètre 2 basées sur la localisation	3.287	3.622				
Total des émissions indirectes brutes de GES de périmètre 3	134.992	143.916			NA	
Biens et services achetés	83.740	89.031	6 %	Croissance du volume	Engagement des fournisseurs	-90 %
Biens d'investissement	4.697	4.752	1 %		Engagement des fournisseurs	-90 %
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	3.759	1.946	-48 %	Abandon du gaz vert à Spa (le gaz gris a une empreinte plus élevée, en particulier dans le périmètre 1 par rapport au périmètre 3)	-25 %	-90 %
Transport et distribution en amont	18.941	20.703	9 %	Croissance du volume	Engagement des fournisseurs	-90 %
Déchets produits lors de l'exploitation	-341	46	-114 %	Moins de déchets, mais donc moins de recyclage qui contribue à réduire les émissions grâce à la formule CFF approuvée par la méthodologie PEF	-25 %	-90 %
Voyages d'affaires	146	1080	641 %	2022 toujours touchée par le Covid	NA	-90 %
Déplacements domicile-travail des salariés	982	775	-21 %		-25 %	-90 %
Actifs loués en amont	-	-	-		NA	-90 %
Acheminement en aval	15.529	18.603	20 %	Croissance du volume	Engagement des fournisseurs	-90 %
Transformation des produits vendus	-	-	-		NA	-90 %
Utilisation des produits vendus	7	7	2 %		-25 %	-90 %
Traitement en fin de vie des produits vendus	6.612	6.897	4 %	Croissance du volume	-25 %	-90 %
Actifs loués en aval	-	-	-		NA	-90 %
Franchises	-	-	-		NA	-90 %
Investissements	919	76	-92 %	Moins d'investissements effectués par The Source en 2024 par rapport à 2022	NA	-90 %
Émissions totales de GES (basées sur le marché)	140.344	151.720			NA	



Émissions de périmètres 1 et 2

Les facteurs d'émission de périmètre 1 sont tirés des bases de données PEF de l'UE ainsi que de l'Ademe. Les facteurs d'émission de périmètre 2 proviennent des bases de données AIB. Aucune information désagrégée n'a été incluse par le groupe comptable consolidé. Les métriques ne reposent sur aucune hypothèse significative. Sur tous les sites de Spadel, la divulgation des instruments contractuels pour les émissions de GES de périmètre 2 est étayée par des certificats de garantie d'origine. Ceux-ci vérifient que l'électricité consommée est produite à partir de sources renouvelables. Par ces certificats, Spadel assure que 100 % de son électricité achetée est verte. Les métriques relatives aux émissions de GES n'ont pas été validées par des organismes externes autres que l'auditeur non financier.

Émissions de périmètre 3

Les facteurs d'émission de périmètre 3 proviennent de bases de données reconnues sur les facteurs d'émission, telles que les bases de données PEF/OEF de l'UE et celles de l'Ademe. Sauf pour les principaux fournisseurs de PET avec lesquels Spadel a travaillé pour évaluer un facteur d'émission spécifique, Spadel s'engage fermement auprès de ses autres fournisseurs clés pour obtenir des informations plus spécifiques et affiner ses calculs. Pour les émissions de périmètre 3, on a utilisé dans la mesure du possible des données fondées sur les activités, en se basant sur les bons de commande ou les quantités effectivement consommées ou reçues (p. ex. : énergie et achats). Les limites de la déclaration des émissions de périmètre 3 de Spadel sont conformes à l'approche de contrôle opérationnel du Protocole des GES. Environ 25 % des données sur les émissions de périmètre 3 proviennent directement des fournisseurs de Spadel. Spadel ne suit ni ne divulgue les émissions de CO₂ biogéniques provenant de la combustion de biomasse ou de la biodégradation séparément des émissions brutes de GES de périmètre 3.

Cette méthode a été choisie comme cadre reconnu pour la comptabilisation des GES, garantissant que tous les facteurs d'émission ont été utilisés pour fournir la représentation la plus précise possible des émissions réelles. On suppose que les estimations concernant les données de la chaîne de valeur qui sont utilisées pour les émissions de GES de périmètre 3 et qui sont tirées des bases de données PEF/OEF de l'UE et de l'Ademe sont exactes et représentatives, et que le protocole de comptabilité des GES fournit un cadre fiable pour l'analyse.

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'émissions de périmètre 3 qui sont incluses et exclues des informations fournies par Spadel. Les catégories exclues sont les actifs loués en amont, la transformation des produits vendus, les actifs loués en aval et les franchises. Ces catégories ont été exclues, car elles ne sont pas pertinentes pour le modèle économique ou les activités de Spadel.

Catégories incluses d'émissions de périmètre 3

- 1. Biens et services achetés
- 2. Biens d'investissement
- 3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (hors périmètre 1 ou périmètre 2)
- 4. Transport et distribution en amont
- 5. Déchets produits lors de l'exploitation
- 6. Voyages d'affaires
- 7. Déplacements domicile-travail des salariés
- 9. Transport et distribution en amont
- 11. Utilisation des produits vendus
- 12. Traitement en fin de vie des produits vendus
- 15. Investissements



Intensité des émissions de GES

La métrique ne repose sur aucune hypothèse significative.

Le produit net retenu pour le calcul de l'intensité des émissions de GES est de 379,3 millions d'euros.

Intensité de GES basée sur le produit net

	2024	Calculs
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par produit net (tCO ₂ e/million)	409,5	Total des émissions de GES (émissions brutes de périmètre 1 + émissions brutes de périmètre 2 basées sur la localisation + émissions brutes de périmètre 3) / produit net
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par produit net (tCO ₂ e/million)	400	Total des émissions de GES (émissions brutes de périmètre 1 + émissions brutes de périmètre 2 basées sur le marché + émissions brutes de périmètre 3) / produit net

Projets d'absorption et d'atténuation des GES (EI-7)

Pour compenser les émissions et soutenir les objectifs de durabilité, Spadel investit dans des projets d'atténuation du carbone financés par des crédits carbone de réduction via trois projets principaux.

Le projet Water for Climate : Spadel, Water Access Rwanda, CO₂logic et mkaarbon safari ont développé ce projet climatique pour fournir de l'eau potable aux communautés rwandaises. Ce projet a débuté en 2018 et durera jusqu'en 2028. Grâce à ce projet, les émissions pour 2024 ont été compensées à hauteur de 7,5 %.

Le projet de parc éolien Soma Polat en Turquie : ce projet concerne un parc éolien terrestre raccordé au réseau, composé de 215 éoliennes d'une capacité de production totale installée de 172 MW. Grâce à ce projet, les émissions de 2024 ont été compensées à hauteur de 75,4 %.

Le projet de parc éolien Saint Nikola (SNWF) en Bulgarie : le projet est un parc éolien d'énergie renouvelable de 156 MW, raccordé au réseau, situé dans la municipalité de Kavarna, en Bulgarie (UE). Ce projet a permis de compenser 17,1 % des émissions pour 2024.

Les projets sont enregistrés en vertu de deux normes de qualité reconnues, 82,9 % des crédits étant reconnus par Gold Standard et 17,1 % par Verra. Ils contribuent à la réduction de 162.767 tonnes de CO₂eq de GES, ce qui correspond à l'empreinte des périmètres 1, 2 et 3 de Spadel.

54.601 tonnes de CO₂eq de crédits carbone sont actuellement contractées dans le cadre des deux projets suivants, dont la date précise reste à déterminer :

- Parc éolien turque GS398 : 45.407 crédits supplémentaires restent dans l'accord contractuel existant.
- Parc éolien bulgare VCS1258 : 9.194 crédits supplémentaires restent dans l'accord contractuel existant.

En outre, dans le cadre du projet que Spadel développe avec Water Access Rwanda, CO₂logic et mkaarbon safari - Water for Climate GS6598 - de nouveaux crédits seront émis et réservés à Spadel. Le nombre de crédits dépend des conclusions du processus de calcul et d'audit (VVB) et sera retiré une fois émis dans le registre standard, sous réserve de disponibilité.

Pour de plus amples informations sur la méthodologie de calcul des absorptions de GES, veuillez consulter le site officiel de Verra et de Gold Standard.

À l'heure actuelle, Spadel n'a pas d'activités supplémentaires d'absorption ou de stockage de GES à déclarer, l'entreprise restant concentrée sur les efforts de réduction des émissions. La métrique ne repose sur aucune hypothèse significative. Les projets de décarbonation ont été validés par des organismes externes, car ils constituent des normes reconnues.

Spadel a fait des déclarations publiques concernant la neutralité carbone par le biais du label CO₂ Neutral. Toutefois, comme décrit ci-dessus, compte tenu des observations récentes sur la signification de la neutralité carbone et des réglementations à venir, Spadel a décidé pour l'instant d'abandonner progressivement sa communication sur la neutralité carbone.

Tarification interne du carbone (EI-8)

À l'heure actuelle, Spadel n'a pas de mécanisme de tarification interne du carbone. Suite à l'approbation des objectifs zéro net par la SBTi en avril 2024, les premières étapes et investigations ont été menées pour comprendre les mécanismes de tarification interne du carbone et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la feuille de route « zéro net » de Spadel. Ce travail se poursuivra en 2025.

1.6. ESRs E2: pollution

Pollution@Spadel

La pollution représente une menace importante pour l'environnement, affectant les écosystèmes, la qualité de l'eau et la santé humaine. Spadel met un point d'honneur à lutter contre la pollution dans ses activités. En s'attaquant à la pollution de l'eau et en l'atténuant au sein et aux alentours de chaque site d'extraction, Spadel démontre son engagement à protéger les ressources naturelles et à contribuer à une planète plus propre et plus saine.

Incidences, risques et opportunités importants (E2- IRO-I)

Conformément à la méthodologie DMA décrite dans les Exigences générales (ESRS 2) du présent rapport, les incidences, dépendances, risques et opportunités liés à la pollution ont été identifiés, évalués et classés par ordre de priorité à l'aide de la consultation des parties intéressées et d'autres documents disponibles de Spadel.

Grâce à ce processus, Spadel a pu identifier que la pollution de l'eau est un enjeu important pour ses 5 sources d'extraction: Spa, Lorcé, Ribeauvillé, Wattwiller et Devin. Plus précisément, l'analyse DMA a permis d'identifier 2 risques importants pour Spadel:

Pollution des eaux	Risque	Pollution des sources, des eaux souterraines ou d'une zone de protection entraînant la pollution de la ressource principale nécessaire aux opérations de Spadel.
		La pollution liée aux activités industrielles du Groupe, qui concerne l'un des sites qu'il exploite ou a exploités par le passé, pourrait entraîner des coûts de dépollution et porter atteinte à son image et à sa réputation.
Micro-plastiques	Incidence négative	Le rejet dans l'environnement des microplastiques présents dans les bouteilles en plastique affecte négativement tous les êtres vivants, y compris les consommateurs et les organismes marins et terrestres.

En complément du processus DMA, Spadel a réalisé une évaluation des risques environnementaux sur chaque site de production, afin d'identifier les risques de pollution associés aux différentes activités menées sur le site (stockage de matières dangereuses, consommation de matières premières et d'énergie, risque de fuites, risque de déversement accidentel, entre autres risques). La consultation destinée à l'évaluation des risques environnementaux comprenait une interaction directe avec les pompiers visant à évaluer et à discuter des solutions mises en œuvre pour gérer les risques. En outre, le processus DMA repose sur certaines hypothèses, qui sont détaillées dans la section IRO-1 de la norme des exigences générales (ESRS 2) ci-dessus (page 19).

Normes, cibles et actions (E2-1-3)

Reconnaissant les principaux domaines d'importance, Spadel a mis en œuvre un ensemble complet de normes³, de cibles et d'actions pour traiter et gérer efficacement ces risques critiques. Ces normes, cibles et actions sont adoptés conformément aux meilleures pratiques du marché et aux considérations réglementaires pour tous les sites de production.

Normes (E2-1)

Ces normes représentent l'approche suivie par Spadel pour s'assurer qu'elle adopte une démarche de gestion cohérente et homogène sur l'ensemble de ses sites d'extraction, protégeant ainsi les communautés locales contre d'éventuels événements de pollution chronique ou aiguë affectant les sources d'eau. Bien que les parties intéressées externes n'aient pas été consultées pour définir les normes, elles sont pleinement impliquées dans leur mise en œuvre.

- **Norme Spadel de gestion de l'eau:** La section sur la protection des ressources en eau de cette norme décrit ce qui est nécessaire pour protéger les ressources en eau contre la pollution. Cela comprend des cartes détaillées des bassins versants, une analyse des risques sur les ressources en eau et des plans d'urgence dans les zones à risque élevé. En utilisant la certification AWS comme norme du Groupe, Spadel s'assure que ses pratiques répondent aux initiatives et pratiques reconnues au niveau mondial.
- **Programme d'excellence en environnement Spadel:** Le programme s'inspire du processus de certification ISO 14001 et décrit ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour éviter les risques environnementaux liés aux activités de production.

Sujet	Comment les normes atténuent les incidences négatives liées au sujet
Pollution des eaux	La certification ASW et le programme d'excellence servent tous deux de cadres à la surveillance étroite de la qualité de l'eau à diverses étapes du processus de production. Des plans d'intervention d'urgence sont élaborés en cas d'accidents environnementaux (fuites de pétrole, accidents de voiture, etc.), et des plans de communication de crise permettent de traiter les incidents de manière transparente et efficace. La pollution des eaux est évitée grâce à l'analyse des risques et à des plans d'action clairs.

La surveillance de la mise en œuvre de ces normes au niveau local est assurée par les équipes opérationnelles de chaque site, tandis que la surveillance et la responsabilité à l'échelle du Groupe sont du ressort du directeur Opérations du Groupe. Afin d'assurer l'alignement sur les exigences de la CSRD, ces normes seront converties en politiques applicables à l'échelle du Groupe courant 2025, y compris les considérations concernant les microplastiques.

3. Souvent, les normes auxquelles il est fait référence ici sont qualifiées aussi de « politiques », même si elles ne satisfont pas nécessairement aux exigences politiques formelles énoncées par la législation.

Cibles (12-3)

Conscient du risque de pollution des eaux qui la menace, Spadel a conçu et validé deux cibles dédiées pour tous ses sites d'extraction. Veuillez vous reporter à SBM-1 et SBM-2 (pages 15 et 16) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change.

La première cible porte sur la définition de l'indicateur de gestion des risques pour chaque site. Cet indicateur se concentre sur la prévention et la maîtrise des émissions d'eau en réduisant les risques et les incidences de la pollution des eaux. Cela implique la mise en œuvre d'actions et de stratégies préventives pour minimiser la probabilité des cas de pollution des eaux. En utilisant cet indicateur sur chaque site, Spadel est en mesure de suivre et gérer les risques liés à l'eau, en réduisant les émissions et leurs incidences potentielles sur les ressources en eau. Sur la base de ces critères, chaque site est classé « Non conforme », « Core » (>60 %), « Silver », « Gold » ou « Platinum » selon le niveau de l'indicateur de risque. L'indicateur agrégé pour Spadel ne prend en compte que le nombre de sites conformes (> Core) exprimé en % (p. ex. : 4 sites sur 5 = 80 %).

La deuxième cible est l'obtention d'un score particulier dans le programme interne d'excellence environnementale. Ce programme prend en compte les critères de la norme ISO 14001 liés à la prévention et à la maîtrise des émissions d'eau et des charges spécifiques, car ils reflètent le niveau de conformité avec les exigences environnementales internes. Sur la base de ces critères, chaque site est classé « Non conforme », « Core » (>60 % sur le critère des fondamentaux), « Silver », « Gold » ou « Platinum », en fonction du nombre d'exigences satisfaites. L'indicateur agrégé pour Spadel ne prend en compte que le nombre de sites conformes (> Core) exprimé en % (p. ex. : 4 sites sur 5 = 80 %).

Cible	Absolu/ Relatif	Année de réfé- rence	Valeur de réfé- rence	Horizon tempo- rel	Obliga- toire/ Volon- taire	Statut 2024	Méthodologie et hypothèses
Définir l'indicateur de gestion des risques de chaque site.	Relatif	2020	0 %	10 ans	Volontaire	5 20 %	La cible de l'indicateur de gestion des risques est calculée en comparant le nombre total de risques liés à la ressource en eau considérés comme élevés avec le nombre de risques considérés comme bien gérés (niveau de maîtrise maximal). Le niveau des risques se mesure en multipliant les estimations de gravité, de probabilité et de vulnérabilité.
Atteindre un score de niveau « core » dans le programme d'excellence environnementale pour tous les sites d'ici 2030	Relatif	2024	80 %	10 ans	Volontaire	80 %	Le programme d'excellence environnementale est évalué selon les critères inspirés de la norme ISO 14001. Sur la base de plusieurs critères, chaque site peut être classé Non conforme, Core ou Silver en fonction de la satisfaction des exigences.

* Les parties intéressées n'ont pas été consultées pour fixer la cible. Aucun changement n'est intervenu dans la fixation de ces cibles, puisqu'il s'agit de la première année de reporting.

Cibles concernant les microplastiques: Aucune cible officielle d'entreprise liée aux microplastiques n'a encore été définie. Spadel continue d'évaluer les risques potentiels, les évolutions réglementaires et les stratégies d'atténuation afin d'éclairer les engagements futurs dans ce domaine.

Actions (12-2)

Pour garantir que chaque site améliore son indicateur de risque et obtienne au moins un score de niveau « core » dans le programme d'excellence environnementale, Spadel engagera des actions concrètes, ces actions étant planifiées et validées chaque année pour assurer leur adéquation aux circonstances réglementaires, du marché et opérationnelles.

Pour atteindre la première cible, Spadel continuera de mettre en œuvre des actions visant à renforcer la maîtrise des risques pour les ressources en eau. Le Groupe établira donc des plans d'action pour l'ensemble des sites de production.

D'autre part, pour atteindre le niveau « Core » du programme d'excellence environnementale de Spadel sur l'ensemble des sites, le Groupe continuera de mettre en œuvre des audits et des plans d'action pour traiter les faiblesses identifiées. L'accent sera mis sur les critères qui n'ont pas été remplis et qui permettront d'obtenir un score suffisant dans le programme d'excellence environnementale de Spadel. L'objectif est que chaque site atteigne le niveau « Core » d'ici 2030.

Aucune action ne s'étend aux engagements en amont ou en aval de la chaîne de valeur. Toutes les actions décrites ci-dessus ont été adaptées par Spadel au cours des années précédentes. Afin d'adopter un discours parfaitement conforme à la CSRD, Spadel publiera les actions au niveau du Groupe pour toutes les cibles de 2025. Pour cette année de référence, il n'a pas été possible de recueillir les informations rapidement.

Les investissements CAPEX et OPEX sont pertinents pour les changements de processus et la conformité avec la réglementation et les stratégies d'atténuation de la pollution. Ainsi, des équipes dédiées sur chaque site d'extraction s'impliquent en permanence dans cette problématique et dans l'ensemble des actions associées.

Pollution de l'air, de l'eau et des sols (E2-4)

Spadel effectue régulièrement des tests en laboratoire pour surveiller les polluants dans l'eau. Le test réalisé en 2024 par un laboratoire externe a confirmé qu'aucun polluant ne dépassait les seuils fixés à l'annexe II du règlement (CE) n° 1866/2006. Par conséquent, conformément aux directives de l'ESRS, Spadel n'est pas tenue de divulguer les métriques relatives aux polluants dans le rapport CSRD de 2024.

17. ERS E3: eau

Eau@Spadel

Si l'eau est le cœur de métier de Spadel, elle est aussi au centre de sa stratégie de durabilité. Elle est essentielle aux opérations de Spadel et constitue une ressource vitale pour les communautés et les écosystèmes qui entourent ses sites. En tant que producteur de boissons naturelles, Spadel considère que son engagement envers la gestion durable de l'eau fait partie intégrante de sa mission. Assurer la disponibilité, la qualité et la pureté de l'eau est essentiel au succès de l'entreprise, et capital pour le bien-être des milieux et des populations locaux. Comme la gestion de l'eau est une priorité absolue pour Spadel, l'entreprise ne peut qu'adopter des pratiques responsables qui préservent les ressources en eau, aujourd'hui et pour les générations futures.

Incidences, risques et opportunités importants (E3- IRO-I)

Grâce à l'analyse de double importance (DMA) décrite dans les Exigences générales du présent rapport, Spadel a pu identifier que la consommation et les prélèvements d'eau sont des questions critiques pour l'ensemble de ses 5 sources d'extraction : Spa, Lorcé, Ribeaupvillé, Wattwiller et Devin. Plus précisément, la DMA a permis d'identifier 3 incidences importantes pour Spadel :

Consommation d'eau	Incidence négative	La consommation d'eau contribue à la rareté potentielle de l'eau dans les régions d'exploitation.
Prélèvements d'eau	Incidence négative	Prélèvements continus des sources d'eau souterraine ayant une incidence sur la disponibilité de l'eau pour les écosystèmes et les communautés environnantes.
	Incidence positive	Utiliser une évaluation appropriée pour identifier la quantité totale d'eau disponible pour une extraction durable.

Cette conclusion découle de l'analyse DMA, ainsi que des processus menés pour la certification Alliance for Water Stewardship (AWS), pour lesquels Spadel a effectué des contrôles spécifiques aux sites. Il convient de noter que le processus DMA repose sur certaines hypothèses, qui sont détaillées dans la section IRO-1 de la norme des exigences générales (ERS 2) ci-dessus (page 19). Outre la consultation des parties intéressées dans le cadre de la DMA, des experts nationaux/internationaux ainsi que les communautés locales sont consultés et impliqués dans des actions visant une gestion durable des sources d'eau. Ces actions interviennent dans le cadre du processus de certification AWS. Tous les sites de Spadel sont ainsi impliqués dans des groupes locaux actifs dans le domaine environnemental tels que le Parc naturel des Sources, le Domaine de Berinzanne, le Collectif Biodiversité Wattwiller et la Fondation bulgare pour la biodiversité. Par ailleurs, les parties intéressées sont également consultées de manière officielle tous les 3 à 5 ans au travers d'un questionnaire dédié.

Normes, cibles et actions (E3-1-3)

Reconnaissant les principaux domaines d'importance, Spadel a mis en œuvre un ensemble complet de normes, de cibles et d'actions pour traiter et gérer efficacement ces incidences critiques. Ces normes, cibles et actions sont adoptées conformément aux meilleures pratiques du marché et aux considérations réglementaires pour tous les bassins versants depuis lesquels Spadel s'approvisionne en eau minérale. Aux fins du présent rapport, toutes les sources de Spadel sont des aires exposées aux risques hydriques et des aires soumises à un stress hydrique élevé.

Normes (4.3-1)

Les normes représentent l'approche suivie par Spadel pour s'assurer qu'elle adopte une démarche de gestion cohérente et homogène sur l'ensemble de ses sites d'extraction et puits.

Ces normes s'appliquent à tous les bassins versants des sites de Spadel, elles sont alignées sur des initiatives volontaires (certification AWS) et réglementaires (tests de pompage pour définir le volume maximum), et ont pour objectif global de garantir la disponibilité à long terme de l'eau à la fois pour Spadel et les communautés locales. Les parties intéressées externes n'ont pas été consultées pour l'établissement des normes et celles-ci ne sont pas accessibles au public; toutefois, ces parties sont pleinement impliquées dans leur mise en œuvre.

• **Norme Spadel de gestion de l'eau**: décrit l'ambition, le processus et les actions qui doivent être mis en œuvre par chaque site pour atténuer ou prévenir les incidences négatives des prélèvements d'eau sur l'environnement et les communautés locales. Elle précise, entre autres aspects, les prélèvements maximums autorisés pour chaque puits (en heures, mois et années), les indicateurs à suivre, les analyses à mener pour garantir la qualité de l'eau, la méthodologie d'identification des risques pour la qualité de la ressource en eau, les modalités de la collaboration avec les parties intéressées au niveau local pour protéger la ressource en eau, et la manière d'assurer la légalité de nos processus dans le temps.

• **Norme Spadel pour les tests de pompage**: décrit la méthodologie à appliquer pour fixer les limites maximales des prélèvements d'eau et celle à appliquer pour définir les débits d'eau durables maximums dans chaque puits.

Sujet	Comment les normes traitent le sujet
Gestion de l'eau	Définition claire de la gestion durable de l'eau et fixation de lignes directrices et d'objectifs clairs pour assurer l'utilisation et la protection durables des ressources en eau.
Utilisation et approvisionnement en eau	Utilisation de l'eau : les normes garantissent que les meilleures pratiques et les seuils réglementaires des prélèvements d'eau pour la production sont durables et minimisent l'impact environnemental. Approvisionnement en eau : les normes garantissent une gestion responsable des bassins versants, en mettant l'accent sur la protection et la restauration de l'environnement afin de maintenir la disponibilité de l'eau sur le long terme.
Traitement de l'eau	Traitement des eaux usées : La norme AWS comprend des mesures pour traiter les eaux usées générées par les opérations propres avant d'être rejetées dans l'environnement. Minimiser le gaspillage de l'eau : La norme AWS fournit des lignes directrices pour une utilisation efficace des ressources.
Prévention et réduction de la pollution de l'eau	Prévention de la pollution des sols : La norme AWS établit des lignes directrices pour prévenir la pollution des sols par les produits chimiques ou contaminants utilisés lors de la production. Traitement des eaux usées : La norme AWS fournit des lignes directrices pour une utilisation efficace des ressources. Surveillance : La norme AWS exige une surveillance régulière de la qualité de l'eau à différentes étapes du processus de production. Cela comprend le suivi des polluants et le traitement rapide de tout écart par rapport aux niveaux acceptables de qualité de l'eau.
Consommation d'eau	Les normes et cibles de Spadel ne concernent pas directement la réduction de la consommation d'eau, mais l'utilisation efficace et durable de la ressource en eau.
Conception des produits et services	La norme n'aborde pas la conception des produits et des services.

La surveillance de la mise en œuvre de ces normes au niveau local est assurée par les équipes opérationnelles de chaque site, tandis que la surveillance et la responsabilité à l'échelle du Groupe sont du ressort du directeur Opérations du Groupe. Afin d'assurer l'alignement sur les exigences de la CSRD, ces normes seront converties en politiques à l'échelle du Groupe courant 2025.

Cibles (E3-5)

Comprendre le rôle vital de l'eau pour Spadel et les IRO importants dans toutes les zones de captage. A travers ces cibles, Spadel s'engage à traiter son incidence importante sur l'eau en investissant dans une bonne gestion de celle-ci et dans son extraction durable, afin de générer des avantages significatifs et pérennes. Toutes les cibles s'appliquent aux cinq sources d'eau, reposent sur des données scientifiques et sont pleinement alignées sur les objectifs des normes. Des cibles volontaires ont été fixées par le comité exécutif de Spadel dans le cadre du processus de conception de la stratégie Source of Change 2025. Veuillez vous reporter à SBM-1 et SBM-2 (pages 15 et 16) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change. La cible concernant l'extraction de l'eau est liée à la norme Spadel pour les tests de pompage, tandis que les autres cibles sont liées à la norme sur la bonne gestion de l'eau. Aucun changement n'est intervenu dans la fixation de ces cibles, puisqu'il s'agit de la première année de reporting.

Cible	Absolu/ Relatif	Année de référence	Valeur de référence	Horizon temporel	Obligatoire/ Volontaire	Statut 2024	Méthodologie et hypothèses
Obtenir la certification AWS Platinum pour tous les sites d'ici 2025	Absolu	2021	0 % (pas de certification)	2025	Volontaire	80 %	Cette cible est basée sur la norme AWS
S'assurer que chaque année, les volumes extraits sont inférieurs aux volumes annuels maximums (en %).	Relatif	Pas de référence	Pas de référence	En cours/ annuel	Obligatoire	60 %	sans objet
S'assurer que chaque année, l'indice d'extraction de l'eau (IEE) est inférieur à 10 %	Relatif	Pas de référence	Pas de référence	En cours/ annuel	Volontaire	10 %	L'IEE est aligné sur la politique économique et scientifique du service politique Pénurie d'eau et Sécheresses, 2007 (IP/ A/ ENVI/ ST/ 2007- 17 PE 401.002)

Actions (E3-2)

Afin de s'assurer que tous les sites de Spadel sont certifiés AWS, l'entreprise lancera courant 2025 la procédure de demande pour le seul site non certifié AWS (Devin). Pour atteindre cette cible, Spadel a entamé toutes les procédures et actions nécessaires pour assurer une gestion durable de la source et un parfait alignement sur les exigences de la norme AWS dès 2020-2024. Il s'agit notamment d'une enquête sur les ressources en eau, d'une surveillance améliorée des puits et d'une interaction renforcée avec les parties intéressées locales. La mise en œuvre des actions passées et futures pour obtenir la certification AWS Platinum ne tient pas compte des investissements CAPEX significatifs. Les investissements OPEX sont pertinents pour les changements à apporter aux processus et pour la soumission à l'AWS. Ainsi, toutes les équipes opérationnelles de chaque site s'impliquent en permanence dans cette problématique, qui est au cœur de l'activité de Spadel.

Spadel multiplie les activités qui permettront une efficacité accrue de l'eau et la conservation de celle-ci. Toutefois, en raison de contraintes de temps, ces activités ne sont pas structurées et regroupées selon les exigences de l'ESRS E3. En 2025, Spadel élaborera une feuille de route structurée et la publiera dans le rapport de l'année prochaine.

Métriques sur la consommation d'eau (E3-4):

Spadel garantit une eau de la plus haute qualité, composée à 100 % d'ingrédients naturels et provenant de bassins durables. Cet engagement est renforcé par la certification Platinum décernée à tous les sites de Spadel par l'Alliance for Water Stewardship (AWS), qui souligne l'excellence de ces sites en matière de gestion responsable de l'eau. La certification Platinum de l'AWS signifie que les bassins de Spadel sont gérés de manière durable, garantissant une disponibilité à long terme de l'eau tout en préservant son exceptionnelle pureté. Le tableau ci-dessous présente pour 2024 les données de consommation d'eau directement mesurées grâce aux compteurs installés sur chaque site de production. Le total de l'eau stockée et de l'eau recyclée et réutilisée se fonde sur le volume total des réservoirs d'eau. Aucune norme n'est utilisée dans cette méthodologie, puisque les données sur la consommation d'eau sont mesurées sur chaque site de production. Il n'y a pas de changement concernant le stockage de l'eau au m3 lié aux opérations propres de Spadel. La métrique ne repose sur aucune hypothèse significative. La mesure de la métrique est validée par l'AWS.

Métrique	Spa	Bru	Wattwiller	Carola	Devin	Total	Calculs
Consommation totale d'eau (m³)	788.494	56.204	91.418	87.657	507.558	1.531.331	Somme des eaux prélevées et utilisées (m³) sur l'ensemble des sites
Total de l'eau stockée (m³)	9.585	1.700	630	600	490	13.005	Somme du volume d'eau stocké dans toutes les installations de stockage (m³)
Intensité de l'eau (m³/million EUR)						4.037	Consommation totale d'eau / Revenu net en m³/€
Eau recyclée et réutilisée (m³)	0	0	0	0	0	0	Somme du volume d'eau recyclée et réutilisée (m³)



1.8. ESRS E4 : Biodiversité

Biodiversité@Spadel

Chez Spadel, nous comprenons que la biodiversité est le fondement des systèmes naturels qui soutiennent nos sources. Nous sommes depuis longtemps fermement attachés à protéger et à améliorer les habitats qui entourent nos sources d'eau. En préservant la biodiversité, nous garantissons la pureté de nos eaux et contribuons à l'équilibre de la nature. Cet engagement nous pousse à agir de manière responsable, en travaillant avec les communautés locales et les partenaires pour préserver la richesse de la vie pour les générations futures.

Interaction avec d'autres ESRS

Spadel est conscient de l'interconnectivité de la biodiversité et d'autres thèmes environnementaux. Pour ce rapport et compte tenu de l'interaction entre la biodiversité et les écosystèmes, les incidences et les dépendances identifiées et prises en compte pour SBM-3 et IRO-1 doivent être lues conjointement avec l'ESRS E1 et l'ESRS E3.

Plan de transition (E4-I)

Bien que nous n'ayons pas encore mené d'analyse de résilience complète sur la nature, notre DMA fournit une évaluation de haut niveau des risques financiers associés à la biodiversité et aux écosystèmes, qui intègre les connaissances de diverses parties intéressées et des recherches documentaires. La DMA a déterminé que Spadel a des incidences importantes sur la nature, tandis que les risques financiers associés à la biodiversité et aux écosystèmes ont été considérés comme non importants.



La biodiversité et son interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM- 3)

Spadel est consciente que son modèle économique et sa stratégie dépendent d'écosystèmes sains qui protègent la disponibilité et la pureté de l'eau. Bien qu'aucune analyse de résilience

dédiée n'ait été réalisée, Spadel part du principe que son activité dépend entièrement des ressources naturelles. L'entreprise comprend que l'épuisement de la biodiversité et des écosystèmes peut entraîner des risques physiques, de transition et systémiques. Ainsi, Spadel a identifié que ses cinq sites d'extraction, actifs dans l'extraction et l'embauteillage des eaux souterraines, impactent les zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

Site	Zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Distance à la zone protégée	Description de l'habitat/état écologique
Spa	Bois de la Géronstère (Natura 2000 BE33031)	0 km	Se compose d'un massif forestier de type ardennais, caractérisé par la présence d'une forêt de hêtres avec des luzules (Luzula luzuloides, habitat 9110). Le Bois de la Géronstère présente un intérêt particulier pour son avifaune forestière, notamment la Bondrée apivore (Pernis apivorus) et le Pic noir (Dryocopus martius).
	Fagnes de Malchamps et Stourmont (Natura 2000 BE33032) (Réserve naturelle RND6620)	0 km	Malchamps est un site clé du patrimoine naturel wallon. Il comprend des habitats tourbeux, englobant la fagne de Malchamps, des tourbières et des landes le long de la crête de la Grande Vecquée. Cette fagne comporte essentiellement des landes humides à bruyère des marais (Erica tetralix) (4010), des landes sèches (4030) et des transitions entre ces deux habitats.
	Fagne de la Vecquée (Réserve naturelle RND66560)	0 km	La Fagne de la Vecquée est constituée de tourbières et de plantations d'épicéa, situées sur la commune de Stourmont. La végétation comprend des tourbières acides où l'on trouve des linagrettes à feuilles étroites (Eriophorum angustifolium) et des laïches étoilées (Carex echinata), ainsi que des tourbières de transition riches notamment en mousses de sphagne (Sphagnum spp.). L'entomofaune est hautement spécifique, avec différentes espèces présentes dans la Fagne de Spa-Malchamps, comme la Cordulie arctique (Somatochlora arctica).
	Vallée de l'Ambève du pont de Targnon à Remouchamp (Natura 2000 BE33031)	0 km	Ce site possède à la fois des forêts (plus de 800 hectares de hêtres, des habitats à renoucles et des peuplements pionniers sur gravier) et des rivières entre le pont de Targnon et Remouchamps, et présente des zones d'intérêt géologique et biologique, comme le Fonds de Quarreux et la vallée du Ninglinspo. Il est important pour plusieurs espèces d'oiseaux telles que le Hibou grand-duc, la Pie-grièche écorcheur et la Gélinoite des bois.
Bru	Basse Vallée de la Lienne (Natura 2000 BE33029)	0 km	Ce site possède des forêts et des prairies humides situées dans la vallée de la Lienne, entre Chevron et le pont de Targnon. Il abrite de nombreux habitats humides de haute qualité dans le fond de la vallée. Les berges dynamiques de la Lienne accueillent régulièrement des nids de Martin-Pêcheur, tandis que les forêts de collines situées au sud du Chession servent occasionnellement de sites de nidification au Milan royal et plus fréquemment au Pic noir.
Carola Wattwiller	Prairie humide à Bru (Réserve naturelle RND060)	0 km	Ce site est composé de prairies humides, situées au nord du village de Chevron, et fait partie du bassin versant de Bru. Le site a une valeur biologique en raison de la présence d'habitats d'intérêt communautaire (prairie de Filipendula ulmaria et Persicaria bistorta, prairie de fauche où pousse la Stachys officinalis, etc.) et d'espèces végétales rares ou protégées, dont les orchidées.
	Hautes Vosges, Haut Rhin. (Natura 2000 FR421807)	0 km	Ce site est situé dans le massif des Vosges et la zone de protection spéciale (ZPS) des Hautes-Vosges du Haut-Rhin. La désignation de cette zone est justifiée par la présence de 16 espèces fragiles (énumérées à l'annexe I de la directive 79/409/CEE, ci-après dénommée « directive Oiseaux »), dont le Grand Tétraz, la Gélinoite des bois, la Nyctale de Tengmalm, la Chevêche d'Europe, le Hibou grand-duc, le Pic noir, le Pic cendré, le Faucon pèlerin, la Bonaparte apivore et la Pie-grièche écorcheur.
Devin	Rodopi – Zapadni (Natura 2000 BG0001030)	0 km	Ce site est composé de forêts et de forêts mixtes. Il comprend également quelques vallées à forte influence climatique méditerranéenne (climat méso-méditerranéen supérieur eurocontinental selon Rivas-Martínez). Le site est unique, car il protège des pourcentages importants de la couverture nationale de nombreux habitats et espèces. C'est aussi un lieu essentiel pour la conservation de l'ours.
	Dupkata (Réserve naturelle 10)	4,3 km	Cette réserve se trouve dans les parties sud de la montagne de Batashka et a été inscrite sur la liste des réserves de biosphère de l'UNESCO en 1977 et zone protégée en 1956. Son territoire est occupé par des forêts de conifères anciens (dont le pin blanc). La réserve sert de refuge à de nombreux mammifères sauvages – cerf rouge, chevreuil d'Europe, ours brun, chat sauvage, renard, martre, blaireau et autres. L'un des principaux objectifs de la création de la réserve est la conservation des cerfs élapes, beaucoup plus nombreux par le passé, mais dont le nombre a rapidement diminué en Bulgarie au cours des dernières années.

Les cinq sites ont les incidences importantes suivantes sur la nature :

Sous-thème	ESRS couvrant l'importance		
Vecteurs d'incidence directe de la perte de biodiversité	Utilisation et prélèvements d'eau	E3	
Incidence sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Changement climatique	E1	E4

Pour le sous-thème traité dans ce chapitre, une incidence importante a été identifiée dans le cadre de la DMA :

Incidence sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Investissements dans la restauration de la nature, permettant à Spadel d'améliorer son empreinte biodiversité sur l'ensemble de ses sites.
---	--

Incidences, risques et opportunités importants (E4 – IRO-1)

Conformément à la méthodologie DMA décrite dans les Exigences générales du présent rapport, les incidences, les dépendances, les risques (physiques et de transition) et les opportunités liés à la biodiversité ont été identifiés, évalués et classés par ordre de priorité à l'aide de la consultation des parties intéressées, d'ENCORE et d'autres documents disponibles de Spadel. En outre, le processus DMA repose sur certaines hypothèses, qui sont détaillées dans la section IRO-1 de la norme des exigences générales (ESRS 2) ci-dessus (page 19).

Ni la coopération directe avec les communautés locales ni la prise en compte des risques systémiques n'ont été incluses dans la DMA. Toutefois, Spadel consulte en permanence les communautés locales pour s'assurer que les écosystèmes et les ressources (disponibilité et pureté de l'eau) partagés entre l'entreprise et les communautés locales sont gérés de manière équitable et durable. Dans ce contexte, les actions de restauration et de conservation à long terme de Spadel dans l'environnement direct de ses cinq sites d'extraction jouent un rôle essentiel pour éviter les incidences négatives potentielles sur les communautés locales et l'environnement.

Zones sensibles sur le plan de la biodiversité impactées sur l'ensemble des sites	Oui
Les activités menées dans ou à proximité des zones sensibles sur le plan de la biodiversité entraînent la détérioration des habitats naturels et des espèces	Non*
Mise en œuvre nécessaire des mesures biodiversité sur l'ensemble des sites	Oui

* La disponibilité et la pureté de l'eau dépendent l'entretien de la santé des écosystèmes et, par conséquent, les opérations de Spadel n'ont été évaluées comme n'entraînant pas de détérioration mais bien la restauration et la protection des habitats naturels. Ce résultat sera remis en question lors de l'évaluation de l'empreinte biodiversité de Spadel et présentée en 2025

Compte tenu de la pertinence de la biodiversité et des écosystèmes pour Spadel, l'entreprise a décidé de réaliser une analyse de l'empreinte biodiversité (BFA) afin de mieux définir ses dépendances, incidences, risques et opportunités (DIRO) sur la biodiversité dans ses opérations propres et tout au long de la chaîne de valeur. La BFA utilisera la méthodologie du Global

Biodiversity Score (GBS) pour définir les incidences en fonction des activités dans les opérations propres et tout au long de la chaîne de valeur. Cette évaluation fournira une vue d'ensemble des processus et matières premières spécifiques et éclairera la mise à jour de la DMA en 2025.

Politiques, cibles et actions (E4-2-4)

Conscient de la complexité et des interconnexions entre la biodiversité et d'autres thèmes dans les opérations de Spadel et dans sa chaîne de valeur, l'entreprise s'engage dans une refonte complète de son approche du thème.

Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2)

Une approche et une politique en matière de biodiversité seront élaborées à l'échelle du Groupe courant 2025, mettant l'accent sur la fixation d'une cible à l'horizon 2030. Une fois cette stratégie validée, une politique sera mise en œuvre concernant la protection de la biodiversité sur les sites opérationnels et tout au long de la chaîne de valeur.

Cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-4)

Spadel s'est fixé une cible ambitieuse visant à générer des avantages significatifs et durables pour l'environnement et les communautés locales. Cette cible s'applique aux cinq sites d'extraction et pays d'exploitation (Belgique, France et Bulgarie). Cette cible volontaire a été conçue en collaboration avec des experts locaux de différents pays (Parc naturel des Sources en Belgique, Parc naturel régional des Ballons des Vosges en France, Fondation bulgare pour la biodiversité en Bulgarie) et n'est donc pas fondée sur des preuves scientifiques. Veuillez vous reporter à SBM-1 et SBM-2 (pages 15 et 16) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change.

Cible	Absolu/ Relatif	Année de référence	Valeur de référence	Horizon temporel	Statut 2024	Type de hiérarchie d'atténuation
Mettre en œuvre un projet biodiversité par pays visant à restaurer la biodiversité d'ici 2025	Absolu	2020	Un projet réalisé pour chaque pays	5 ans	1 projet réalisé pour chaque pays en 2024	Restaurer

À travers cette cible, Spadel implique son incidence importante sur la biodiversité en investissant dans la restauration de la nature. Ces projets amélioreront les services écosystémiques dont Spadel dépend et aligneront davantage les activités de l'entreprise sur les réglementations européennes telles que la loi européenne sur la restauration de la nature. Ils sont mis en œuvre soit directement dans les bassins de recharge des sites de Spadel, soit dans différents bassins présentant des défis similaires (p. ex. : amélioration de l'infiltration et de la recharge, amélioration de la filtration des sols et amélioration globale de la biodiversité). Aucun changement n'est intervenu dans la fixation de cette cible, puisqu'il s'agit de la première année de reporting.

Aucun seuil écologique ni aucune compensation en faveur de la biodiversité n'ont été utilisés pour fixer cette cible de biodiversité.



Actions sur la biodiversité et les écosystèmes (E4-5)

Pour s'assurer que tous les pays dans lesquels elle opère disposent d'un projet biodiversité national visant à restaurer la biodiversité, Spadel a développé une feuille de route biodiversité. Cette feuille de route aborde les principales pressions et dépendances de l'entreprise. Spadel réalisera une analyse de l'empreinte biodiversité (AEB) en 2025 et continuera à s'engager chaque année dans divers projets de protection et de restauration de la nature dans ses différents pays d'activité.

Concernant la BFA, Spadel a fait appel en 2024 à un prestataire externe pour réaliser l'évaluation initiale des incidences, des risques et des opportunités pour chaque site et pour les principales matières premières. Les résultats sont en cours de traitement et seront intégrés dans la mise à jour des IRO importants de Spadel pour l'année de référence 2025.

Dans le cas des projets biodiversité en cours, Spadel a mis en œuvre les projets suivants en 2024:

- **En France:** restauration d'une forêt de 6,5 hectares dans la vallée de Munster, au cœur des Vosges, pour créer un écosystème forestier durable et résilient au changement climatique. Ce projet pionnier dans la région restaure la biodiversité forestière et le cycle local de l'eau. Il est porté par un partenariat public-privé avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et Spadel.
- **En Belgique:** Spadel est partenaire du Parc naturel des Sources depuis 2011. Le PNS a été ouvert en 2011 par Spadel pour les communes de Spa et de Stoumont et l'asbl Domaine de Béringenne. Le Parc naturel des Sources œuvre pour la protection du patrimoine environnemental unique de la région, conformément aux aspirations des habitants et des acteurs des secteurs économique, social et touristique. Plus précisément, quelque 100 hectares de prairies à haute valeur sont actuellement restaurés par le PNS grâce à des fonds de Spadel et de la Région wallonne, l'objectif étant d'améliorer la biodiversité et le cycle local de l'eau (Malchamps et Bronramme).
- **En Belgique:** En 2023-2024, Spadel s'est associée avec le WWF. Le projet vise à restaurer des lisières de forêts en créant un habitat plus naturel pour les proies du lynx, mais aussi en offrant de nombreuses cachettes à ce prédateur. Le résultat attendu est d'environ 100 hectares de lisières de forêts présentant un degré élevé de biodiversité restaurée.
- **En Bulgarie:** Depuis 2022, Spadel est partenaire de la Fondation bulgare pour la biodiversité qui étudie, restaure, protège et entretient 4,2 ha de tourbières dans les Rhodopes occidentales (projet Chairski Ezera). Ce projet réalise des activités touchant l'ensemble du territoire des habitats de tourbières dans la zone Natura 2000 BG0001030 des Rhodopes occidentales, sur une superficie totale de 218 ha. Par le biais d'activités de conservation directes et indirectes, des travaux sont menés pour améliorer l'état de conservation des tourbières et des forêts marécageuses dans la zone protégée de Chairski Ezera.

Pour tous les projets décrits ci-dessus, Spadel a établi des collaborations continues avec des organisations partenaires, des communautés locales et des consommateurs. Spadel travaille en outre à l'amélioration à long terme et continue des services écosystémiques, notamment par l'application du savoir local et de solutions naturelles.

La mise en œuvre des actions passées et futures pour parvenir à restaurer la biodiversité et les écosystèmes tient compte des efforts continus déployés par les équipes opérationnelles dans chaque source.

Aucune compensation en faveur de la biodiversité n'a été prise en compte dans les actions et la stratégie de Spadel.

Métriques concernant la biodiversité et les écosystèmes (E4-5)

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites se trouvant dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Spadel a calculé la superficie des sites dans ou à proximité des zones de biodiversité en mesurant directement les parcelles de terre.

Nom des sites de biodiversité clé	Superficie des sites dans ou à proximité des zones de biodiversité par site	Nombre de sites dans ou à proximité des zones de biodiversité
Spa	38,84 hectares	
Bru	8,5 hectares	
Carola	4,1 hectares	5
Wattwiller	6,4 hectares	
Devin	3,6 hectares	

Outre les métriques ci-dessus, les IRO importants ainsi que la cible associée sont tous deux suivis chaque année par un certain nombre de projets par pays. Cette métrique n'est pas validée par des tiers. En outre, des métriques pertinentes ont été établies concernant les changements dans l'utilisation de l'eau douce, y compris l'indice d'extraction de l'eau qui est expliqué en détail dans E3. La métrique ne repose sur aucune hypothèse significative.



1.9. ESRS E5 : utilisation des ressources et économie circulaire

Circularité@Spadel

L'économie circulaire est au cœur de l'engagement de Spadel envers la durabilité, orientant l'approche du Groupe quant à la gestion des ressources et à la réduction des déchets. En repensant le cycle de vie des produits Spadel et en adoptant des pratiques circulaires, nous entendons fournir aux consommateurs des boissons hautement qualitatives, tout en minimisant l'incidence environnementale et en préservant les ressources de la planète. Cette approche, qui reflète notre responsabilité en matière d'innovation et d'action durable, produit une incidence positive pour les générations actuelles et futures.

Incidences, risques et opportunités significatifs (E5-IRO-1)

Conformément à la méthodologie DMA décrite dans les Exigences générales du présent rapport, les incidences, les risques et les opportunités liés à l'économie circulaire et aux déchets ont été identifiés, évalués et classés par ordre de priorité pour les opérations propres et la chaîne de valeur de Spadel à l'aide de la consultation des parties intéressées et d'autres documents disponibles de Spadel. En outre, le processus DMA repose sur certaines hypothèses, qui sont détaillées dans la section IRO-1 de la norme des exigences générales (ESRS 2) ci-dessus (page 19).

Il ressort de l'analyse de double importance (DMA) que les ressources sortantes et les déchets sont des thèmes importants pour Spadel. Plus précisément, l'analyse a permis d'identifier 8 incidences, risques et opportunités critiques pour Spadel :

Ressources sortantes	Incidence positive	Coopération avec les universités, les concurrents, les clients et d'autres acteurs de l'industrie, débouchant sur des partenariats multi-acteurs qui profitent à la société et à l'environnement grâce à des solutions innovantes pour les déchets plastiques des consommateurs finals. Intégration de matériaux recyclés, rechargeables, réutilisables et renouvelables dans les emballages, et réduction des déchets plastiques des consommateurs finals.
	Incidence négative	L'utilisation et la mise sur le marché de matériaux d'emballage non renouvelables exercent une pression sur l'environnement. Incidence sur les coûts de Spadel en raison de l'émergence d'une réglementation européenne relative à l'utilisation du plastique et à l'emballage plastique.
Ressources sortantes	Risque	Bashing du plastique à usage unique : Les préoccupations environnementales concernant les déchets plastiques à usage unique provenant d'emballages en plastique pourraient amener les consommateurs à modifier leurs comportements et à réduire ainsi leur consommation d'eau en bouteille au profit de l'eau du robinet ou des emballages consignés. Hausse du prix du PET (matière première pour Spadel) (30, 40 ou 50 %) impactant potentiellement les résultats financiers de l'entreprise.
	Opportunité	Accroître la compétitivité et stimuler la croissance économique grâce à des solutions innovantes d'emballage circulaire.
Déchets	Incidence négative	Les emballages plastiques utilisés pour conditionner et distribuer l'eau et les sodas génèrent des déchets plastiques chez les consommateurs finals.



Politiques, cibles et actions (E5-1-3)

L'économie circulaire et les déchets sont des thèmes essentiels pour l'industrie alimentaire et des boissons. En tant que contributeur important de ce secteur, Spadel a pris au fil des ans des mesures considérables pour réduire les déchets. À ce titre, l'entreprise est en train de repenser ses objectifs et ses actions, en veillant à les adapter aux considérations de la CSRD.

Politiques sur l'économie circulaire et l'utilisation des ressources (E5-1)

Compte tenu de l'évolution rapide de l'approche et de l'adaptation des processus métiers aux emballages et déchets dans le secteur des boissons, aucune politique en matière d'économie circulaire et de déchets n'a été formalisée à l'échelle du Groupe pour la présente année de référence. En 2025, une vision, une approche et un plan de mise en œuvre seront élaborés à l'échelle du Groupe pour traiter et gérer les incidences, les risques et les opportunités importants liés aux ressources sortantes et aux déchets.

Cibles concernant l'économie circulaire et l'utilisation des ressources (E5-3)

Spadel a élaboré des cibles en matière de circularité axées sur les concepts de réduction, de recyclage et de réutilisation des ressources. Les cibles s'appliquent à tous les pays d'activité (Belgique, France et Bulgarie). Ces cibles s'inspirent de la directive sur les plastiques à usage unique, des attentes des parties intéressées et des références au niveau de la concurrence, ce qui démontre qu'elles ont été élaborées en tenant compte de la consultation indirecte des parties intéressées touchées et sur la base de preuves scientifiques. La cible relative à la réduction se concentre sur la diminution de l'empreinte plastique de Spadel, la cible de recyclage vise à réduire les émissions de CO₂ et l'utilisation des ressources naturelles, et la cible de réutilisation vise à minimiser les emballages à usage unique et à éviter les déchets, le tout contribuant à de meilleurs résultats environnementaux éprouvés pour la planète. Ces cibles ont été validées par le comité exécutif de Spadel durant la conception de la stratégie Source of Change 2025. Veuillez vous reporter à SBM-1 et SBM-2 (pages 15 et 16) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change.

Les cibles de réduction, de réutilisation et de recyclage sont toutes liées aux concepts de ressources entrantes, ressources sortantes et gestion des déchets.

- La **cible de réduction minimise les entrées de ressources**, ce qui réduit les sorties de ressources et les déchets en diminuant leur empreinte plastique. La cible minimise la quantité de matériaux en réduisant leur apport sur le marché, diminuant ainsi les déchets jetés aux ordures ou entrant dans le flux de recyclage.
- La **cible de recyclage transforme les déchets** en matériaux utilisables, réduisant le besoin de nouvelles ressources et gérant efficacement les flux sortants en maintenant les matériaux dans la même boucle. Ainsi, plus on utilise de matériaux recyclés, moins on recourt à des matériaux vierges.
- La **cible de réutilisation prolonge la durée de vie des matériaux ou des produits**, réduisant ainsi les sorties de ressources et retardant leur entrée dans le flux de déchets, ce qui augmente la durabilité du matériau ou du produit. Cette cible n'entraîne pas de production de déchets puisque l'emballage est réutilisé.

En conclusion, toutes les cibles contribuent à la conception circulaire des produits en réduisant la dépendance aux matières premières fossiles dans les produits ou les matériaux utilisés. Aucun changement n'est intervenu dans la fixation de ces cibles, puisqu'il s'agit de la première année de reporting.

L'efficacité des politiques et actions en lien avec l'incidence des déchets n'a pas encore été établie.

Cible tirée de notre politique Source of Change 2025	Absolu/ Relatif	Année de référence	Valeur de référence	Horizon temporel	Statut 2024	Hierarchie des déchets	Obligatoire/ volontaire
D'ici 2025, réduire de 15 % l'empreinte plastique de toutes les bouteilles PET à usage unique produites, en amont et dans les opérations propres	Absolu	2018	23.123 T de plastique	7 ans	24.574 T +6 % de l'empreinte plastique absolue et -12,6 % de l'empreinte plastique relative	Prévention	Volontaire
100 % de rPET d'ici 2025 pour toutes les bouteilles PET à usage unique produites dans les opérations en amont	Absolu	2018	13,9 %	7 ans	10,4 %	Recyclage (modèle de circularité)	100 % = Volontaire 25 % = Obligatoire selon la directive SUP
Utiliser 20 % d'emballages réutilisables (bouteilles en verre consignées et HOD) d'ici 2025, en ce compris les bouteilles en verre consignées et les HOD dans les opérations en amont	Absolu	2018	10,2 % (90,7 millions de litres)	7 ans	9,7 % (104,6 millions de litres)	Prévention	Volontaire

Actions concernant l'économie circulaire et l'utilisation des ressources (E5-2)

Pour parvenir à une **réduction** de 15 % de l'empreinte plastique, Spadel a mis en place les actions nécessaires pour différentes marques dans les différents pays où elle opère. Ces actions comprennent:

- allègement des bouteilles PET de Spa fin 2023 (eau plate et gazeuse) et allègement des bouteilles de limonade Spa (bouteilles de 400 et 1250 ml) en 2024;
- allègement des bouteilles de Carola plate dans le futur (pas de délai);
- introduction et développement de bag-in-box pour Spa et Wattwiller en 2022 afin de réduire l'empreinte plastique et l'empreinte CO₂.

=> Ces actions de réduction continuent de contribuer à mettre sur le marché moins d'emballages plastiques en 2024.

En 2023, on a atteint une réduction de plus de 7 % du PET des bouteilles de Spa, ce qui a permis d'éviter 450 T de plastique à usage unique et 184 T de plastique à usage unique pour les limonades Spa sont économisées chaque année. En outre, le bag-in-box de format 10 l entrainera une réduction de plus de 60 % du plastique par rapport aux bouteilles en PET d'un volume similaire de 1,5 l, ainsi qu'une baisse de plus de 40 % du CO₂ par rapport à ces mêmes bouteilles.

Pour atteindre 100 % de PET **recyclé**, Spadel s'est engagée avec succès

- dans la création d'une feuille de route pour intégrer 30 % de rPET dans son portefeuille de produits en bouteilles plastiques à usage unique (de moins de 3 l);
- à investir dès 2022 dans des bouteilles composées à 100 % de rPET pour une chaîne de restauration rapide, ce qui représentait une baisse de 5 % de l'impact CO₂ pour ces UGs par rapport aux bouteilles non recyclées.

Concernant la cible de **réutilisation** de 20 % des volumes totaux vendus, Spadel a investi dans du verre et des caisses réutilisables supplémentaires pour favoriser la croissance en volume de cette catégorie (+14 Ml. en 2024 par rapport au volume de 2018).

Au cours de l'année 2023, Wattwiller a réalisé des progrès significatifs dans la promotion du recyclage, de la réutilisation et de la réduction des déchets en introduisant des bouchons attachés pour les bouteilles en PET. Cette initiative a été lancée pour l'ensemble du portefeuille de produits à partir de 2024 et se poursuivra durant les années à venir. Wattwiller, première marque à adopter cette innovation avant le mandat réglementaire, entend s'assurer que les bouchons restent attachés aux bouteilles, ce qui permet de minimiser le volume de déchets et améliore la recyclabilité des deux composants.

Ressources sortantes (E5-5)

Produits et matières

Les produits Spadel peuvent être classés en 3 types, à savoir i) les eaux plates et les eaux gazeuses (eaux minérales naturelles et eaux de source), ii) les eaux plates et gazeuses aromatisées et iii) les limonades plates ou gazeuses. Tous ces produits sont conditionnés dans des bouteilles en PET, des cubis, des HOD, des bouteilles en verre réutilisables ou des canettes. Chacun des produits Spadel a un délai d'utilisation optimale qui dépend du matériau d'emballage, du format, de la marque et de sa catégorie. La méthodologie utilisée pour calculer les mesures directes liées aux données de sortie de ressources est basée sur SAP (un logiciel largement utilisé pour la planification des ressources de l'entreprise). Les métriques ne reposent sur aucune hypothèse significative.

Catégorie de produit	Description du produit	Type d'emballage	Durabilité du produit en mois*
Eaux	Eaux plates (eaux minérales naturelles et eaux de source)	PET	24
		Cubi/Bag-in-Box	12
		Verre	24
Eaux aromatisées	Eaux gazeuses (eaux minérales naturelles et eaux de source)	HOD	48
		PET	6-10
		Verre	24
		PET	8-9
Limonades	Eaux plates aromatisées	PET	8-9
		PET	6-7
		PET	7
Limonades gazeuses	Limonades plates	PET	9
		Canettes	15

* Les plages de durabilité dépendent de la taille du format. Les plats contenant ont une durée de conservation plus la ble (la durée de conservation des produits, le consommateur de préférence avant « ou » date limite de conservation») est conforme aux normes du marché et dépend de chaque produit

Les produits fabriqués et vendus par Spadel sont conçus selon le principe circulaire de recyclabilité. Ils sont consommés, soit biodégradables, de sorte que le taux de recyclabilité du contenu atteint 100 %.

Le tableau ci-dessous présente les contenus recyclés pour les différentes catégories d'emballage de Spadel en 2024. Tous les matériaux d'emballage sont 100 % recyclables.

Emballage des produits	Contenu recyclé
Bouteille en PET	10,4 %
HDPE	0 %
LDPE	5,9 %
Papier	0 %
Métal/aluminium	24 %
Carton	76,6 %
OPP	0,4 %

Déchets

Spadel gère deux flux de déchets principaux. Le premier flux de déchets concerne la « post-production », c'est-à-dire tous les déchets créés durant la production, et bien qu'une partie d'entre eux soit triée et recyclée, tous ne sont pas actuellement soumis à ce processus. Il est important de noter que les chiffres fournis ci-dessous sont ceux du flux de déchets de post-production. Ces déchets sont essentiellement constitués des matériaux suivants: bouteilles PET, bag-in-box, HOD, bouteilles en verre réutilisables ou canettes. Un autre flux de déchets concerne les déchets d'emballage « post-consommation » et « post-production ». Il se situe en aval de la chaîne de valeur et est donc indirect. Spadel s'occupe des déchets post-consommation, s'attachant à réduire, recycler et réutiliser les matériaux d'emballage conformément aux exigences réglementaires et à notre engagement en faveur de la durabilité. Les principaux matériaux présents dans ces déchets sont le plastique pour les bouteilles en PET, les films en LDPE et les cartons. Les métriques ne reposent sur aucune hypothèse significative.

En 2024, Spadel a mis sur le marché 28.227 T de matériaux d'emballage (dont 24.574 T de plastique). Tous ces matériaux d'emballage ont un flux de recyclage dédié.

En 2024, Spadel a généré 2.444,3 tonnes de déchets industriels, dont 181,9 tonnes non recyclables (7,4 %). Un dispositif d'extension de la responsabilité du producteur (EPR) est utilisé pour gérer les déchets chez Spadel, garantissant des produits plus durables et recyclables. Enfin, Spadel ne produit pas de déchets radioactifs. La quantité totale de déchets dangereux chez Spadel est de 66,6 tonnes.

Les tableaux ci-dessous illustrent la quantité totale en poids réacheminée au lieu d'être éliminée par type de valorisation, et la quantité totale de déchets destinés à l'élimination par type de traitement pour les déchets dangereux et non dangereux.

Déchets réacheminés au lieu d'être éliminés, ventilation par déchets dangereux et non dangereux et type d'opérations de valorisation	Quantité de déchets
Déchets dangereux:	16,6 tonnes
- Type de préparation en vue de la réutilisation:	non applicable
- Type de recyclage:	16,6 tonnes
- Autres opérations de valorisation:	non applicable
Déchets non dangereux:	2.245,8 tonnes
- Type de préparation en vue de la réutilisation:	176,8 tonnes
- Type de recyclage:	2.069 tonnes
Autres opérations de valorisation:	non applicable

Déchets destinés à l'élimination, ventilation par déchets dangereux et non dangereux et type de traitement	Tonnes
Déchets dangereux:	50,1 tonnes
- Incinération:	6 tonnes
- Décharge:	44,1 tonnes
- Autres opérations d'élimination:	non applicable
Déchets non dangereux:	131,9 tonnes
- Incinération:	75,4 tonnes
- Décharge:	56,5 tonnes
- Autres opérations d'élimination:	non applicable



L'UE, l'éligibilité et l'alignement sur la taxonomie de l'UE

1. Introduction

Le règlement de la taxonomie de l'UE, approuvé en 2020, est un cadre de classification établi pour déterminer si une activité économique est écologiquement durable, renforçant la transparence et facilitant les décisions d'investissement durables.

Les entreprises soumises à la Directive de publication de rapports sur la durabilité des entreprises (CSRD) doivent faire des déclarations conformément à la taxonomie de l'UE et prendre en compte toutes les activités économiques de chacun des six objectifs environnementaux (à savoir, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'eau, la pollution, l'économie circulaire et la biodiversité). Ensuite, sur la base des activités éligibles identifiées, les entreprises doivent déclarer le pourcentage de l'éligibilité à la taxonomie et l'alignement sur la taxonomie pour chacun des trois KPI (à savoir, le chiffre d'affaires, les dépenses en immobilisations et les dépenses opérationnelles).

Spadel doit déclarer son alignement avec la taxonomie de l'UE, car elle fait partie des premières entreprises concernées par la directive CSRD, qui doivent rendre leur rapport en conformité avec la taxonomie dès la première année fiscale éligible (2024).

2. Évaluation de l'éligibilité

L'évaluation de l'éligibilité consiste à identifier toutes les activités économiques de Spadel qui entrent dans le champ d'application de la taxonomie de l'UE. Une version facile d'utilisation de la liste des activités éligibles est disponible au public dans la boussole de la taxonomie de l'UE (**EU Taxonomy Compass**).

Nous avons évalué minutieusement la définition de chaque activité (et, dans certains cas, les Critères d'Examen Technique (TSC) associés) pour déterminer l'éligibilité conformément au règlement de la taxonomie de l'UE.

Sur cette base, nous avons identifié les activités éligibles conformes aux critères initiaux qui suivent:

Numéro et nom de l'activité		Lien avec Spadel	KPI Pertinents
BIO 1.1	Conservation des habitats	Spadel gère activement les zones de protections de ses captages belges.	CAPEX, OPEX
CCM / CCA 1.2	Rehabilitation et restauration des forêts	Projet "Forêt 2100" en France.	OPEX
CCM / CCA 1.3	Gestion des forêts	Spa Monopole et Bru-Chevron exploitent des parcelles forestières dont elles sont propriétaires.	Chiffre d'affaires, OPEX
CCA 14.1	Services d'urgence	Spadel a mis en place des plans d'urgence avec des acteurs locaux pour prévenir et restreindre le risque de contamination des zones de protection de ses captages.	OPEX
CCM / CCA 2.1	Restauration des zones humides	Projet "Peatland Chairlake" en Bulgarie.	CAPEX, OPEX
WTR 2.1	Approvisionnement en eau	Spa Monopole alimente les Thermes de Spa en carbo-gazeuse pour les activités thermales. Spa Monopole et Les Grandes Sources de Watwiller alimentent des fontaines accessibles au public. Bru-Chevron fournit de l'eau à plusieurs foyers.	Chiffre d'affaires, CAPEX, OPEX
BIO 2.1	Hôtels, terrains de vacances et de camping et hébergements similaires	La ville de Spa a concédé l'exploitation des Thermes de Spa à Spa Monopole.	Chiffre d'affaires, OPEX
CE 3.2 + CCM / CCA 7.2	Rénovation de bâtiments existants	Les entités du groupe Spadel ont réalisé plusieurs projets de rénovation	CAPEX, OPEX
CCM / CCA 5.4	Renouvellement de la collecte et du traitement des eaux usées	Les divers sites de production du groupe traitent les eaux usées issues de leurs activités industrielles avant leur mise à l'égout.	CAPEX, OPEX
CCM / CCA 6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Toutes les sociétés du groupe disposent d'une flotte de véhicules mis à la disposition du personnel ou destinés aux activités de manutentions et logistiques.	CAPEX, OPEX
CCM / CCA 6.8	Services de transport de marchandises par route	Devin est propriétaire de camions et organise une partie du transport logistique vers les clients	OPEX
CCM / CCA 7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	Spadel a investi dans des sources d'énergie renouvelables pour alimenter ses opérations et a mis en œuvre des technologies et des pratiques à haut rendement énergétique pour réduire sa consommation d'énergie.	OPEX
CCM / CCA 7.4	Installation, maintenance et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques	Le groupe a investi dans l'installation de bornes de recharge pour les voitures et les chariots élévateurs.	CAPEX, OPEX
CCM / CCA 7.6	Installation, maintenance et la réparation des technologies liées aux énergies renouvelables	Le groupe a installé des panneaux photovoltaïques sur les toitures des usines belges.	CAPEX, OPEX

- A noter qu'aucune de ces activités n'avaient été considérées comme éligibles en 2023. En 2024, suite aux nouvelles obligations de Spadel eu égard la directive CSRD, Spadel a mis en place un groupe de travail « Taxonomie », composé de membres de la Direction Financière, de la Direction de la Finance Durable et des équipes métiers pour affiner son analyse.
- Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM / CCA 6.5)
 - Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique (CCM / CCA 7.3)

Pour affiner la liste des activités éligibles de Spadel, un seuil de matérialité a été appliqué, garantissant que seules les activités financièrement significatives sont prises en compte. Sur la base de ce critère de référence, nous avons identifié une liste restreinte de deux activités éligibles matérielles qui répondent à la fois au seuil financier et aux critères de disponibilité des données:



3. Évaluation de l'alignement

L'évaluation de l'alignement garantit que chaque activité éligible est conforme à la taxonomie de l'UE en satisfaisant aux trois critères clés suivants :

1. Contribution substantielle (SC) : Chaque activité doit apporter une contribution mesurable et significative à au moins l'un des six objectifs environnementaux définis dans la taxonomie de l'UE, tels que l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable de l'eau ou la prévention de la pollution.
2. Absence de préjudice important (DNSH) : Tout en contribuant positivement à un objectif environnemental, l'activité ne doit pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs. Cela implique une évaluation minutieuse pour garantir que les avantages environnementaux dans un domaine ne se font pas au détriment d'un autre.
3. Garanties minimales : Au niveau du groupe, l'entreprise doit respecter les normes sociales et de gouvernance, y compris les droits de l'homme, les droits des travailleurs, les politiques de lutte contre la corruption et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Cela garantit que les activités sont alignées sur une conduite commerciale responsable et des normes éthiques.

Chaque activité éligible présélectionnée est évaluée individuellement par rapport aux critères SC et DNSH, tandis que les garanties minimales sont évaluées au niveau plus large du groupe pour garantir la conformité à l'ensemble de l'organisation.

Pour Spadel, l'évaluation de l'alignement a commencé par une évaluation des critères de garanties minimales. Cette étape était cruciale car le non-respect de ces garanties empêcherait automatiquement toute activité d'être considérée comme alignée sur la taxonomie de l'UE.

Garanties minimales

Les garanties minimales s'appliquent au niveau du groupe et nécessitent la mise en place de politiques et de processus de diligence raisonnable pour quatre thèmes : les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la fiscalité et la concurrence équitable.

Spadel s'engage à respecter les droits de l'homme et a mis en place des mécanismes pour traiter et remédier à certains impacts potentiels sur les droits de l'homme au sein de ses opérations.

Plus spécifiquement, Spadel a mis en place un outil confidentiel de signalement des abus qui permet aux employés et aux parties prenantes de signaler des préoccupations liées aux violations des droits de l'homme, aux manquements éthiques ou à d'autres comportements répréhensibles. Ce mécanisme garantit que les problèmes sont traités rapidement et de manière appropriée. En outre, le Code de Conduite de Spadel définit le comportement éthique de l'entreprise, ce qui touche de manière explicite à certains aspects des quatre lignes directrices internationales (la Charte internationale des droits de l'homme de l'ONU, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur les principes et droits

fondamentaux au travail, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), en définissant le comportement éthique de l'entreprise.

Toutefois, suite à une évaluation de conformité aux Garanties Minimales (GM), certaines lacunes ont été identifiées, notamment certaines étapes du processus de diligence de l'UNGPs.

Sur la base de cette évaluation, nous concluons que le groupe ne satisfait pas aux critères des Garanties Minimales.

Contributions substantielles et absence de préjudice

Bien que nous ayons conclu que les Garanties Minimales ne sont pas alignées cette année, nous avons toutefois, sur la base de la liste restreinte des activités éligibles, initié le processus d'identification des critères d'alignement pour chaque activité et déterminé la documentation nécessaire pour servir de preuve de l'alignement.

4. Implémentation du règlement de l'UE sur la taxonomie

Le champ d'application pris en compte pour les indicateurs clés de performance est le périmètre consolidé du groupe. Il se rapporte à la période de reporting de l'année 2024, qui est la première année de déclaration de la taxonomie de l'UE, par conséquent aucune donnée des années précédentes n'est disponible.

Afin d'éviter le double comptage des revenus ou des dépenses engagés pour les activités concernées, ils n'ont été pris en compte qu'une seule fois dans les calculs ou analyses financières. Cela garantit que les chiffres financiers reflètent de manière précise la valeur réelle sans doublons ni erreurs.

Pour les activités éligibles qui contribuent à au moins un objectif environnemental, Spadel a évalué l'objectif environnemental le plus pertinent en évaluant l'objectif principal de chaque activité. Spadel a indiqué l'objectif environnemental le plus pertinent dans les modèles de divulgation.

Les indicateurs clés de performance suivants sont divulgués pour l'éligibilité ainsi que l'alignement.

Revenus

L'évaluation de la liste des activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE a révélé qu'aucune des activités éligibles identifiées ne pouvait être liée à l'indicateur clé de performance des revenus de Spadel; par conséquent, aucun indicateur clé de performance des revenus n'a été calculé.

Dépenses d'exploitation (OPEX) Dénominateur

Les OPEX totales telles que définies par la taxonomie de l'UE se rapportent aux coûts directement non capitalisés liés à la recherche et développement, aux rénovations immobilières, aux locations à court terme, à la maintenance et à la réparation et à toute autre dépense directe liée aux services quotidiens des biens immobiliers, des installations et équipements.



Les OPEX comprennent à la fois les dépenses internes et externes engagées par Spadel.

Le total des OPEX tel que défini par la taxonomie de l'UE s'est élevé à 9,5 millions d'euros et représente 6,7% des dépenses de services et biens divers de l'entreprise. Aucune de ces dépenses ne concerne toutefois les activités éligibles (voir annexe Taxonomie ci-après).

Numérateur

En l'absence d'Opex directement associées à des activités éligibles à la Taxonomie européenne, le numérateur n'a pas été calculé.

Dépenses en immobilisations (CAPEX)

Dénominateur

Les CAPEX telles que définies par la taxonomie de l'UE incluent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période de déclaration, avant amortissement et avant tout recalcul résultant de réévaluations, dépréciations et ajustements de la juste valeur. Le CAPEX inclut également l'acquisition de droits d'utilisation, les biens immobiliers d'investissement et toute acquisition résultant de fusions-acquisitions.

Le CAPEX total tel que défini par la taxonomie de l'UE s'est élevé à 23,5⁴ millions d'euros.

Numérateur

Pour déterminer les CAPEX pertinents pour chaque activité économique, les CAPEX suivants ont été pris en compte :

- transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM / CCA 6.5) ;
- installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique (CCM / CCA 7.3).

Au 31 décembre 2024, la proportion de CAPEX éligibles était de 32 %, soit 7,5 millions d'euros. Ces investissements concernent entre autres le remplacement du système HVAC du hall d'embarquement à Spa Monopole et l'installation d'un nouveau combi bloc (ligne PET) à Ribeaupville. Aucun de ces CAPEX n'était toutefois aligné (voir annexe Taxonomie ci-après).

4. Le montant de Capex du groupe peut être réconcilié avec les annexes 5 et 9 du rapport financier



Informations sociales

1.1. LSRS SI: effectifs de l'entreprise

Effectifs de l'entreprise@Spadel

Les salariés sont essentiels au fonctionnement et à la réussite globale de Spadel. En alignant les stratégies relatives aux effectifs de l'entreprise sur les objectifs de durabilité, Spadel permet à ses salariés d'aborder le travail dans un état d'esprit axé sur l'objectif.

Effectifs de l'entreprise et interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Les effectifs de Spadel sont composés de travailleurs salariés figurant sur la liste de paie de Spadel, sous contrat permanent ou à durée déterminée. Spadel collabore avec des travailleurs indépendants pour des missions temporaires ainsi qu'avec des travailleurs saisonniers via des agences d'intérim. Spadel n'emploie pas de salariés au nombre d'heures non garanti.

Grâce à l'analyse de double importance (DMA), Spadel a pu identifier ses effectifs propres comme une norme d'importance majeure. Ce processus a donné lieu à huit IRO importants, couvrant tous les effectifs de Spadel:

Santé et sécurité	Incidence positive pour tous les salariés	Améliorer le bien-être des salariés en tenant compte de leur situation personnelle et professionnelle (via des politiques).
Santé et sécurité	Risque pour les travailleurs sur les sites d'usines	Accident du travail: un accident du travail grave (décès ou dommages corporels permanents) pour lequel la responsabilité du Groupe serait engagée pourrait porter atteinte à la réputation et à l'image du Groupe.
Santé et sécurité	Risque pour tous les salariés	Crise sanitaire: une crise sanitaire majeure pourrait affecter négativement l'ensemble des activités du Groupe.
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Incidence positive pour les travailleurs sur les sites d'usine	Réduction des accidents du travail dans les usines de Spadel.
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Incidence positive pour tous les salariés	Un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée favorise la prospérité économique, l'inclusion sociale et la santé.
Formation et développement des compétences	Incidence positive pour tous les salariés	Augmenter la performance et les compétences des salariés de Spadel, ce qui se traduit par une main-d'œuvre motivée.
Formation et développement des compétences	Risque pour tous les salariés	Difficulté à recruter du personnel pour le siège social et les usines de Spadel en raison de la rareté des talents.
Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Incidence positive pour tous les salariés	Accroître l'égalité de genre et améliorer les moyens de subsistance pour les femmes sur le marché du travail.

Bien que la plupart des IRO concernent l'ensemble des salariés de Spadel, une distinction a été faite pour le risque d'accident du travail. Compte tenu de la différence naturelle entre le travail effectué par les ouvriers d'usine et celui des employés de bureau, l'importance des accidents du travail a été définie comme affectant davantage les ouvriers d'usine.

Initiatives pour l'engagement des salariés

Spadel multiplie les initiatives pour créer des incidences positives sur ses effectifs grâce à une meilleure compréhension des besoins de ses salariés. Ces initiatives sont classées dans les catégories suivantes: dialogue social, engagement direct des salariés et engagement indirect des salariés par le biais d'organes de consultation.

- Le dialogue social chez Spadel promeut un environnement de travail transparent et collaboratif, garantissant que les points de vue des effectifs sont intégrés dans les décisions relatives aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité, et aux changements organisationnels. À travers ce processus, les représentants du personnel contribuent activement aux conventions collectives et aux politiques sur le lieu de travail.
- Grâce à des initiatives d'engagement direct des salariés (enquêtes, discussions et canaux de communication), les salariés peuvent exprimer leurs besoins et préoccupations personnels, ce qui a une incidence positive sur leur bien-être et leur expérience au travail.
- Les organes de consultation servent de plateforme aux salariés au niveau de la direction, les représentants du personnel collaborant avec la direction au sein de comités dédiés à la sécurité, à la santé et au bien-être.

Politiques, cibles et actions (SI-I-4)

Reconnaissant les principaux domaines d'importance, Spadel a mis en œuvre un ensemble complet de politiques, de cibles et d'actions pour traiter et gérer efficacement ces questions cruciales.

Politiques (SI-I-1):

Trois politiques formelles et de multiples normes et initiatives définissent les engagements, l'approche et la gestion des IRO importants en lien avec les effectifs de Spadel. La mise en œuvre de toutes ces politiques est supervisée au niveau local par les équipes de chaque site, la gestion directe étant assurée par la direction des ressources humaines du Groupe. Toutefois, le CEO est responsable de la mise en œuvre de la norme en matière de santé et de sécurité.

- La **politique FlexiWork** offre des opportunités de travail flexibles pour toutes les fonctions qui peuvent être assurées à distance ou dans une configuration hybride. Cette politique permet aux salariés de travailler trois jours par semaine en télétravail. Elle exclut les fonctions nécessitant une présence physique, telles que les opérations en usine ou sur site.
- La **politique Disconnect to Reconnect** défend la fixation de limites saines pour le travail en encourageant les salariés à se déconnecter complètement en dehors des heures d'activité professionnelle. Elle favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le bien-être

mental et la productivité. Elle concerne tous les salariés soumis à des horaires de travail normaux et exclut les activités impliquant des opérations critiques 24/7 ou les urgences. Elle est mise en œuvre sur tous les sites de l'entreprise, dans le respect du droit du travail spécifique à chaque région. La réduction du stress au travail profite aux salariés, mais aussi indirectement à leurs proches.

- La **politique Learning and Development (L&D)** favorise un développement professionnel et personnel continu dans toute l'organisation grâce à différentes opportunités d'apprentissage, adaptées aux exigences et réglementations locales. Elle vise à doter les salariés des aptitudes, des connaissances et des compétences nécessaires pour relever les défis actuels et futurs de l'entreprise, améliorer la satisfaction au travail et favoriser la progression de carrière. Les initiatives L&D de Spadel contribuent à sa certification B Corp, car elles favorisent le bien-être des salariés, l'évolution professionnelle et l'égalité des chances.

Une politique en matière de santé et de sécurité est en cours d'élaboration et sera disponible dans la déclaration de durabilité du prochain exercice. Cette politique fournira, à l'échelle du Groupe, une structure et une approche alignées sur la directive CSRD pour les initiatives existantes qui, depuis longtemps, garantissent un environnement de travail sûr et sain.

En outre, chaque entité de Spadel a adopté plusieurs normes locales afin de garantir des environnements de travail sains et sûrs:

- Une norme locale pour chaque pays en matière de prévention des incidents/accidents de sécurité, un plan d'urgence (manuel de crise du Groupe), un code de conduite et une certification. La norme couvre l'ensemble des effectifs des sites d'usine de Spadel.
- La **certification ISO 45001**, une norme internationale pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail (OHSMS), est une initiative supplémentaire adoptée par les usines bulgares et françaises pour poursuivre la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité.

En ce qui concerne la diversité, l'équité et l'inclusion, Spadel s'engage dans des initiatives de recrutement et applique des métriques clés (telles que la parité hommes-femmes et l'écart de rémunération entre les genres), mais aucune politique ou norme n'est disponible.

- Les **initiatives de recrutement** au sein de Spadel répondent aux défis en matière de recrutement et garantissent des processus d'embauche équitables pour les sièges sociaux et les sites d'usine. Les partenariats avec des établissements d'enseignement, les initiatives d'embauche de candidats issus de la diversité et les initiatives locales de sensibilisation des talents sur quelques-unes des actions menées en matière de recrutement. Celles-ci s'alignent sur des initiatives reconnues à l'échelle internationale, comme la certification B Corp. Elles seront intégrées dans une politique à l'échelle du Groupe d'ici la prochaine année de référence.

- **Parité hommes-femmes et rémunération:** Spadel surveille de près la parité hommes-femmes en général, et plus particulièrement au niveau de la haute direction, du comité exécutif et du conseil d'administration.



Lien entre les intérêts des parties intéressées et les politiques

Les intérêts des principales parties intéressées sont pris en compte lors de la formulation des politiques, des normes et des initiatives liées aux effectifs. Cela garantit l'alignement sur les objectifs organisationnels tout en répondant aux besoins et aux attentes des différentes parties. Le tableau suivant présente les principales parties intéressées et leurs intérêts respectifs pris en compte dans l'élaboration des politiques.

	Politique FlexiWork	Politique Disconnect to Reconnect	Politique L&D	Politique de recrutement
Salariés	Des enquêtes et des sessions d'échange de feedbacks ont été organisées pour comprendre les préférences des salariés, les défis et les besoins de flexibilité et de déconnexion.	Des enquêtes régulières recueillent les opinions des salariés sur les besoins et les préférences en matière de développement. La politique L&D met l'accent sur les opportunités de développement des compétences et d'évolution de carrière adaptées aux aspirations de chacun.	Des enquêtes régulières auprès des salariés ainsi que des groupes de discussion fournissent des informations sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les besoins en matière d'évolution de carrière et la satisfaction au travail.	
Managers	Les managers ont été consultés afin de trouver un équilibre entre les besoins opérationnels et la flexibilité des salariés, tout en évitant de compromettre la collaboration entre les équipes et les résultats opérationnels. Des formations et des ressources ont été élaborées pour aider les managers à mettre en œuvre et à superviser efficacement ces politiques.	L'avis des managers et des dirigeants est mis à contribution pour aligner les programmes de formation sur les objectifs opérationnels et les besoins propres à leurs équipes.	Les managers fournissent un éclairage sur les lacunes critiques en matière de compétences et les besoins en main-d'œuvre afin d'adapter les programmes de recrutement et de formation. Cette contribution de la direction permet de trouver, à travers la politique FlexiWork, l'équilibre nécessaire entre les préférences des salariés et les exigences de l'entreprise.	
Conformité juridique	Toutes les politiques sont soumises à un examen juridique afin de garantir leur conformité avec toutes les lois et réglementations applicables.			
Clients et partenaires commerciaux	L'entreprise accorde une attention particulière au maintien des niveaux de service et de la disponibilité pour les clients et les partenaires, s'assurant que la flexibilité et la déconnexion n'aient pas d'incidence négative sur les relations externes.	Clients: un meilleur service client, ainsi que la satisfaction et les commentaires reçus fournissent des informations précieuses. Partenaires: la collaboration sur des sujets tels que la durabilité garantit des objectifs communs et de meilleurs partenariats.		
Parties intéressées indirectes	Reconnaissant l'incidence du bien-être des salariés sur leur famille, les politiques favorisent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	Les équipes RH collaborent pour intégrer les meilleures pratiques et assurer la conformité des politiques avec les normes mondiales. Par conséquent, les programmes sont conçus pour être inclusifs et accessibles dans toutes les régions et à tous les niveaux d'effectifs.		
Spécialistes RH et apprentissage				Les équipes RH veillent à ce que les politiques soient inclusives, pratiques et alignées sur les objectifs de diversité et d'inclusion. Par conséquent, la politique est conçue de manière à réduire la rotation des effectifs en améliorant l'engagement et le bien-être.
Communautés locales				Les partenariats avec les écoles et les universités locales créent des possibilités pour les membres de la communauté d'accéder à la formation et à l'emploi. Les politiques répondent aux défis spécifiques du marché du travail dans les régions où Spadel est active.

Alignée sur les catégories d'engagement des salariés figurant dans SI-SBM-3, Spadel encourage une culture du feedback et du coaching qui renforce la collaboration et la cocréation au sein de ses effectifs. Cette culture s'appuie sur des réunions régulières de coaching entre les managers et les salariés, invitant ces derniers à partager et coconstruire des idées, et à se sentir en confiance par rapport au signalement de leurs éventuelles préoccupations. Ces démarches, combinées à des ateliers d'enquêtes de satisfaction et à des réunions syndicales, entre autres, fournissent une multitude de plateformes favorisant les échanges permanents entre les salariés de Spadel et la direction.

Comment les politiques sont-elles mises à la disposition des parties intéressées ?

Toutes les politiques et normes sont mises à la disposition des effectifs de Spadel par le biais des canaux appropriés. Dans la plupart des cas, cela se fait par le biais de canaux de communication internes, de documents d'intégration des nouvelles recrues, de présentations en direct/à distance ou hybrides suivies de sessions de questions-réponses, ou par l'intermédiaire des supérieurs hiérarchiques.

Effectifs de l'entreprise et droits de l'homme

Spadel s'engage à défendre les droits de l'homme au sein de ses effectifs, en adhérant à certains aspects des cadres internationaux tels que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il n'existe pas encore de politique des droits de l'homme à l'échelle du Groupe. Pour l'instant, cet engagement est mis en œuvre à travers :

- le code de conduite de Spadel, qui fournit un cadre clair pour un comportement éthique à tous les niveaux de l'organisation ;
- la politique de lancement d'alerte de Spadel, qui garantit aux salariés de pouvoir signaler leurs préoccupations de manière confidentielle ;
- la politique de protection des données pour les salariés de Spadel, qui protège les données des effectifs.

Spadel s'engage à défendre les droits de l'homme et a créé des mécanismes pour traiter et remédier à certaines incidences potentielles sur les droits de l'homme dans le cadre de ses activités. Plus précisément, Spadel a mis en œuvre un outil de lancement d'alerte qui permet aux salariés et aux parties intéressées de signaler des préoccupations liées à des violations des droits de l'homme, des manquements à l'éthique ou d'autres fautes.

Par ailleurs, un système de gestion de la prévention des accidents du travail a été introduit sur les sites bulgares et français d'embouteillage, en conformité avec la certification ISO 45001. En Belgique, les sites d'embouteillage sont équipés d'un système de gestion qui respecte la législation belge.

Diversité des effectifs

Spadel a son propre code de conduite, qui décrit son engagement en matière de comportement éthique, de respect et de non-discrimination. Spadel investit dans la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I), comme en attestent les chiffres quantitatifs. Un tiers du comité exécutif et du conseil d'administration sont des personnes de sexe féminin et 40 % des femmes occupent des postes de direction. En outre, Spadel s'engage à promouvoir un milieu de travail inclusif qui soutient les personnes appartenant à des groupes vulnérables et sous-représentés. Les engagements de Spadel comprennent des actions spécifiques telles que l'intégration professionnelle des personnes handicapées dans l'usine de Spa Monopole ou l'intégration des travailleurs non européens en Bulgarie. Bien qu'aucune politique officielle n'ait encore été adoptée, Spadel prévoit de mettre en œuvre une politique de DE&I concernant les effectifs de Spadel d'ici le prochain exercice. Cette politique DE&I abordera sa stratégie visant à soutenir et à renforcer la diversité et l'inclusion au sein des effectifs propres, ainsi qu'à couvrir les sujets de discrimination.

Toute violation du code de conduite de Spadel ou tout type de faute, y compris la discrimination ou le harcèlement, peut être signalé via l'outil de lancement d'alerte accessible 24/7 sur une base confidentielle ou anonyme. Disponible sur www.ethicspadel.com ou par téléphone. Il n'y aura jamais de réprimande, de représailles, de suspension, de licenciement, de discrimination ou de préjudice à l'encontre d'une personne osant dénoncer une faute.

Processus d'interaction avec les effectifs de l'entreprise et les représentants des travailleurs (SI-2)

Spadel utilise une double approche de l'interaction avec ses effectifs et les représentants des travailleurs. Cette approche concerne la communication directe avec les salariés ou la représentation indirecte par l'intermédiaire des représentants des travailleurs, le cas échéant. L'entreprise intègre activement les points de vue de ses salariés dans la prise de décision et les activités visant à gérer les incidences réelles et potentielles. Cette approche garantit que les politiques et les initiatives équilibrent à la fois les intérêts de l'entreprise et les attentes des salariés, favorisant ainsi un milieu de travail positif et réactif.

Spadel interagit directement avec ses salariés par le biais de :

- **enquêtes sur l'engagement des salariés**, qui évaluent le sentiment des salariés, leur bien-être et leurs impressions sur les politiques de l'entreprise. Les résultats de ces enquêtes influencent directement les décisions relatives aux améliorations sur le lieu de travail ;
- **discussions sur la performance et le développement** : une réunion individuelle entre le salarié et son responsable fournit des renseignements de première main sur les préoccupations ou les points de vue des salariés concernant leurs rôles et leurs conditions de travail ;
- **canaux de communication internes**, y compris la communication ouverte par le biais de réunions publiques, de réunions d'équipe et de plateformes numériques (p. ex. : intranet ou formulaires de feedback). Cela permet à la direction d'interagir avec les salariés lors de discussions ouvertes, en recueillant des commentaires en temps réel sur les politiques de l'entreprise et leurs incidences.



Spadel consulte les représentants des travailleurs via :

- le **dialogue social**: des consultations régulières avec les conseils d'entreprise et les syndicats garantissent que les points de vue des effectifs sont représentés dans les décisions affectant les conditions de travail, la santé et la sécurité, et les changements organisationnels. Ainsi, les représentants participent activement à l'élaboration des conventions collectives et des politiques sur le lieu de travail;
- les **organes de consultation des salariés**: les représentants du personnel collaborent avec la direction au sein de comités traitant de la sécurité et du bien-être au travail;
- les **conventions collectives** sont le résultat d'une négociation entre l'entreprise et les représentants du personnel.

Toutes les données tirées des mécanismes d'engagement énumérés ci-dessus servent à l'élaboration de plans d'action ciblés, tels que de nouveaux programmes de formation, des ajustements sur le lieu de travail ou des canaux de communication améliorés. Les salariés reçoivent également des rapports réguliers illustrant à quel point leurs feedbacks influencent les décisions, renforcent la confiance et démontrent leur responsabilité.

Stades de l'engagement

L'engagement proactif, l'engagement continu et l'engagement réactif interviennent à différents stades. L'engagement proactif intervient lors de la conception ou de la révision des politiques relatives aux effectifs, telles que FlexiWork, L&D, ou des stratégies de recrutement.

Les avis sont recueillis par le biais d'enquêtes, de consultations et de groupes de discussion afin d'élaborer des initiatives adaptées aux besoins des salariés. Deuxièmement, l'engagement continu se fonde sur des mécanismes de feedbacks réguliers qui surveillent l'efficacité des politiques et des programmes mis en œuvre. Les salariés et les représentants des travailleurs sont consultés pour répondre à toute préoccupation immédiate ou ajuster les initiatives en temps réel. Enfin, l'engagement réactif intervient en réponse à des problèmes identifiés, tels que des préoccupations en matière de sécurité au travail ou des difficultés de recrutement.

Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (S1-3)

Spadel a mis en place des procédures solides pour gérer et réparer les incidences négatives sur ses effectifs, s'assurant que les préoccupations soient soulevées et traitées en temps opportun et de manière efficace. Ces mécanismes mettent l'accent sur la transparence, la confidentialité et l'alignement sur les normes relatives aux droits de l'homme.

Processus de réparation :

- protocoles d'enquête sur les incidents: Spadel mène des enquêtes approfondies sur les préoccupations signalées, identifiant les causes profondes et mettant en œuvre des mesures correctives;
- résolutions collaboratives: les représentants des travailleurs, y compris les syndicats et les comités d'entreprise, sont engagés dans des processus de réparation pour assurer l'équité et l'inclusion. Les organes de consultation des salariés, tels que les comités santé et sécurité ou diversité, sont impliqués dans la résolution de problèmes propres aux effectifs;
- actions correctives: selon la nature du problème, la réparation peut inclure des ajustements de processus, des changements de politique, des mesures disciplinaires ou des mesures de soutien aux salariés (p. ex.: conseils ou recyclage professionnel);
- mécanismes de soutien: les salariés touchés bénéficient de ressources telles que l'accès à une personne de confiance ou un soutien en santé mentale (programme d'aide aux employés).

Spadel s'engage à maintenir les normes les plus strictes en matière d'éthique des affaires et de conformité juridique. Pour soutenir cet engagement, comme nous l'avons déjà mentionné, Spadel a mis en place une politique complète de dénonciation visant à protéger les personnes qui font part de leurs préoccupations concernant une faute réelle ou présumée au sein de l'entreprise.

Cibles (S1-5):

Comprenant le rôle crucial des effectifs propres de Spadel et les IRO importants qui y sont associés, l'entreprise a défini des cibles conçues pour stimuler la confiance et entretenir des relations durables avec les salariés. Ces cibles sont réparties entre les opérations propres de Spadel et ne reposent pas sur des preuves scientifiques. Veuillez vous reporter à SBM-1et SBM-2 (pages 11 et 12) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change.

La première cible vise le **zéro accident au travail**. Des syndicats et des comités de sécurité spécifiques aux sites ont été nommés et participent à la fixation de la cible de zéro accident pour Spadel. Sur chaque site, cette cible est revue tous les mois afin de suivre les progrès vers l'objectif annuel. La deuxième cible concerne les **journées de formation par salarié** en lien avec la politique L&D. Les progrès vers cette cible sont évalués tout au long du cycle de performance et toute l'année. Enfin, la cible relative à **l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes** vise à traiter l'égalité de genre au sein de Spadel.

Cible	Absolu/Relatif	Année de référence	Valeur de référence	Horizon temporel	Statut 2024	Méthodologie et hypothèses
Atteindre le zéro accident dans toutes les usines d'ici 2025	Absolu	2020	Usine de Spa: 19 Usine de Corola: 0 Usine de Wattwiller: 3 Usine de Devin: 3 Usine de Bru: 0	5 ans	Usine de Spa: 19 Usine de Corola: 1 Usine de Wattwiller: 0 Usine de Devin: 3 Usine de Bru: 1	Le nombre d'accidents dans chaque usine est calculé à l'aide de l'indicateur d'accident avec arrêt de travail.
5 jours de formation par salarié par le biais d'actions de formation et de sensibilisation	Absolu	Une fois par an	5 jours par salarié	Une fois par an	Réalisation annuelle pour tous les sites.	Toutes les formations sont enregistrées et suivies dans le système de gestion de l'apprentissage de Spadel. Aucune hypothèse n'est faite.
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes de 0 % chaque année pour tous les salariés	absolu	2024	3,10 %	Une fois par an	Pas encore atteint.	Cette cible calcule le ratio hommes/femmes pour le personnel en col blanc de Spadel. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est déterminé en comparant le ratio de comparaison moyen de la rémunération annuelle brute de la population masculine à celui de la population féminine.

Aucune cible officielle de l'entreprise concernant l'incidence des crises sanitaires ou l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des salariés n'a encore été définie. Toutefois, des métriques telles que le nombre de crises critiques (p. ex.: rapports de crise) et les rapports d'exercices d'urgence internes pourraient être utilisées à cette fin.

Actions (SI-4):

Afin de s'assurer qu'aucun accident ne se produit sur tous les sites d'usine de Spadel, tous les processus et actions nécessaires sont mis en œuvre pour garantir un environnement de travail sûr et sain pour leurs salariés. Spadel a pris les mesures suivantes, toutes étant revues au moins une fois par an:

- approbation d'un plan annuel pour chaque site, soit par une revue de direction, soit par le comité de sécurité;
- formation appropriée et instructions de sécurité fournies aux travailleurs pour garantir une utilisation sûre des équipements de travail;
- maintenance des équipements tels que les paramètres;
- réalisation d'un examen médical préliminaire à l'embauche;
- obtention et réalisation d'examens médicaux périodiques des salariés conformément aux exigences légales.

Les **5 jours de formation** des salariés sont mis en œuvre après approbation d'un plan de groupe annuel.

Chaque année, Spadel calcule et évalue **l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes** au sein de l'organisation. Un budget dédié est alloué pour remédier aux disparités identifiées, afin d'atteindre un écart de rémunération de 0 % entre les hommes et les femmes. Pour les nouvelles recrues, l'équité salariale entre hommes et femmes est assurée de manière proactive pendant le processus de recrutement afin d'éviter l'apparition d'écarts. En outre, pour les ouvriers d'usine, aucun écart de rémunération entre les genres n'a été observé, car des barèmes objectifs sont utilisés pour fixer les salaires. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est étroitement surveillé via un tableau de bord RH qui affiche tous les KPI pertinents sur une base annuelle.



En 2022, Spadel a obtenu la certification B Corp, démontrant son adhésion à des normes de performance sociale et environnementale élevées. Cette certification souligne l'engagement de Spadel envers la diversité, l'équité et l'inclusion. Des actions sont prévues ou en cours de réalisation chez Spadel pour atténuer les risques ou opportunités importants.

Toutes les actions décrites ci-dessus ont été adoptées par Spadel au cours des années précédentes. En outre, Spadel n'a pas mis en place d'actions spécifiques liées à son incidence sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des salariés, étant donné que les incidences positives existantes rendent inutiles toute mesure supplémentaire.

Métriques relatives à SI : Effectifs de l'entreprise (SI-6 – SI-17) :

Les métriques relatives à SI ne reposent sur aucune hypothèse significative.

Caractéristiques des salariés (SI-6) :

Le tableau ci-dessous présente les effectifs salariés par genre en 2024.

Genre	Nombre de salariés (effectifs) par genre en 2024
Homme	974
Femme	385
Autre	0
Non déclaré	0
Total des salariés	1,359

Le tableau ci-dessous présente les effectifs salariés par pays en 2024.

Pays	Nombre de salariés (effectifs) en 2024
Belgique	600
Pays-Bas	29
France	111
Bulgarie	619

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par genre en 2024.

	Femme	Homme	Autre	Non communiqué	Total
Nombre de salariés (effectifs)	385	974	0	0	1,359
Nombre de salariés permanents (effectifs)	385	974	0	0	1,359
Nombre de salariés temporaires (effectifs)	0	0	0	0	0
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0	0	0

2024 (effectifs)

	Belgique	France	Bulgarie	Pays-Bas
Nombre de salariés (effectifs)	600	111	619	29
Nombre de salariés permanents (effectifs)	600	111	619	29
Nombre de salariés temporaires (effectifs)	0	0	0	0
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0	0

Les données disponibles au 31/12/2024 ont été utilisées pour calculer ces informations quantitatives sur les salariés. Pour comptabiliser les effectifs, nous prenons le nombre de salariés sous contrat de travail (liste de paie) présents au 31/12 de l'année pour l'ensemble des entités.

En 2024, un total de 173 salariés ont quitté Spadel, ce qui a entraîné une rotation de personnel de 12,7 % pour l'année 2024. La rotation de personnel a été calculée comme suit : 173*100/ 1359.

Métriques de diversité (SI-9) :

Le tableau ci-dessous illustre la représentation des hommes et des femmes au niveau de l'encadrement supérieur. Le pourcentage de représentants de chaque genre au niveau de l'encadrement supérieur a été déterminé en divisant le nombre d'individus d'un genre particulier par le nombre total de salariés dans l'encadrement supérieur, puis en multipliant le résultat par 100.

Genre	Nombre de représentants par genre au niveau de l'encadrement supérieur*	Pourcentage par genre au niveau de l'encadrement supérieur
Homme	4	57,14 %
Femme	3	42,86 %
Autre	0	0
Non déclaré	0	0
Total des salariés	7	100 %

* Au sens de l'ISHS, l'encadrement supérieur est défini comme le personnel qui se situe un ou deux échelons en dessous des organes d'administration et de surveillance

Le tableau ci-dessous présente la répartition des salariés au niveau de l'encadrement supérieur, par tranche d'âge.

Tranche d'âge	Répartition des salariés par tranche d'âge
moins de 30 ans	142
30 à 50 ans	766
plus de 50 ans	451

Salaires décents (SI-10) :

Spadel s'engage à fournir des salaires équitables et compétitifs à tous les salariés, en veillant au respect des normes et de la législation locales en matière de salaire minimum.

Métriques de santé et de sécurité (SI-14) :

Le tableau ci-dessous présente les métriques liées à la santé et à la sécurité.

Nom de la métrique	Résultat	Calculs
Salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité (H&S)	97,8 %	(Salariés couverts par le système H&S / Total des effectifs) * 100.
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels	0	Nombre de décès de salariés dus à des accidents du travail
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0	Nombre de décès de travailleurs externes sur site dus à des accidents du travail
Nombre d'accidents du travail comptabilisables*	24	Nombre d'accidents comptabilisables impliquant des salariés.
Taux d'accidents du travail comptabilisables	27,3 % à l'usine de Spa 21,4 % à l'usine de Bru 18,8 % à Carola 0 % à Wattwiller 6,9 % à l'usine bulgare 0 % sur les autres sites	(Nombre d'accidents comptabilisables / Nombre total d'heures travaillées par les salariés) * 1.000.000

* Les accidents du travail sont définis comme des incidents entraînant un arrêt de travail pour le blessé

Le nombre d'accidents est déterminé en suivant les incidents de sécurité quotidiens au niveau du service, en consolidant les données via le service Sécurité et en les signalant chaque mois au niveau du site et du groupe.

Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (SI-16) :

Sont présentés ci-dessous l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ainsi que le ratio de rémunération totale concernant le personnel en col blanc de Spadel. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ne tient pas compte du personnel d'usine, rémunéré sur une base barémique. Par conséquent, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est déterminé en comparant le ratio de comparaison moyen de la population masculine à celui de la population féminine. Le ratio de rémunération totale annuelle est calculé sur la rémunération brute annuelle, et non sur l'enveloppe globale.

Nom de la métrique	Résultat	Calculs
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes adapté aux cols blancs	3,10 %	((salaire horaire brut moyen du personnel en col blanc de sexe masculin – salaire horaire brut moyen du personnel en col blanc de sexe féminin)/salaire horaire brut moyen du personnel en col blanc de sexe masculin)*100
Ratio de rémunération totale annuelle	693 %	Rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée de l'entreprise / Rémunération annuelle totale médiane des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)

Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme (SI-17) :

Une plainte pour harcèlement sexuel a été déposée en 2024, pour laquelle aucun montant financier n'a été demandé. La réparation est intervenue sous la forme d'un coaching et d'une médiation avant d'être clôturée. Un autre dossier concernant un cas de harcèlement au travail a été déposé en 2024 via le système de lancement d'alerte. Il a été classé après qu'un avertissement a été adressé à l'auteur du harcèlement. Aucun incident grave n'a eu lieu en matière de droits de l'homme.

Le tableau ci-dessous présente des informations quantitatives sur les cas ou plaintes liés aux droits de l'homme.

Nombre total de cas de discrimination, y compris de harcèlement, signalés au cours de la période de référence	Nombre de plaintes communiquées par le biais des canaux	Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux des entreprises multinationales de l'OCDE	Nombre d'amendes, de pénalités et d'indemnisations des dommages
2	2	0	0 €



1.2. ESRS S3: communautés touchées

Communautés touchées@Spadel.

Spadel reconnaît le rôle essentiel que jouent les communautés locales dans nos opérations et l'incidence mutuelle que nous partageons. L'engagement de Spadel va au-delà de la conformité pour favoriser activement des relations positives, l'entreprise veillant à ce que ses activités commerciales contribuent au bien-être socio-économique et environnemental des régions où elle opère.

Les communautés touchées et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Grâce à l'analyse de double importance (DMA), Spadel a pu identifier que l'emploi local et les communautés locales sont des enjeux critiques. La DMA a permis d'identifier 1 opportunité importante pour Spadel:

Emploi local et communautés locales	Opportunité	Renforcer la fidélité des clients et promouvoir des relations publiques positives grâce à l'engagement d'initiatives locales.		
Toutes les communautés touchées qui appartiennent à la chaîne de valeur en aval de Spadel et sont susceptibles d'être impactées ont été prises en compte dans la DMA. Les activités contribuant à l'impact positif de l'opportunité identifiée ci-dessus sur les communautés touchées sont les dons, les contributions en temps et les contributions financières.				
Politiques, cibles et actions (S3-1-4)				
Reconnaissant les principaux domaines d'importance, Spadel a mis en œuvre un ensemble de cibles et d'actions pour traiter et gérer efficacement l'impact positif de l'opportunité identifiée ci-dessus sur les communautés touchées.				
Politiques (S3-1)				
Spadel reconnaît l'importance d'élaborer des politiques alignées sur les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) au sujet de thèmes importants. Bien qu'aucune politique officielle n'ait encore été adoptée, Spadel prévoit de mettre en œuvre d'ici le prochain exercice financier une politique sociétale liée aux communautés touchées. Cette politique				
Cible	Absolu/ Relatif	Année de référence	Valeur de référence	Horizon temporel
Contribuer à hauteur de 5 % de notre résultat net pour soutenir les partenaires locaux et les actions locales de solidarité d'ici 2025	Absolu	2021	5,39 %	5 ans
				5,17 %

mettra en œuvre notre stratégie visant à soutenir et à responsabiliser les communautés impactées par nos opérations. Le retard dans l'adoption de cette politique découle de la nécessité d'évaluer en profondeur les besoins des parties intéressées et d'aligner notre approche sur les meilleures pratiques, en veillant à ce qu'elle soit à la fois efficace et durable.

Processus d'interaction avec les communautés touchées (S3-2 et S3-3)

Aucun processus général d'interaction avec les communautés touchées n'a été établi pour la définition de l'importance. Toutefois, Spadel interagit en permanence avec les communautés locales sur des thèmes ESG connexes. Dans le cadre des processus menés pour obtenir la certification Alliance for Water Stewardship (AWS), les parties intéressées au niveau local sont consultées tous les 3 ans par le biais d'un questionnaire. Cette initiative leur permet de fournir un retour d'expérience sur les actions mises en œuvre par Spadel pour assurer la gestion durable des ressources en eau. Les parties intéressées ont la possibilité d'évaluer les actions mises en œuvre jusqu'à présent et de proposer les mesures supplémentaires qui leur semblent pertinentes. Les questionnaires servent de plateforme aux parties pour faire part de leurs préoccupations, et les réponses fournies feront l'objet d'une analyse rigoureuse pour orienter nos pratiques en matière de gestion durable de l'eau.

Cibles (S3-5)

Consentant du rôle des communautés proches des sites d'extraction de Spadel et de l'impact positif de l'opportunité identifiée au SBM-3, le groupe s'est fixé une cible visant à susciter la confiance et à créer des partenariats locaux durables. Cette cible est répartie entre les opérations en aval de Spadel sur ses cinq sites d'extraction et ne s'appuie pas sur des preuves scientifiques. Cette cible volontaire a été validée par le comité exécutif de Spadel durant la conception de la stratégie Source of Change 2025. Veuillez vous reporter à SBM-1 et SBM-2 (pages 15 et 16) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change.

Les communautés touchées n'ont pas été contactées directement pour fixer cette cible, ni pour suivre les performances de Spadel par rapport à celle-ci ou pour identifier les leçons qui ont été tirées. Toutefois, Spadel interagit en permanence avec les communautés locales sur différents thèmes liés à l'ESG, afin de garantir une relation de confiance et transparente.

Méthodologie et hypothèses				
	Statut 2024	Pour calculer ce qui relève des 5 %, Spadel s'est inspirée du Business for Societal Impact Framework (B4SI). Le B4SI est la norme mondiale pour la mesure et la gestion de l'incidence sociale d'une entreprise. Le B4SI s'intéresse principalement aux incidences sociétales/sociales, s'appuyant sur la philosophie du B4SI, Spadel a créé son cadre propre comprenant des initiatives environnementales.		
		Nous prenons ainsi en compte 3 types de d'informations dans nos mesures:		
		- les dons de produits;		
		- les dépenses en espèces: partenariats, parrainages, adhésions, etc.;		
		- le temps: bénévolat.		



Actions (S3-4):

La cible relative à une contribution de 5 % est suivie au travers d'actions continues menées sur une base annuelle dans l'ensemble des opérations en aval. Les actions sont envisagées de manière à s'aligner sur la politique sociétale prévue par Spadel, qui sera mise en place au prochain exercice. Pour s'assurer que 5 % du résultat net soutiennent les partenaires et actions de solidarité au niveau local, Spadel s'est engagée au fil des ans dans des initiatives volontaires, sociales ou environnementales, tangibles ou intangibles. Ces initiatives comprennent 3 types de contributions: des dons, des contributions financières (partenariats, adhésions ou parrainages) et des contributions en temps comme le bénévolat.

Exemples de dons	Exemples de contributions financières	Exemples de contributions en temps
- En Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Bulgarie: dons destinés chaque année aux banques alimentaires locales ou aux événements sportifs, sociaux et culturels locaux - En Belgique: soutien annuel au Domaine de Berinzenne ou au Parc naturel des Sources - En Bulgarie, Devin et l'ONG Blue Flag ont organisé la deuxième formation nationale dans le cadre du programme éducatif « Enter the Green Circle ». Créé en 2022, son objectif premier est de faire en sorte que les générations futures soient des citoyens actifs, pleinement conscients de l'importance de protéger l'environnement. Pour cette deuxième édition organisée en 2023, l'événement a rassemblé les directeurs et enseignants de 151 écoles de toute la Bulgarie, soit trois fois plus que l'année précédente.		- En Belgique: le « One Citizen Day » organisé en 2017 nous a permis d'expérimenter par nous-mêmes les multiples avantages du bénévolat. Organisé chaque année, « One Citizen Day » a été rebaptisé « Positive Impact Day » en 2023 afin de refléter nos nouvelles valeurs et la philosophie de B Corp. - En Belgique et aux Pays-Bas: Spadel s'est associée à Hu-Bu (Human Business), qui met en relation la communauté à but non lucratif et le monde des entreprises pour construire une société plus inclusive et une économie circulaire. Les salariés de Spadel ont travaillé dans 16 ONG différentes, allant d'une ferme pour enfants à l'isolation de toitures en passant par une maison pour personnes âgées. - En France: le « Positive Impact Day » à l'occasion de la Journée au Vert, le 28 septembre, à laquelle était convié l'ensemble du personnel de Carola et Wattwiller (employés, ouvriers et commerciaux). - En Bulgarie: le programme triennal développé par Devin et la ville de Devin, pour aider à la restauration de la forêt brûlée dans la zone « Sechemeka », s'est achevé avec succès en 2023. Près de 100 salariés se sont portés volontaires pour reboiser, nettoyer et améliorer la zone, et planter 330 jeunes pins.

Spadel s'engage à adopter des pratiques commerciales durables et responsables qui donnent la priorité au bien-être des communautés touchées et minimisent les incidences négatives importantes dans l'ensemble de ses opérations. L'entreprise a mis en place des mesures pour garantir ces pratiques. Spadel recourt à une approche fondée sur les risques pour identifier et atténuer les incidences négatives potentielles. Afin d'identifier les risques pour la ressource en eau exploitée par le site, Spadel mène tous les trois ans sur chaque site une consultation formelle avec les parties intéressées locales. Il peut s'agir des risques liés à la diminution de la quantité d'eau disponible (pénurie d'eau) ou des risques liés à une perte de qualité de l'eau. Afin de recueillir des informations sur les risques et opportunités liés à la biodiversité dans le bassin versant de chaque site de Spadel, chaque site est impliqué dans des collectifs locaux de biodiversité (p. ex.: le Parc naturel des Sources en Belgique, les Collectifs municipaux de biodiversité en France, la Fondation bulgare de la biodiversité en Bulgarie).

Spadel cherche à créer des incidences positives dans les communautés touchées en poursuivant les initiatives dans lesquelles elle est déjà impliquée. Cela comprend la poursuite de l'organisation d'événements annuels tels que le Citizen Day et le Positive Impact Day. Au total, 5 % des ressources de Spadel sont affectées à la gestion de l'incidence positive du soutien aux communautés locales. En outre, aucun problème grave en lien avec les droits de l'homme n'a été signalé dans les communautés touchées.

1.13. FSC® S4: consommateurs et utilisateurs finals

Consommateurs et utilisateurs finals@Spadel

Profondément engagée à garantir la plus haute qualité des produits dans le cadre de ses initiatives de durabilité, Spadel veille au bien-être des consommateurs et des utilisateurs finals. Nous sommes conscients que pour préserver la confiance et la satisfaction, il importe de fournir en permanence des produits sûrs et de qualité supérieure. Notre engagement en faveur de pratiques durables est étroitement lié à notre mission de respecter ces normes exceptionnelles, en veillant à ce que chaque produit réponde aux besoins et aux attentes de ceux qui le consomment.

Incidences, risques et opportunités importants (S4- SBM-3)

Grâce à l'analyse de double importance (DMA), Spadel a pu identifier que la qualité des produits vis-à-vis des consommateurs et des utilisateurs finals constituait un enjeu critique. La DMA a permis d'identifier 1 risque important pour Spadel:

Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finals	Risque	Problème de qualité du produit ou contamination: Un problème de qualité ou la contamination d'un produit commercialisé par le Groupe (microbiologique, chimique, physique ou allergène), allégué ou avéré, accidentel ou intentionnel, ayant causé ou non un dommage corporel à un tiers, pourrait contraindre le Groupe à rappeler ces produits ou donner lieu à des contentieux, qui affecteraient négativement la réputation du Groupe et de ses marques.
--	--------	--

Le risque identifié lié à la qualité des produits est applicable à tous les consommateurs et utilisateurs finals de Spadel.

Politiques, cibles et actions (S4-1, SI-4, SI-5)

Reconnaissant les principaux domaines d'importance, Spadel a mis en œuvre un ensemble complet de normes, de cibles et d'actions pour traiter et gérer efficacement ce risque important.

Normes (S4-1)

L'année prochaine, Spadel mettra en œuvre une politique formalisée pour assurer la qualité des produits. Comme la qualité des produits est un axe clé de la stratégie de Spadel, l'entreprise s'engage à fournir des produits de la plus haute qualité grâce aux normes de qualité, de sécurité et environnementales du programme d'excellence. Ces normes sont conçues pour identifier et gérer les risques de qualité importants pour les consommateurs et les utilisateurs finals de Spadel. Ces normes sont mises à la disposition des consommateurs et des utilisateurs finals qui en font la demande. Le CEO de Spadel est responsable et supervise la mise en œuvre de la norme QSE incluse dans le programme d'excellence.

- Le **programme d'excellence** comprend des normes qui traitent de la qualité des produits. Il met l'accent sur une fabrication et une fourniture sécurisées de chaque produit, garantissant les meilleurs niveaux de qualité et de service associés à un coût optimal et à l'incidence environnemental la plus faible. La norme couvre l'ensemble des activités opérationnelles de Spadel.

Les normes de qualité se veulent conformes aux certifications externes de sécurité alimentaire telles que le FSSC 22000, le BRC et la validation des autorités locales (AFSCA ou ARS). Elles s'appliquent à tous les consommateurs et utilisateurs finals de Spadel.



Cibles (S4-5)

Conscients du rôle que jouent les consommateurs et les utilisateurs finals vis-à-vis de Spadel et des IRO importants associés à ces parties, nous avons établi des cibles visant à construire la confiance et des partenariats locaux durables. Ces cibles sont réparties sur l'ensemble des sites de Spadel et les principes d'amélioration reposent sur des preuves scientifiques.

Toutes les cibles sont liées à la norme Qualité, Sécurité et Environnement du groupe Spadel incluse dans le programme d'excellence, visant à fabriquer et à fournir des produits d'une

qualité irréprochable. Les cibles sont intrinsèquement standards pour l'entreprise Spadel, et fixées au niveau du site en concertation avec le directeur Opérations du Groupe. Chaque cible est revue une fois par mois, afin d'obtenir un aperçu des progrès par rapport à la cible annuelle. Veuillez vous reporter à SBM-1 et SBM-2 (pages 15 et 16) pour de plus amples informations sur la manière dont Spadel a impliqué les parties intéressées dans l'élaboration de sa stratégie Source of Change.

Cible	Absolu/Relatif	Année de référence	Valeur de référence	Horizon temporel	Statut 2024	Méthodologie et hypothèses
Cible de qualité du premier coup	Relatif	2021	Bru: 99,7 % Spa: 99,4 % Carola: 96,1 % GSW: 99,2 % Devin: 99,9 %	Une fois par an	Bru: 99,6 % Spa: 97,8 % Carola: 100,0 % GSW: 99,9 % Devin: 99,5 %	La cible de qualité du premier coup est calculée en divisant le nombre de bouteilles conformes par le nombre total de bouteilles produites. Les bouteilles conformes sont les bouteilles qui répondent pleinement aux exigences de qualité en termes de contenu, de contenant et d'étiquetage. Les quantités bloquées ne prennent en compte que les palettes en fin de production. Les bouteilles rejetées et les emballages reconditionnés directement ne sont pas pris en compte et font partie des pertes. Quelle que soit l'origine de la non-conformité (matière première, défauts de contrôle, incidents, etc.), les produits non conformes doivent être comptabilisés.
Aucune réclamation de la part des consommateurs concernant la qualité	Relatif	2021	Bru: 0,67 ppm Spa: 0,64 ppm Carola: 0,89 ppm GSW: 1,14 ppm Devin: 0,42 ppm	Une fois par an	Bru: 0,30 ppm Spa: 0,81 ppm Carola: 1,3 ppm GSW: 1,09 ppm Devin: 0,23 ppm	La cible concernant les réclamations liées à la qualité s'exprime en nombre de réclamations par million de bouteilles vendues. Les réclamations des consommateurs et clients pour une qualité non conforme sont prises en compte pour cette cible.
Zéro incident critique concernant la qualité	Absolu	2021	Bru: 1 Spa: 2 Carola: 5 GSW: 1 Devin: 4	Une fois par an	Bru: 0 Spa: 3 Carola: 0 GSW: 0 Devin: 2	La cible relative aux incidents critiques concernant la qualité est définie par le nombre d'incidents survenus qui présentent un risque significatif pour l'entreprise. Ils peuvent être détectés pendant la production, après la production ou sur le marché. Deux types de risques sont pris en compte: Risque pour le consommateur: non-conformité entraînant un risque avéré ou potentiel pour la santé du consommateur (contamination microbiologique, chimique ou physique – voir HACCP) Risque pour l'image: non-conformité entraînant un risque avéré ou potentiel pour l'image de marque (non-conformité juridique, fonctionnelle ou visuelle).

Les consommateurs ou les utilisateurs finals n'ont pas été contactés directement pour fixer cette cible, ni pour suivre les performances de Spadel par rapport à celle-ci ou pour identifier les enseignements à tirer.

Actions (S4-4)

Les cibles ci-dessus sont suivies de près au moyen d'audits internes réalisés une fois par an sur chaque site. Les actions sur site, destinées à atteindre les objectifs de qualité de Spadel dans le cadre du programme d'excellence, sont résumées dans les rapports d'audit. Différentes actions sont en cours pour améliorer la qualité des produits et réduire les risques pour les consommateurs. Il peut s'agir d'améliorer les processus, de renforcer les contrôles ou d'investir dans de nouveaux équipements de production plus efficaces. Cependant, en raison de contraintes de temps, ces activités ne sont pas structurées et regroupées selon les exigences S4.

En outre, aucun problème grave concernant les consommateurs ou les utilisateurs finals n'a été signalé en lien avec les droits de l'homme.

Le protocole de validation et le plan de contrôle global de la surveillance permettent de suivre l'efficacité des actions menées afin d'assurer une qualité irréprochable pour chaque produit fabriqué et fourni.

Informations sur la gouvernance

1.14. ERSR GI: conduite des affaires

Governance@Spadel

Spadel s'engage en faveur d'une gouvernance solide comme fondement de ses efforts en matière de durabilité. Spadel privilégie la transparence, la responsabilité et le leadership éthique pour assurer une prise de décision responsable à tous les niveaux de l'organisation. En intégrant la durabilité dans ses pratiques de gouvernance, Spadel crée de la valeur à long terme pour les parties intéressées tout en favorisant la résilience et la conformité.

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-I):

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires chez Spadel est centré sur le respect et le maintien du code de conduite de l'entreprise. Ce code, joint à la charte de gouvernance approuvée par le conseil d'administration, est supervisé par trois services: les Ressources humaines, le service juridique et l'auditeur interne. Ces services sont chargés de rédiger, mettre à jour et vérifier le code au besoin. S'appuyant sur leur expertise, ils collaborent à la rédaction, à la mise à jour et à la vérification du code, en veillant à ce qu'il demeure un cadre solide pour des pratiques commerciales éthiques.

Incidences, risques et opportunités importants (GI- IRO-I):

Grâce à l'analyse de double importance (DMA), Spadel a pu identifier que la culture d'entreprise et les relations avec les fournisseurs représentent des enjeux essentiels. Plus précisément, la DMA a permis d'identifier 2 risques significatifs pour Spadel:

Culture d'entreprise	Augmenter les coûts pour se conformer à l'évolution de la législation sur la durabilité (par exemple, établir et appliquer des procédures de diligence raisonnable et des coûts de transition), et pour répondre aux attentes sur les marchés fixant des cibles de plus en plus strictes en matière de durabilité. Toute infraction à la réglementation pourrait entraîner des amendes ou des dommages à la réputation de Spadel.	Risque
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Exposition aux problèmes géopolitiques et à l'instabilité politique entraînant une interruption de l'approvisionnement, une augmentation des coûts et des perturbations dans le transport.	

En outre, le processus DMA repose sur certaines hypothèses, qui sont détaillées dans la section IRO-1 de la norme des exigences générales (ERSR 2) ci-dessus (page 19).

Politiques (GI-1 & GI-2):

Spadel maintient un engagement ferme en faveur d'une conduite des affaires éthique, incluant l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans tous les aspects de ses activités. En mettant en œuvre des politiques complètes et en adhérant aux normes réglementaires et aux meilleures pratiques du secteur, l'entreprise assure une gouvernance responsable et favorise la confiance entre les parties intéressées tout au long de sa chaîne de valeur.

Politiques et culture d'entreprise (GI-1)

Les politiques visent à identifier et gérer les incidences et les risques importants sur la conduite des affaires de Spadel. Les politiques suivantes sont axées sur la gestion de la conduite des affaires et de la culture d'entreprise de Spadel. Le directeur des ressources humaines du Groupe est responsable de la mise en œuvre du code de conduite. En ce qui concerne la SSPP, il incombe au fournisseur de sensibiliser ses salariés, agents et sous-traitants en conséquence.

- La **politique d'achats durables de Spadel** (SSPP) garantit que les fournisseurs transposent les valeurs et les engagements de Spadel dans leurs propres pratiques commerciales, afin de favoriser des relations commerciales fortes et durables reposant sur des principes communs d'intégrité, d'honnêteté et de durabilité. Elle s'applique à tous les fournisseurs ainsi qu'aux salariés de Spadel. En adhérant aux critères de la SSPP et d'Ecovadis, Spadel s'efforce d'atteindre des cibles de durabilité de plus en plus strictes et de s'adapter à l'évolution des réglementations de durabilité eu égard à la diligence raisonnable. Les droits du travail et de l'homme sont l'un des quatre thèmes de l'évaluation Ecovadis de nos fournisseurs. La politique s'articule autour de trois principes fondamentaux, définissant les normes minimales à respecter.

- Principe 1: engagement éthique dans la conduite des affaires
- Principe 2: responsabilité environnementale
- Principe 3: responsabilité sociale envers les salariés

- Le **code de conduite** de Spadel traduit les principes suivis par l'entreprise dans sa conduite des affaires et confirme son engagement à respecter toutes les lois et réglementations qui lui sont applicables. Il garantit que tous les salariés, consultants et indépendants travaillant pour Spadel se conforment à toutes les lois et réglementations applicables, et accomplissent leurs tâches quotidiennes de manière conforme à la loi, éthique et créatrice de valeur. La politique s'applique à tous les salariés de toutes les entités du groupe Spadel, y compris les indépendants et les consultants travaillant pour Spadel. Le comité exécutif est responsable de la mise en œuvre du code de conduite.

Comment les politiques sont-elles mises à la disposition des parties intéressées ?

La politique de Spadel en matière d'achats durables est jointe à chaque bon de commande (PO) envoyé aux fournisseurs. Les fournisseurs doivent accepter la SPP pour accepter le PO.

En interne, le code de conduite est mis à la disposition des parties intéressées touchées au moment de l'intégration des nouvelles recrues chez Spadel, et est transmis à tous les salariés du Groupe via le système de gestion de l'apprentissage (LMS). Les salariés doivent suivre l'intégralité de la session d'information sur la plateforme et signer un document confirmant leur participation en fin de session. Le suivi est assuré par les RH. En outre, le code de conduite est disponible à tout moment sur l'intranet de Spadel (OnePlace) dans les quatre langues du Groupe. Le code de conduite est joint (en annexe) à la charte de gouvernance d'entreprise de Spadel, et est accessible à toutes les parties externes via le site internet de Spadel (www.spadel.com).

Culture d'entreprise de Spadel

Le code de conduite de Spadel partage les valeurs de Spadel et reflète donc sa culture d'entreprise. Les principes contenus dans le code de conduite décrivent comment Spadel mène ses affaires et confirment son engagement à respecter toutes les lois et réglementations applicables et à se comporter dans ses activités de façon éthique, conforme à la loi, et créatrice de valeur. Ce code de conduite, disponible en permanence sur l'intranet dans les quatre langues du Groupe, est présenté à chaque salarié via la plateforme d'e-learning.

La politique de lancement d'alerte de Spadel favorise une culture d'entreprise transparente et sûre en fournissant des directives claires aux salariés et aux parties intéressées externes pour signaler (de manière anonyme) toute faute réelle ou présumée dans les activités de Spadel, telle qu'un comportement illégal, malhonnête ou contraire à l'éthique. La politique garantit une protection contre les représailles, encourageant la responsabilisation et l'intégrité à tous les échelons de l'organisation. Cette politique est conforme à la section « Comment signaler une infraction » du code de conduite de Spadel. La politique est disponible en permanence (i) sur l'intranet, dans les quatre langues du Groupe, et (ii) sur le site internet de Spadel (www.spadel.com) afin de permettre aux parties externes de signaler toute faute réelle ou présumée.

Les autres incidents liés à la conduite des affaires sont traités au cas par cas par les membres du comité exécutif, et Spadel a mis en place des procédures pour enquêter rapidement sur ces incidents, garantissant l'objectivité tout au long du processus.

La culture d'entreprise de Spadel se reflète au travers de quatre valeurs fondamentales :

1. **Créer une incidence positive** : priorité donnée à l'engagement des parties intéressées, à l'évolution des salariés et à la responsabilité environnementale.
2. **Être agile et déterminé** : prise de décision rapide et flexible, et importance de tirer les enseignements de ses échecs.
3. **Dépasser les attentes** : attachement à appliquer des normes élevées, à innover et à s'améliorer en permanence.
4. **Avancer en équipe** : priorité donnée à la confiance et à la collaboration et célébration des succès.

Ces valeurs guident l'approche de l'entreprise pour atteindre ses objectifs et favoriser un environnement de travail positif, innovant et respectueux. L'image ci-dessous fournit davantage de détails :

Nos valeurs, moteur de notre activité



Spadel évalue sa culture d'entreprise à travers une combinaison de stratégies visant à favoriser l'engagement des salariés et l'amélioration continue. En 2024, l'entreprise a mené une enquête sur l'engagement pour suivre la satisfaction des salariés. En outre, Spadel maintient des mécanismes de feedbacks réguliers des salariés et un processus structuré de performance pour soutenir le développement du personnel et aligner les objectifs individuels sur ceux de l'entreprise.

Conduite des affaires de Spadel

La conduite des affaires de Spadel doit être connue de tous les salariés, raison pour laquelle les nouvelles recrues sont formées au code de conduite via la plateforme d'e-learning de l'entreprise. Elles doivent assister à la formation et signer un document confirmant leur participation en fin de session. Une formation distincte - qui fait également partie de l'intégration des nouveaux salariés - est prévue sur le thème des lancement d'alerte.

Elle s'adresse à tout le personnel du groupe Spadel, et est systématiquement donnée aux nouveaux salariés. En outre, un manager peut demander via la plateforme que les membres de son équipe participent (à nouveau) à la formation. Les formations portent sur les principes clés d'une conduite des affaires éthique et conforme et sur les modalités de signalement d'une faute.

Aucune politique dédiée ne traite actuellement des instabilités géopolitiques qui présentent un risque potentiel de rupture de la chaîne d'approvisionnement. Ce défi est lié à la chaîne de valeur au sens large, sur laquelle Spadel a un contrôle direct limité. Toutefois, pour atténuer ce risque, Spadel continue activement de diversifier ses fournisseurs, renforçant la résilience et assurant un réseau d'approvisionnement plus stable malgré les incertitudes externes.

Politiques et gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Aucune politique de prévention des retards de paiement n'a été mise en place. Tous les fournisseurs sont gérés à l'aide de la politique d'achats durables de Spadel, qui définit clairement les principes les plus pertinents, applicables aux fournisseurs de Spadel ainsi qu'à Spadel. Elle établit des normes minimales non négociables que Spadel demande à ses fournisseurs, à ses salariés, à ses agents et à ses sous-traitants de respecter dans le cadre de leurs activités. Spadel assure le suivi des incidences des fournisseurs sur sa chaîne d'approvisionnement en encourageant ces derniers à réaliser des auto-évaluations par rapport à cette politique, à coopérer pleinement à l'évaluation des performances et à prendre des mesures correctives si nécessaire.

Les principes pertinents de la SSPP sont centrés sur les engagements environnementaux, sociaux et éthiques. Spadel aide ses fournisseurs à développer des moyens pour améliorer, vérifier et permettre le respect de cette politique. Bien que consciente que l'environnement juridique, économique et social de ses partenaires commerciaux peut varier et être différent du sien, Spadel se réserve le droit de résilier tout contrat avec un fournisseur qui ne démontrerait pas son véritable engagement et ne mettrait pas en œuvre les mesures nécessaires pour parvenir au respect de ces exigences.

Pratiques en matière de paiement (G1-6):

Le paiement d'une facture prend en moyenne 44,84 jours à compter de la date à laquelle le délai contractuel ou légal de paiement commence à courir. Cela correspond à environ 75 % de toutes les factures en valeur. Les modalités de paiement standard sont identiques pour chaque catégorie de fournisseurs. Aucune procédure judiciaire n'est actuellement en cours pour retard de paiement. Le calcul du délai de paiement se base sur l'ensemble des factures reçues en 2024, et correspond au nombre moyen de jours entre la réception et le paiement. La métrique ne repose sur aucune hypothèse significative.

TAXONOMIE - Détails des indicateurs clés de performance

Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'année 2024

[illegible][illegible]

Abstract. We study the asymptotic behaviour of the eigenvalues of the Dirac operator $D_{\mathbb{H}^n}$ on the hyperbolic space $\mathbb{H}^n$ with a constant magnetic field. We show that the eigenvalues of $D_{\mathbb{H}^n}$ are asymptotically distributed according to a certain probability measure on the real line. This measure is related to the spectral measure of the Dirac operator on the real line. The asymptotic behaviour of the eigenvalues of $D_{\mathbb{H}^n}$ is also studied in the case of a non-constant magnetic field. We show that the eigenvalues of $D_{\mathbb{H}^n}$ are asymptotically distributed according to a certain probability measure on the real line. This measure is related to the spectral measure of the Dirac operator on the real line. The asymptotic behaviour of the eigenvalues of $D_{\mathbb{H}^n}$ is also studied in the case of a non-constant magnetic field. We show that the eigenvalues of $D_{\mathbb{H}^n}$ are asymptotically distributed according to a certain probability measure on the real line. This measure is related to the spectral measure of the Dirac operator on the real line.

bioRxiv preprint doi: <https://doi.org/10.1101/111111>; this version posted November 1, 2016. The copyright holder for this preprint (which was not certified by peer review) is the author/funder, who has granted bioRxiv a license to display the preprint in perpetuity. It is made available under aCC-BY-NC-ND 4.0 International license.

	Port du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	Affecté sur la taxe interne par objectif
(a)		
(b)		
(c)		
(d)		
(e)		
(f)		
(g)		
(h)		
(i)		
(j)		
(k)		
(l)		
(m)		
(n)		
(o)		
(p)		
(q)		
(r)		
(s)		
(t)		
(u)		
(v)		
(w)		
(x)		
(y)		
(z)		

Algorithm	Time (s)	Space (MB)	Accuracy (%)
CCM	0.0	0.0	0.0
CCA	0.0	0.0	0.0

[illegible]

(d) Using the information on the previous page, please indicate the number of people in your household who are currently employed full-time (40 hours or more per week) and the number of people in your household who are currently unemployed (less than 40 hours per week).



Activités liées au nucléaire

1.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations de production d'électricité innovantes qui produisent de l'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires pour produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON
5.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
6.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON

DocuSigned by:


6085D3A4FB1347E